

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 16 avril 2012

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 6)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 13 février 2012	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2012-2886)	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon (dossier n° 2012-2894)	(p. 13)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron (dossier n° 2012-2920)	(p. 19)
<i>Désignation</i> de représentant au sein des Conseils d'administration du lycée Charlie Chaplin et LEP Henri Becquerel (dossier n° 2012-2915)	(p. 23)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'ESH Société française des habitations économiques (dossier n° 2012-2933)	(p. 33)
<i>Question</i> orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative à la zone de sécurité renforcée des deux centrales nucléaires les plus proches de l'agglomération	(p. 48)
<i>Annexe 1</i> : Révision générale du PLU tenant lieu de PLH de la Communauté urbaine de Lyon (dossier n° 2012-2934) - Documents projetés lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente David et monsieur le Vice-Président Brachet	(p. 49)
<i>Annexe 2</i> : Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative à la zone de sécurité renforcée des deux centrales nucléaires les plus proches de l'agglomération	(p. 62)

Le texte des délibérations n° 2012-2886 à 2012-2961 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 416.

<b>N° 2012-2886</b> <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 mars 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 6)
--	--------

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2012-2887</b> <i>Dispositif d'animation du plan de déplacements interentreprises (PDIE) du territoire Saône Mont D'Or - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont D'Or -</i>	(p. 43)
<b>N° 2012-2888</b> <i>Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 43)
<b>N° 2012-2889</b> <i>Lyon 2°, Lyon 7° - Extension ligne de tramway T1 de Montrouhet à Debourg - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour la réalisation de l'extension T1 de Montrouhet à Debourg et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés - Convention relative aux conditions d'installation et de gestion des équipements de signalisation lumineuse des carrefours traversés - Convention relative au déplacement du mobilier urbain -</i>	(p. 6)

<b>N° 2012-2890</b>	<i>Lyon - Tunnel sous Fourvière - Boulevard périphérique nord de Lyon - Système Coordination et régulation du trafic sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise (CORALY) - Convention du 11 août 2008 - Approbation du budget prévisionnel pour 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 43)
<b>N° 2012-2891</b>	<i>Charly - Voie nouvelle Louis Vignon - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 43)
<b>N° 2012-2892</b>	<i>Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5° - Aménagement d'une zone 30 - Programme de travaux 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)
<b>N° 2012-2893</b>	<i>Lyon 3° - Aménagement de la rue Montebello - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 43)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2012-2894</b>	<i>Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 13)
<b>N° 2012-2895</b>	<i>Modalités d'application de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté urbaine -</i>	(p. 43)
<b>N° 2012-2896</b>	<i>Classement de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Demande de classement en catégorie I -</i>	(p. 43)
<b>N° 2012-2897</b>	<i>Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Avenant n° 2 à la convention de site de Lyon sur le volet Enseignement supérieur-Recherche et vie étudiante -</i>	(p. 11)
<b>N° 2012-2898</b>	<i>Convention tripartite de partenariat entre la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lausanne (Suisse) - Année 2012 -</i>	(p. 43)
<b>N° 2012-2899</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Do Massé pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 43)
<b>N° 2012-2900</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) pour son programme d'actions -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2901</b>	<i>Marché de la mode Vintage - Edition 2012 - Attribution d'une subvention à l'association ModaLyon -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2902</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2903</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 13)
<b>N° 2012-2904</b>	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association TECHLID pour son programme d'actions 2012 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2905</b>	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Sud-ouest emploi pour son programme d'actions 2012 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2906</b>	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Alliès pour son programme d'actions 2012 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2907</b>	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association UNI EST pour son programme d'actions 2012 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2908</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2909</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2910</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'Incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2911</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2912</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbaine) pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2913</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la fondation Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 44)
<b>N° 2012-2914</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 45)

**N° 2012-2957** Organisation de la 7<sup>ème</sup> édition des journées culturelles du Burkina Faso - Attribution d'une subvention à l'association Les Burkinabè de Lyon - (p. 44)

## COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

**N° 2012-2915** Décines Charpieu - Conseils d'administration du lycée Charlie Chaplin et LEP Henri Becquerel - Désignation de représentants - (p. 22)

**N° 2012-2916** Exercice 2012 - Décisions modificatives n° 2 - Tous budgets - (p. 45)

**N° 2012-2917** Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et organismes - Année 2012 - (p. 45)

**N° 2012-2918** Association Amitié des personnels communautaires et municipaux - Avenant à la convention 2010-2012 - (p. 45)

**N° 2012-2919** Lyon 3° - Extension des locaux de la mission Part-Dieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 45)

## COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

**N° 2012-2920** Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron - Désignation d'un représentant du Conseil - (p. 19)

**N° 2012-2921** Givors, Grigny - Contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable sur les Communes - Avenant n° 1 au protocole de fin de contrat - (p. 45)

**N° 2012-2922** Bron - Convention de gestion pour l'exploitation du service public de chauffage urbain de la Ville - (p. 19)

**N° 2012-2923** Convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains avec la société ELVYA - Extension du périmètre de gestion au réseau de la ville de Bron - Approbation de l'avenant n° 2 - (p. 20)

**N° 2012-2924** Travaux de déplacements des réseaux de distribution de chaleur, froid et vapeur dans le cadre de la réalisation du prolongement de la ligne de tramway T1 entre Montrochet (Lyon 2°) et Debourg (Lyon 7°) - Approbation d'une convention tripartite avec le SYTRAL et Elvya - (p. 45)

**N° 2012-2925** Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention au Comité de jumelage de Saint Priest en Jarez pour le projet de construction de 34 latrines et de 2 captages d'eau de pluie dans 10 écoles et collèges de l'île Sainte Marie à Madagascar - (p. 45)

**N° 2012-2926** Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association ADAIS pour le projet Eau porteuse de vie au Kouritenga au Burkina Faso - (p. 46)

**N° 2012-2927** Partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Rhône-Alpes sur les indicateurs de développement durable - (p. 46)

**N° 2012-2928** Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution de subventions - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 20)

**N° 2012-2929** Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines sur Saône, Neuville sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or - Plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRI) du Rhône et de la Saône : secteur Saône - Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations existantes face aux inondations - Attribution d'une subvention à l'Etablissement public de bassin Saône-Doubs - Demande de subvention auprès de l'Etat - (p. 46)

**N° 2012-2930** Corbas, Feyzin, Vénissieux, Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Dardilly, Ecully, Charbonnières les Bains, Francheville, Craponne, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Décines Charpieu, Chassieu, Rillieux la Pape, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Charly, Vernaison - Projets nature du ruisseau des Echets, du ruisseau de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la Branche Nord du V Vert, de Sermenaz, du Vallon des Torrières, des Grandes Terres, du projet agricole du plateau des étangs - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les programmes d'actions 2012 - Individualisation d'autorisation de programme 2012 - (p. 46)

**N° 2012-2931** Saint Genis Laval - Travaux de restructuration de la station relais d'eau potable de Darcieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 46)

**N° 2012-2932** Lyon 9° - Extension et réaménagement du bâtiment ET-Nord de la direction de l'eau situé au 368, boulevard de Balmont - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 46)

**N° 2012-2958** Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité et diagnostics des espaces nature en ville - Approbation du programme d'actions 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution de subventions - (p. 46)

**N° 2012-2959** Grand projet transport fluvial - Réalisation d'une exposition d'actions de médiation et d'une rencontre territoriale - Attribution d'une subvention à la Maison du fleuve Rhône - (p. 46)

- N° 2012-2960** *Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attributions de subventions aux associations Naturama, Les Péniches du Val de Rhône et Science et art pour l'année 2012 -* (p. 46)
- N° 2012-2961** *Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer des marchés de services passés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 14)

## COMMISSION URBANISME

- N° 2012-2933** *Entreprise sociale de l'habitat Société française des habitations économiques - Participation de la Communauté urbaine de Lyon dans l'actionnariat - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 33)
- N° 2012-2934** *Révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté urbaine de Lyon - Prescription de la révision et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation -* (p. 23)
- N° 2012-2935** *Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour les années 2012-2015 - Approbation -* (p. 32)
- N° 2012-2936** *Dardilly - Secteur de l'Esplanade de la Poste - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable -* (p. 46)
- N° 2012-2937** *Dardilly - Secteur de l'Esplanade de la Poste - Aménagement - Lancement de la procédure de consultation des aménageurs -* (p. 47)
- N° 2012-2938** *Pierre Bénite, Irigny - Secteur d'Yvours - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable -* (p. 33)
- N° 2012-2939** *Irigny, Pierre Bénite - Site d'Yvours - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) pour l'avant-projet de la halte ferroviaire d'Yvours-Irigny -* (p. 33)
- N° 2012-2940** *Lyon 7° - 75, rue de Gerland - Aménagement des voiries publiques - Ouverture et modalités de la concertation préalable -* (p. 47)
- N° 2012-2941** *Neuville sur Saône - Zone en Champagne - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable -* (p. 47)
- N° 2012-2942** *Corbas - Rue des Corbèges - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable -* (p. 47)
- N° 2012-2943** *Lyon 5° - Projet directeur Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice - Déclaration de projet à la suite de l'enquête publique -* (p. 34)
- N° 2012-2944** *Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5° - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du Palais de Justice - Aménagement de la promenade du Défilé de la Saône - Aménagement du bas-port Gillet - Aménagement du chemin nature - Approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 34)
- N° 2012-2945** *Caluire et Cuire, Lyon 4° - Rives de Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement de l'ancienne écluse - Approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 34)
- N° 2012-2946** *Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 2° - Rives de Saône - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 34)
- N° 2012-2947** *Fontaines sur Saône, Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Promenade de Fontaines sur Saône - Promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) -* (p. 34)
- N° 2012-2948** *Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine pour la gestion des aides à la pierre 2009-2014 - Bilan de l'année 2011 et conventions d'application 2012 pour le parc public et le parc privé - Reconstitution de l'offre démolie - Individualisation d'autorisation de programme - Subventions 2012 aux associations -* (p. 37)
- N° 2012-2949** *Plan énergie climat - Etude thermique du bâti ancien destinée à l'élaboration d'un guide de réhabilitation thermique dans le cadre de la politique de ravalement des façades - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon -* (p. 47)
- N° 2012-2950** *Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 -* (p. 47)

<b>N° 2012-2951</b>	<i>Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenant n° 6 au contrat européen avec la Commission européenne -</i>	(p. 47)
<b>N° 2012-2952</b>	<i>Attribution d'une subvention au Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 47)
<b>N° 2012-2953</b>	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Restructuration du centre commercial - Avenant n° 1 à la convention de participation financière -</i>	(p. 47)
<b>N° 2012-2954</b>	<i>Neuville sur Saône - Résidence de l'Aventurière - 1<sup>ère</sup> tranche - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 47)
<b>N° 2012-2955</b>	<i>Rillieux la Pape - Terres Bourdin - Opération d'aménagement d'une zone d'activités économiques - Etudes de maîtrise d'œuvre - Etudes techniques complémentaires - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 47)
<b>N° 2012-2956</b>	<i>Oullins - La Saulaie - Pôle multimodal - Travaux d'aménagement - Convention de participation financière avec l'Etat, la Région, la Commune d'Oullins, Réseau ferré de France (RFF), la SNCF, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)

---

---

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb  
Président**

Le lundi 16 avril 2012 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 6 avril 2012 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons donc commencer notre séance de Communauté urbaine. Comme d'habitude, je vous propose de désigner monsieur Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

**M. AUGOYARD :** Merci, monsieur le Président. Bonjour à tous.

*(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David (pouvoir à M. Roche), Flaconèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

**Absents non excusés :** Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

MM. Da Passano (pouvoir à M. Gillet), Crimier (pouvoir à M. Vial), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Darne J.C. (pouvoir à Mme Gelas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Lambert (pouvoir à M. Bernard R.), Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Vincent (pouvoir à M. Joly).

---

**Modification de la composition des commissions**

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous informe que, suite à l'adhésion de monsieur Xavier Léonard au groupe Ensemble pour le Grand Lyon, une mise à jour de la répartition des sièges en commission est nécessaire et s'accompagne des mouvements suivants :

- monsieur Xavier Léonard demande à quitter la commission proximité et environnement pour siéger en commission finances, institutions et ressources,

- monsieur Alain Lelièvre -groupe Ensemble pour le Grand Lyon- demande à quitter la commission finances, institutions et ressources pour siéger en urbanisme.

En application de l'article 29 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

**Adoption du procès-verbal  
de la séance publique du 13 février 2012**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 13 février 2012. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

**Compte-rendu des décisions prises**

**N° 2012-2886 -** Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 mars 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du rapport numéro 2012-2886. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

**PREMIÈRE PARTIE**

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation  
de débats par la conférence des Présidents*

---

**N° 2012-2889 - déplacements et voirie -** Lyon 2°, Lyon 7° - Extension ligne de tramway T1 de Montrochet à Debourg - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour la réalisation de l'extension T1 de Montrochet à Debourg et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés - Convention relative aux conditions d'installation et de gestion des équipements de signalisation lumineuse des carrefours traversés - Convention relative au déplacement du mobilier urbain - Direction des grands projets -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons commencer maintenant avec l'examen du premier dossier qui nous est présenté par monsieur le Vice-Président Gilles Vesco.

**M. le Vice-Président VESCO, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. Il s'agit de vous autoriser à signer trois conventions entre le SYTRAL et le Grand Lyon sur un dossier qui tombe à point nommé puisqu'il s'agit de l'extension du tramway T1 de Montrochet à Debourg, un grand projet qui va favoriser l'accessibilité de la Confluence, qui est d'actualité suite à l'excellent démarrage du pôle de loisirs. Trois conventions donc :

- une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les modalités de financement par le Grand Lyon. Je rappelle que, globalement, le coût de ce projet se situe autour d'une centaine de millions d'euros, pont Raymond Barre inclus, dont le Grand Lyon prend en charge un tiers ;

- la deuxième convention relative aux conditions d'installation et de gestion des équipements de signalisation lumineuse pour la gestion des carrefours en phase chantier et les remises au maître d'ouvrage à la fin des travaux ;

- enfin, une convention relative au déplacement du mobilier urbain, avec essentiellement JC. Decaux.

Voilà, monsieur le Président, avis favorable de la commission.

Le Président du SYTRAL interviendra tout à l'heure, je crois.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Trois minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

**M. AUGOYARD :** Merci, monsieur le Président. Il y aurait tant à dire sur l'organisation des transports dans notre Grand Lyon, ne serait-ce que sur l'évolution institutionnelle et géographique du SYTRAL, mais cela fera l'objet d'autres débats.

Cette délibération tombe à point nommé -comme disait Gilles Vesco- car elle est surtout l'occasion de faire le point sur l'accessibilité du quartier de la Confluence.

Trop souvent, monsieur le Président, on a l'impression que vos projets ne sont calés que sur les dates des élections municipales : on ne parle pas en années ici, on parle en mandats. On a ici un exemple éclatant : un tramway, cela s'inaugure vite, alors ne faisons pas de métro ! Vous nous opposez des obstacles techniques et financiers mais on pourrait au moins s'accorder sur l'objectif à moyen terme.

Nous savons que le centre d'échanges ne pourra pas rester en l'état. Nous savons que l'autoroute ne pourra pas scinder définitivement notre centre-ville mais, comme le disait Henri Queuille, il n'est point de problème dont une absence de solution ne finisse par venir à bout. Je vous pensais un peu plus audacieux !

On doit voir l'avenir, on doit voir loin quand on est Président du Grand Lyon et ne pas passer la «patate chaude» à ses successeurs. C'est ce long terme qui manque trop souvent dans nos débats, que ce soit ici ou ailleurs, comme le montre malheureusement l'élection présidentielle.

Le métro aurait assuré la continuité manquante entre le nord et le sud de la Presqu'île. Mais il faut pour l'instant faire avec vos décisions ; cherchons donc des solutions pragmatiques pour améliorer l'accessibilité, non pas au seul pôle de loisirs -tout ne tourne pas autour de la consommation- mais au quartier de la Confluence dans son ensemble qui est appelé à se développer, à grandir et à attirer.

Pour l'heure, seule la prolongation du T1 jusqu'à Debourg semble être votre solution, avec quelques navettes. La Confluence sera ainsi, à terme, reliée à la ligne B du métro et donc au sud de l'agglomération lorsque cette ligne sera prolongée jusqu'à Oullins et un jour -je l'espère- au-delà. Ce n'est pas mal mais insuffisant.

On voit bien -j'insiste- que le T1 restera insuffisant pour le trafic venant du nord, de l'est, de l'ouest et du centre de l'agglomération. Ceci est particulièrement frappant pour le lien entre la Presqu'île nord et la Presqu'île sud. On nous parle de prolongement d'un centre-ville avec le projet Confluence alors qu'aucune liaison directe en transport collectif lourd n'est créée entre le centre ancien et le centre nouveau. Seul point de contact : la station métro-tram de Perrache, dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle est sinistre, glauque et inadaptée.

Pragmatisme, disais-je : nous vous proposons de prolonger également la ligne T2. Cette ligne s'arrête aujourd'hui à Perrache ; ne peut-elle pas faire quelques stations de plus ? Cela doublerait les fréquences entre Perrache et Debourg et la Confluence serait ainsi directement reliée au sud-est de notre agglomération.

Pourquoi ne pas non plus envisager des lignes fortes C dans le quartier de la Confluence ? Vous me direz, les voiries sont trop petites. Cela montre bien que, par dogmatisme, on a tout fait pour que tout le monde vienne à pied ou à vélo alors que la réalité n'est pas aussi simpliste et ne le sera jamais.

Pour que les Grands Lyonnais délaissent leur voiture, il faut que l'offre en transports en commun soit réellement attractive. Il faut qu'ils sachent qu'ils ne seront pas pressés dans des tramways bondés, qu'ils n'attendront pas dix minutes sous la pluie parce que la station est sous-dimensionnée. Ainsi, les habitants de la Confluence -parce qu'il y en a- ne subiront pas la trombose qui voit un cours Charlemagne saturé car lui aussi sous-dimensionné.

Monsieur le Président, le changement pourrait être pour maintenant, si nous prenons enfin les bonnes décisions tant que le quartier n'est qu'à mi-chemin de son développement.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. HAVARD :** Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'occasion de cette délibération sur l'extension de la ligne de tramway T1 de Montrochet à Debourg, je souhaitais revenir également sur la question de l'accessibilité à Confluence.

Comme vient de le dire notre collègue Marc Augoyard, l'absence de métro, qui chaque semaine qui passe pèse un peu plus sur les conditions d'accessibilité de ce quartier, est pour nous une erreur historique qu'il faudra malheureusement un jour corriger. Je rappellerai à nos collègues que la station de métro de Gerland avait été prévue à double étage pour accueillir un jour l'extension de la ligne de métro A. Donc il ne s'agissait pas du tout de quelque chose d'inenvisageable mais au contraire de quelque chose d'envisagé.

Alors, sur cette décision de prolongement -puisque nous avons eu déjà l'occasion de voter-, c'est mieux d'avoir un tramway que rien du tout. C'est la raison pour laquelle il faut de toute façon réaliser ce prolongement pour permettre un accès dans les deux sens.

Mais, avec l'ouverture au fur et à mesure d'un certain nombre d'équipements, de bâtiments sur ce quartier, se pose plus

généralement la question de l'accessibilité, de l'accessibilité bien sûr en transports en commun, le tramway apportant une partie de la solution. Mais sans doute le système de navettes ou de bus, de façon un peu plus régulière, devrait être une solution complémentaire, au moins le temps de la réalisation des travaux.

Se pose aussi la question de l'accessibilité de ce quartier en voiture car tout le monde ne vient pas en transports en commun ou en vélo et un certain nombre de personnes n'ont pas d'autre choix que de venir en voiture ; et c'est là que le bât blesse. Le cours Charlemagne est réduit à une voie. Il y a un bouchon qui se crée quasiment toute la journée au niveau du pôle de commerce et de la Région et je crois qu'il y a urgence ! Nous vous l'avons dit à plusieurs reprises depuis plusieurs années. Jusqu'alors vous disiez que nous n'avions pas compris l'aménagement de Confluence ; aujourd'hui, c'est une quasi-unanimité : sur ce secteur-là, il y a nécessité d'ouvrir de nouvelles voiries pour libérer le quartier et permettre les entrées et sorties de ce quartier sur l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice de manière plus facile. Il y a également urgence à réfléchir aux parkings, la meilleure preuve étant que, dans la deuxième partie de la Confluence, vous envisagiez de réaliser un parking public, ce qui montre bien que notre analyse sur ce secteur était la bonne et que nous avons besoin de prévoir aussi sur ce quartier-là -loin de la démagogie- les entrées et sorties en voiture.

Voilà ce que nous souhaitions dire à l'occasion de cette délibération sur l'extension de la ligne de tramway.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Vice-Président RIVALTA :** Monsieur le Président, je pensais que toutes les interventions qui avaient quelques réclamations sur la desserte de Confluence étaient terminées, parce que c'était pour répondre et en répondant, j'expliquais quelle était la théorie que nous avons mise en place sur ce secteur.

D'abord, je voudrais dire à nos collègues qui aujourd'hui viennent nous expliquer ce qu'il faut faire, comme d'habitude, que la seule chose que je pourrais leur dire c'est : « Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ? » Et si vous aviez développé Confluence au lieu de laisser un projet qui reste lettre morte pendant des mois et des années, vous auriez apporté la réponse à tout cela !

**M. CHABERT :** Ne dites pas n'importe quoi !

**M. le Vice-Président RIVALTA :** Je dis ce que j'ai à dire...

**M. CHABERT :** Ne dites pas n'importe quoi !

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Chabert, laissez parler monsieur Rivalta !

**M. le Vice-Président RIVALTA :** Si, si, ce n'est pas parce que cela vous gêne que je ne le dirai pas !

**M. CHABERT :** Cela ne me gêne pas du tout !

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Rivalta a la parole, monsieur Chabert !

**M. le Vice-Président RIVALTA :** Donc je continue ce que j'ai à dire : si vous aviez fait ce que vous aviez à faire, aujourd'hui, les questions que vous posez vous les auriez résolues comme vous le souhaitiez.

Et ensuite, je vais vous raconter tout même que toute la gestion d'une agglomération, c'est une question de mémoire, il ne faut pas l'oublier !

Moi, je rappelle simplement que le tracé du métro tel qu'il a été décidé jusqu'à Gerland, ce n'est ni Gérard Collomb ni Bernard Rivalta qui l'a inventé ; il s'appelle Michel Noir ! Et pourquoi n'a-t-il pas prolongé la ligne A du métro sous Perrache, etc. -ce que vous défendez-, pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Parce qu'il a trouvé que c'était beaucoup trop cher et que cela prendrait beaucoup de temps, que c'était trop compliqué à réaliser et donc, par voie de conséquence, il a fait le choix de passer par Gerland et de desservir Oullins par Gerland. Moi, je n'ai fait que continuer parce que je ne pouvais pas faire autrement que ce qui avait été fait par notre collègue Noir quand il a pris ces décisions-là.

C'est comme ça que cela s'est fait ! Donc si cela vous gêne, tant pis ! Mais c'est la réalité et les faits sont têtus ! Le métro est à Gerland et il n'est pas sur Confluence ! Cela est effectivement quelque chose qui vous embête mais la mémoire me permet de vous le rappeler.

Et vous savez pourquoi cela ne s'est pas fait ? Parce que le centre d'échanges de Lyon-Perrache est victime d'une autre erreur historique. L'erreur historique d'avoir fait ce centre d'échanges sans avoir fait les liaisons qui permettaient de traverser correctement vers l'arrière de Gerland, parce qu'à l'époque, ce quartier-là n'était pas pris en considération voire même délaissé dans les questions d'urbanisme qui étaient à l'ordre du jour. Ce centre d'échanges de Lyon-Perrache nous empêche de continuer le métro sur deux aspects :

- d'abord, parce qu'il faut le traverser ;

- deuxièmement, il y a une autre erreur historique qui a été faite, c'est que le métro remonte au niveau du terrain naturel et que donc, pour passer sous Perrache et pour passer sous le centre d'échanges, il faut descendre à plus de 30 mètres et qu'il faut reprendre la ligne de métro sur une longueur qui est au moins de la moitié de la distance entre effectivement Perrache et Bellecour et voir vraisemblablement, pour des questions techniques, jusqu'à Bellecour. Cela aussi avait été l'analyse de Michel Noir. C'est pour cela qu'il n'a pas souhaité arrêter le métro pendant deux ans pour faire la ligne de métro qui passait dessous. C'est comme cela que les choses se sont décidées.

A partir de là, quand le Président Gérard Collomb a pris en main le dossier qui était dans les cartons et que nous avons décidé de faire le tramway qui permettait de traverser Perrache et de prolonger la ligne 1 jusqu'au niveau de Montrochet, c'est ce facteur de transports en commun qui a permis au promoteur de signer et de prendre conscience qu'il avait une opération qui en valait la peine et c'est cela qui a été un élément du succès et qui a été un élément déclencheur.

A partir de là, la question s'est posée de savoir comment nous aurions un autre accès de l'autre côté, pour permettre effectivement un accès au nord et un accès au sud. C'est comme cela que nous avons décidé, au niveau du SYTRAL, de prolonger le tramway T 1, de franchir le Rhône par le pont Raymond Barre et d'aller jusqu'à Debourg, pour être en cohérence là aussi avec le prolongement de la ligne B qui va jusqu'à Oullins et qui ira jusqu'aux hôpitaux dans le prochain mandat, si cela est décidé. Et donc, on aura un accès par le nord et un accès par le sud.

Ce sont les réponses qui sont données aujourd'hui à l'aménagement en question. Moi, je veux bien qu'au niveau de la droite, vous nous disiez : "On n'a pas fait ceci, on n'a pas fait



cela !". Je rappelle tout de même que, sur un plan de mandat d'investissement de 1,100 milliard d'euros, l'Etat nous a joyeusement attribué seulement 20 M€ pour justement permettre de réaliser les transports en commun de cette agglomération.

Quand on sait que, corrélativement -alors c'est peut être parce qu'il y a des amitiés particulières, je n'en sais rien !-, pour deux lignes de bus à haut niveau de service, on a attribué 20 M€ à Bayonne, cela montre comment le Gouvernement actuel a sanctionné la Ville de Lyon.

Je rappelle aussi que, dans cette extension, il faut effectivement bousculer les installations du Conseil général et passer de l'autre côté les installations de chantier. Cela fait maintenant un mois que je discute pour pouvoir déplacer deux cabanes de chantier d'un côté à l'autre de la voie et que l'on me demande 120 000 € pour les déplacer alors que le SYTRAL est capable de le faire pour 30 000 €. Cherchez l'erreur et le type de comportement par rapport à ce projet !

Je ne vous parlerai pas des castors car là aussi on a eu droit à une lettre de la DRIRE et autres organismes où un haut fonctionnaire a passé son temps à nous expliquer qu'il fallait déplacer le pont en raison d'un couple de castors qui habitait sous les piles au niveau de Gerland ! On nous demandait de planter des herbiers sur un kilomètre pour nourrir les deux castors ; au moment où on entendait parler de la difficulté des restos du cœur, il fallait que je plante, avec de l'argent public, des herbiers pour nourrir ces castors ! Je veux bien qu'on nous mette des peaux de bananes sous les pieds mais, à un moment donné, il faut dire la vérité sur la desserte en question.

Le projet de pont est en route, le prolongement du projet du T1 est en cours et, si vous aviez fait ces choses-là avant, nous n'aurions pas à le faire et nous n'aurions pas à commettre les erreurs historiques telles que vous nous les présentez ; parce ces erreurs ont été faites avant et nous, nous essayons de réparer ces erreurs.

*(Applaudissements de monsieur le Vice-Président Roland Bernard).*

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur Broliquier.

**M. BROLIQUIER :** Je ne vais pas refaire l'histoire mais revenir sur le développement de la Confluence parce que c'est bien de cela dont il est question. "Confluent, embouteillages en vue", c'est ainsi que je titrais un éditorial dans *Lyon Citoyen* ; pas le mois dernier car je me suis bien gardé, au cours des dernières semaines, de faire tout commentaire négatif qui aurait pu desservir ce secteur ; non, c'était en 2005. Nous vous interpellons depuis 2004 déjà sur cette question car, à l'époque, avec un peu de bon sens, il était facile de prédire ce qui allait se passer sept ans plus tard, c'est-à-dire aujourd'hui.

Le centre commercial a ouvert ses portes il y a une douzaine de jours et il connaît un grand succès. Nous nous en réjouissons et souhaitons que cela dure. Toutefois, nous avons pu constater le revers de ce succès : les tramways saturés, la circulation sclérosée, les parkings difficilement accessibles. Nous voilà au cœur du sujet. Il suffit d'ailleurs de voir les moyens supplémentaires déployés pour garantir le succès de cette ouverture : personnel du SYTRAL en nombre, agents de la police municipale et nationale déployés, parkings provisoires supplémentaires. Malgré cela, il apparaît clairement qu'aujourd'hui, en matière de stationnement et de circulation, la Confluence ZAC 1 n'a pas été conçue à la hauteur de ses ambitions.

Je ne me félicite pas d'avoir eu raison avant tout le monde. Je prends la parole aujourd'hui comme je le fais depuis sept ans car je pense à l'avenir de la Confluence et à sa réussite ; il faut tirer des leçons des erreurs et trouver les bonnes solutions.

La phase 1 de Confluence s'achève et on en mesure les limites. Alors, qu'en sera-t-il de la phase 2 avec une densification de la population de 6 000 habitants attendus d'ici 2025, les nouveaux équipements publics, la Maison de la Danse et le Musée des Confluences et la multiplication des mètres carrés de bureaux.

Comment la Confluence, comme elle est conçue aujourd'hui et telle que vous prévoyez de la développer, va-t-elle absorber ces déplacements ? Il y a là, en l'état actuel, des choses impossibles à résoudre.

Il faut tenir compte de ces contraintes dans la conception même de la phase 2, sans les ignorer comme cela a été fait pour la ZAC 1. Il semble que vous commenciez à le faire en imaginant enfin les parkings, les voies de circulation et les accès supplémentaires que nous vous proposons depuis cinq ans. C'est bien tardif mais surtout insuffisant car le point noir de la Confluence -et nous y revenons- c'est aussi l'inefficacité des transports en commun.

Ce dossier évoque la prolongation du tramway jusqu'à Gerland. Nous y sommes condamnés aujourd'hui puisque vous avez refusé le métro que nous préconisons depuis le début, comme d'autres instances, comme la CDEC par exemple. Soit ! Mais nous le savons, nous le voyons aujourd'hui, c'est insuffisant ; il faut le métro à Confluence, il faudra le métro un jour à Confluence. Nous le savons mais vous le savez aussi vous-même car les conclusions de l'étude que vous avez commandée sur l'accessibilité de la Confluence vont dans ce sens et c'est pour cela que vous refusez de me communiquer ce rapport, encore visiblement classé "secret défense".

Vous prétendez concevoir le quartier urbain le plus moderne, le plus innovant d'Europe, le plus développement durable ! Et qu'avons-nous pour seul transport en commun direct depuis le centre-ville ? Une navette de 27 places aux fréquences aléatoires et dont on ne sait même pas si elle va perdurer, la seule autre offre de transport en commun public de masse étant le tramway dont la capacité est insuffisante et la régularité également plus qu'aléatoire. Un quartier neuf sans bus, puisque les voiries n'ont pas été dimensionnées pour faire passer des bus.

Unibaïl a mis en place une navette fluviale ; nous disons bravo mais c'est une mesure d'image, une opération de séduction pour le centre commercial : 75 personnes toutes les 45 minutes environ. Que le SYTRAL s'engage aussi dans cette voie si les besoins sont avérés, pourquoi pas, mais cela restera toujours anecdotique. Je vous rappelle qu'il y a aujourd'hui de l'ordre de 60 à 80 000 personnes qui arrivent à la Confluence chaque jour.

Pour résoudre ce problème, il n'y a qu'une seule alternative : le métro. Alors, vous pouvez répondre à cela par la colère ou le mépris -comme vous l'avez fait ce matin en Conseil d'administration de la SPLA Lyon-Confluence- mais les faits sont là !

La collectivité a le devoir de penser un plan de déplacements efficace, à la hauteur de ce nouveau quartier. Si les architectes et les urbanistes ont pour mission de donner forme à la ville, il faut aussi lui donner vie et, pour cela, il faut accepter de se pencher sur les usages et le quotidien. Il faut concerter, il faut savoir surtout écouter, il faut s'intéresser aux habitudes des gens et surtout ne pas décréter comment ils doivent vivre. C'est ce que nous attendons de vous pour la phase 2 et, encore une

fois, nous sommes prêts à y travailler avec vous, à apporter notre expertise de terrain, d'usage car nous aussi nous voulons le succès de la Confluence.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Quelques mots, mes chers collègues, d'abord pour vous dire qu'en définitive, celles et ceux qui jugent de la pertinence d'un quartier, de l'aménagement d'un quartier ou d'une agglomération, ce sont les Lyonnais et, franchement, il me semble qu'ils ont, au cours de la semaine qui vient de s'écouler, plutôt plébiscité ce que nous avons fait dans ce quartier et toutes celles et tous ceux qui sont allés au pôle de loisirs et qui ont découvert le quartier de la Confluence en sont revenus comme leurs meilleurs avocats.

C'est vrai que ce succès était encore plus grand que nous l'attendions et que l'attendaient les dirigeants d'Unibail, qui avaient construit ce pôle de loisirs peut-être tout simplement parce qu'il était d'une nouvelle génération et qu'il était en avance sur son époque.

Je pourrais ressortir les interventions, les articles de presse de tel ou tel lorsqu'à l'époque, nous voulions organiser, au cœur de ce quartier, un pôle de loisirs : que de moqueries ! Que d'avaries ! : "Manque d'ambition !", "Cela ne marchera jamais !". Et bien, mes chers collègues, cela a marché, tout comme le reste du quartier est en train de marcher et nous nous organisons à chaque phase pour faire en sorte que la Confluence puisse effectivement évoluer de manière satisfaisante.

J'ai devant moi une note qui m'a été adressée par la direction d'Unibail et du centre commercial de la Confluence, qui m'indique qu'un certain nombre de données peuvent peut-être éclairer nos débats et remettre les choses en perspective.

Tout d'abord, sur la fréquentation du centre commercial, un total de 324 000 personnes accueillies pour la première semaine d'activité, me disent les responsables de ce pôle de loisirs. C'est le meilleur lancement de centre de loisirs ou de centre commercial qu'on n'ait jamais fait en France. Donc une satisfaction des visiteurs qui non seulement y sont venus le premier jour mais aujourd'hui continuent d'y revenir chaque jour.

Alors comment sont-ils venus ? Comme d'abord nous l'avions voulu, à savoir que tout le monde n'arrive pas en voiture parce que c'est évidemment un centre d'une autre génération que nous voulions faire et que nous ne souhaitons pas faire un carrefour d'une ancienne génération. Je veux dire à mes collègues que s'ils se donnaient la peine d'écouter ce que disent aujourd'hui ceux qui pensent aux nouveaux pôles commerciaux et aux nouveaux pôles de loisirs, ils vous disent la chose suivante : le carrefour de périphérie où l'on arrive avec sa voiture que l'on dépose dans un parking immense est aujourd'hui terminé et il faut penser les choses de manière différente.

Alors, me disent-ils, il n'y a que 30 % des visiteurs du pôle de commerce et de loisirs qui soient venus en voiture -à peu près 3 500 à 5 200 véhicules/jour- et le parcours en voiture était acceptable, compte tenu du dispositif que nous avons mis en place et de la capacité de notre propre parking. 2 % sont venus en vaporetto -ce qui fera plaisir à monsieur Roland Bernard- et 52 % sont venus en transports en commun, à la fois par la gare de Perrache puisqu'ils venaient d'assez loin et en même temps par le tramway T1 de manière privilégiée. Enfin -ce qui fera peut-être plaisir à tous-, 16 % des visiteurs sont venus à pied ou en vélo, c'est-à-dire en modes doux.

Cela veut dire que l'on a une utilisation urbaine de ce quartier. Alors il est clair qu'aujourd'hui, il faut prolonger la ligne de tramway T1 -et c'est ce que nous sommes en train de faire-, que nous le relient par le pont Raymond Barre à la station Debourg, que, sur la station Debourg, ils vont se trouver en liaison puisque cette station permet de desservir absolument toutes les lignes qui vont dans l'est lyonnais et la Confluence, par la prolongation du tramway T1 jusqu'à la station Debourg, va se trouver en correspondance avec l'ensemble de l'agglomération.

Et donc, pour ceux qui pensent que la Presqu'île, c'est juste la Presqu'île, il faut desservir l'ensemble de l'agglomération, pas simplement penser Presqu'île nord, Presqu'île sud. Et il est vrai -pour reprendre ce que disait monsieur Rivalta- que nous faisons avec l'histoire et que les choix qui ont été décidés il y a quelques décennies sont aujourd'hui un peu difficiles à remettre en cause. Il est clair que nous sommes en train de travailler avec les sociétés publiques locales d'aménagement sur le centre d'échanges de Lyon-Perrache mais que la mutation va être une mutation que nous sommes en train de réfléchir mais qui va prendre quelques années avant de se mettre en place.

Quant au fait qu'il aurait fallu tout de suite tout attendre pour construire le métro, mes chers collègues, aujourd'hui, nous n'aurions pas le premier mètre carré à la Confluence et donc on continuerait à avoir en cœur de ville un terrain vague, une friche industrielle, comme c'était le cas lorsque j'ai repris le dossier.

Donc, mes chers collègues, je suis très heureux et j'assume devant les Lyonnais les choix que nous avons effectués à l'époque.

Je mets aux voix ce dossier.

**M. CHABERT :** Monsieur le Président, explication de vote !

**M. LE PRÉSIDENT :** Explication de vote, monsieur Chabert.

**M. CHABERT :** Merci, d'autant que j'ai été mis en cause, en tout cas à travers l'équipe de Michel Noir. C'est l'honneur de la politique, monsieur le Président, de défendre ses convictions et ses choix mais ce n'est pas l'honneur de la politique de refaire l'histoire en la trahissant !

Je voudrais simplement rappeler que le premier plan de développement des déplacements urbains a été fait en 1990 -si ma mémoire est bonne- ou peut-être 1991. Ce plan prévoyait parfaitement une structuration de notre agglomération par des lignes de métro, qui comprenait le prolongement de la ligne A à l'époque. Référez-vous à ce document et vous verrez que, dans l'esprit de toute l'équipe de Michel Noir, il y avait bien une armature de transports lourds à donner à cette agglomération, prévue dans ce plan.

Ce n'est pas Michel Noir -et son équipe- qui a décidé de transformer ce qui était prévu dans le prolongement de la ligne A en tramway mais c'est l'équipe de Raymond Barre. J'ai toujours été personnellement, au nom du groupe que je présidais, opposé à ce choix ; je l'ai dit maintes fois, toutes les traces sont encore sans doute faciles à trouver dans l'ensemble de la presse de l'époque. C'est sous l'influence de la cohabitation qui existait à ce moment-là à la Communauté urbaine, c'est-à-dire sous l'influence du groupe Socialiste -en particulier inspiré par quelqu'un que je respecte beaucoup par ailleurs, Lucien Durand- que ce choix a été fait.

Quant au passage sous Perrache, dont monsieur Rivalta prétend aujourd'hui qu'il est impossible, je vous renvoie à des études qui ont coûté très cher à l'époque, qui ont été conduites par le cabinet Melot et qui expliquaient et prévoient de manière très évidente le passage sous les voies ferrées.

Quant à dire qu'il n'y a rien eu de fait sur Confluence, je voudrais rappeler qu'en 1989, j'étais Vice-Président chargé du patrimoine et j'ai racheté les établissements Hachette au nom de la Communauté urbaine pour démarrer l'opération. Ensuite, et dans la foulée, nous avons libéré l'ensemble du port Edouard Herriot. Ensuite, et dans la foulée, nous avons préparé le déménagement du marché-gare ; car ce n'était pas une friche, contrairement à ce que vous venez de prétendre, monsieur le Président, c'était là où se tenait le marché-gare. Le marché-gare a été déménagé parce que nous avons acheté des terrains pour permettre son déménagement. Cela a pris un certain temps : vous êtes parfaitement au courant du marché d'intérêt national et qu'il fallait, pour cela, modifier la loi mais pas une seconde n'a été perdue pour que l'ensemble de l'opération se fasse.

Nous nous réjouissons naturellement de la réussite que représente ce centre commercial, sous réserve qu'elle soit durable, c'est-à-dire que l'ensemble de la desserte puisse bien se faire dans le temps car on sait que la réussite des premiers jours n'est pas nécessairement la réussite de toujours, en particulier si les obstacles demeurent. Encore une fois, ce n'est pas du tout pour être "oiseau de mauvais augure" mais je souhaite véritablement et personnellement la réussite, sous une deuxième réserve, malgré tout, c'est qu'en habillant Paul, non ne déshabille pas Pierre et que l'ensemble de ce qui sera fait à la Confluence ne vienne pas gêner l'ensemble des projets dont on voit aujourd'hui la manière dont ils stagnent sur le centre-ville même, Grôlée en étant la référence.

Je vous remercie.

*(Applaudissements du groupe Ensemble pour le Grand Lyon).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Quelques mots pour monsieur Chabert : moi, je ne départagerai pas ce qui a été fait par monsieur Noir, par monsieur Barre ; moi, j'ai commencé à exercer les responsabilités en 2001, donc j'assumerai ce que j'ai fait depuis 2001 !

**M. CHABERT :** Vous étiez dans l'exécutif avant !

**M. LE PRÉSIDENT :** J'étais Président de commission, comme un certain nombre de nos collègues aujourd'hui sont Présidents de commission, qu'ils appartiennent aux différentes familles de cette assemblée parce qu'effectivement, monsieur Barre -et nous l'avons suivi- avait décidé que l'exécutif devait être un exécutif pluriel comme nous le faisons aujourd'hui dans cette assemblée et non pas une fracture politique entre une majorité et une opposition qui se ferait sur des bases politiques ; et c'est vrai que nous avons suivi cet ensemble.

Quant au déménagement du marché-gare, excusez-moi, mais c'est nous qui l'avons fait, c'est moi qui l'ai négocié avec monsieur Jean-Paul Mauduit, à une époque où c'était extrêmement controversé et où personne ne voulait partir de la Confluence. Or, je veux bien que l'on refasse l'histoire mais tout de même, reprenez les dates et vous verrez que nous l'avons voté au cours du mandat précédent !

Donc, mes chers collègues, je mets aux voix ce dossier.

**M. BUFFET :** Non, non, c'est juste une explication de vote !

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, je mets aux voix ce dossier.

*(Monsieur Buffet souhaite prendre la parole).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Il y a eu une explication de vote. Monsieur Arrue, vous passez au dossier suivant...

**M. BUFFET :** Je ne veux pas que la Confluence fonctionne comme vous êtes en train de l'organiser pour les Lyonnais exclusivement, empêchant les autres de pouvoir y accéder. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon ne prendra pas part au vote.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),

- contre : néant,

- abstention : néant.

Adopté, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

---

**N° 2012-2897 - Développement économique -** Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Avenant n° 2 à la convention de site de Lyon sur le volet Enseignement supérieur-Recherche et vie étudiante - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

---

**M. le Vice-Président ARRUE, rapporteur :** Si mon excellent confrère Buffet, sans doute frustré de plaidoirie, veut bien me laisser la parole sur le dossier dont j'ai la charge, je lui en serai infiniment reconnaissant.

La délibération dont il s'agit est neutre financièrement pour le Grand Lyon puisqu'elle recoupe une précédente délibération que nous avons prise en septembre 2011 à propos de deux opérations immobilières qui sont financées dans le cadre du CPER. Il ne s'agit, aux termes de la délibération qui vous est proposée, que d'homologuer un avenant n° 2 qui entérine un décroisement des compétences entre l'Etat et le Département sur le financement de ces deux opérations. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. MILLET :** Chers collègues, nous saisissons l'occasion de cette délibération pour rappeler notre intervention de septembre 2011 concernant le même volet enseignement supérieur et recherche du contrat de plan Etat-Région. Nous évoquions déjà à l'époque le décalage entre les promesses toujours plus impressionnantes du plan campus et la réalité vécue par la grande majorité des personnels et étudiants de l'enseignement supérieur, à partir de l'exemple du campus de la Doua.

Cette délibération concerne une modification de financement de deux projets :

- le premier, pour 22 M€, concerne un institut stratégique pour la recherche sur les maladies infectieuses qui regroupera 350 personnes ;

- le deuxième, pour 6 M€, concerne la restructuration du quartier de la chimie, notamment pour la plateforme d'innovation collaborative chimie-environnement Axel'One, qui concernera sans doute une centaine de personnes.

Faites le compte ! Nous avons ici 26 % des 105 M€ du montant recherche du contrat de plan qui concernent de l'ordre de 2 % des acteurs du périmètre du PRES. J'aimerais que l'on fasse des analyses plus précises à l'échelle du contrat de plan Etat-Région d'ailleurs. Il ne s'agit évidemment pas de considérer que ce serait trop pour ces acteurs de l'immunologie et de la chimie innovante mais, bien au contraire, de constater à quel point le niveau qui paraît impressionnant des investissements de ce plan campus sont plus que limités en regard des besoins sur le terrain.

L'Etat n'a pas assumé ses responsabilités sur un des plus grands campus de France, comme sur beaucoup d'autres d'ailleurs, pendant quarante ans et demande aujourd'hui aux collectivités de prendre le relais. Evidemment, dans une logique de campus à deux vitesses, les investissements d'avenir ne peuvent concerner que l'excellence, que les derniers chiffres du projet d'Idex estiment à 15 % des enseignants-chercheurs. Amusant d'ailleurs de voir cet Idex qui se réclame de l'excellence échouer au jury et passer au rattrapage ; nos étudiants apprécieront !

Je vous faisais part il y a un an de ce décalage douloureux entre les discours d'un éco-campus démonstrateur de la Doua, qui conduira à la prochaine réalisation d'une «coulée verte» longeant des bâtiments qui sont des gouffres énergétiques, parfois à la limite de l'autorisation d'ouverture ; le risque de démonstrateur de l'irréalisme de nombreux discours environnementaux officiels est maximum !

Cette situation révèle l'échec de la gouvernance de cette politique universitaire mise en place depuis la LRU et tous les mécanismes qui lui sont liés. Les structures du PRES ne portent pas aujourd'hui la parole du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi je vous demandais, il y a un an, d'organiser avec nos représentants dans les institutions universitaires et les représentants des personnels et des étudiants, leurs syndicats, un véritable dialogue. Il y a urgence.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARRUE.

---

**N° 2012-2892 - déplacements et voirie** - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 2<sup>e</sup> - Lyon 4<sup>e</sup> - Lyon 5<sup>e</sup> - Aménagement d'une zone 30 - Programme de travaux 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2892. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président VESCO, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Il s'agit de la dernière tranche de l'aménagement de la zone 30 lyonnaise, que l'on a qualifiée de plus importante d'Europe ; c'est la dernière tranche qui, début 2013, clôturera cet aménagement démarré en 2006 avec 100 entrées et 40 rappels

de cœur de zone sous forme de plateaux, un projet de 14 M€, une deuxième tranche de 2,5 M€.

Je rappelle que ce sont autant d'aménagements physiques qui se conjuguent et se potentialisent avec la réglementation de la baisse de la vitesse. C'est un dossier d'actualité puisque nous avons eu à déplorer des accidents tragiques concernant des piétons. C'est le rééquilibrage de l'espace public avec une potentialisation entre ces aménagements physiques, piétons, cyclables, transports en commun et la baisse de la vitesse qui est une arme donnée aux collectivités pour améliorer la cohabitation, le partage de la rue qui appartient à tout le monde et qu'il faut donc partager.

Il y aura une évaluation finale en fin de programme qui statuera sur les performances qui sont déjà réelles en termes de baisse de la vitesse, de baisse du trafic en cœur d'agglomération ; c'est aussi du cadre de vie, des commerces, des terrasses, qui sont possibles et donc une meilleure cohabitation dans l'espace public. C'est aussi la possibilité d'expérimenter une zone dite «de rencontre», une zone 20 que nous pourrions expérimenter sur la Ville de Lyon -et je parle sous le contrôle de mon collègue Pierre Abadie-, c'est aussi une manière de développer de l'accessibilité en cœur de ville.

Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**Mme DAGORNE** : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à plusieurs reprises sur cette zone 30 et, au départ, sur le principe, nous avons été favorables. Cependant, déjà en 2010 avec les premiers retours d'expérience, notre groupe avait constaté l'inefficacité du dispositif mis en place malgré les énormes moyens financiers investis : 14 M€.

Aujourd'hui nous est présenté -comme l'a dit monsieur Vesco- le programme 2012 de travaux complémentaires. A cette occasion, je voudrais revenir sur l'évaluation des aménagements ; si l'évaluation finale, bien évidemment, n'est pas faite, il y a eu une évaluation présentée en commission voirie le 15 novembre dernier et il apparaît que les comparaisons sur l'impact de la vitesse sont variées, sans tendance identifiable mais l'impact est faible voire nul sur certaines zones, notamment sur le boulevard de la Croix-Rousse ; on constate même une augmentation de la vitesse.

Le nombre d'accidents baisse (- 7 %) mais les accidents sont plus graves, ils impliquent plus de piétons que sur la Ville de Lyon ; la zone 30 semble donc générer un sentiment de sécurité chez les piétons qui, malheureusement, semblent moins attentifs à la circulation environnante. Et, dans un registre moins grave, les nuisances sonores n'ont pas fondamentalement baissé.

Après six ans et 14 M€, la zone 30 n'est pas clairement identifiable dans certaines artères et l'impact sur la sécurité, la vitesse et les nuisances sonores est peu probant.

Nous ne pouvons donc, à l'heure actuelle, soutenir les investissements sur ce projet, dont nous partageons les objectifs -je le répète- mais dont la mise en œuvre n'apporte pas aujourd'hui les résultats escomptés. Nous nous abstenons donc sur ce dossier.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je le mets aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf M.Joly qui s'est abstenu) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),

- contre : néant,

- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour), M.Joly (groupe Centriste et démocrate).

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

**N° 2012-2903 - développement économique** - Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-2903. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Monsieur le Président, voici un dossier qui prend place dans un contexte d'actualité fort puisque aujourd'hui s'ouvre la World Wide Web conference 2012, qui fait de Lyon la capitale mondiale du web pour quelques jours. Cette conférence de haut niveau nous permet notamment d'accueillir le co-créateur du web, Tim Berners-Lee, ainsi que les plus grands scientifiques et acteurs mondiaux de cette économie.

Il faut dire que l'association Rezopole a été un de ces acteurs pionniers qui ont permis à notre agglomération de faire valoir aujourd'hui des atouts tout à fait significatifs en tant que territoire numérique car, en effet, Rezopole contribue à la création d'une place de marché télécom de premier plan sur notre territoire par la mise en place et la gestion de nœuds d'échanges internet -que l'on appelle autrement des GIX. Ces nœuds d'échanges permettent tout simplement d'éviter le transit de flux d'informations, qui sont de plus en plus massifs et conséquents, sur Paris. Ceci nous permet d'optimiser l'utilisation de notre réseau télécom en parallèle des efforts que nous déployons pour basculer un réseau télécom de nouvelle génération. L'action de Rezopole contribue donc fortement à l'attractivité de notre territoire en permettant à la fois une qualité de service et d'écoute très compétitive pour des acteurs-clés de notre économie locale.

Nous avons eu un avis favorable de la commission pour ce rapport. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, cette association joue un rôle important dans l'internet lyonnais. Elle a mis en place les GIX de Lyon, qui sont les carrefours mondiaux des réseaux internet. Avant les GIX lyonnais, nos données pour aller de Lyon à Villeurbanne passaient souvent par Paris et même New York selon les opérateurs internet. Avec ces GIX lyonnais, les opérateurs ont des interconnexions locales qui améliorent notamment les temps de réponses et la possibilité de redondance dans l'accès aux ressources numériques, qui sont -vous le savez- de plus en plus virtualisées, donc distantes, pour les citoyens comme pour les entreprises et les collectivités locales.

Elle développe une forte activité d'animation du territoire sur les enjeux de l'interconnexion et pourrait sans doute jouer un rôle, en complément du guichet télécom unique, pour éclairer nos collectivités sur l'offre disponible dans leur territoire.

C'est pourquoi nous saisissons l'occasion de cette délibération pour évoquer deux aspects de notre politique numérique concernant les infrastructures.

Premièrement, où en sommes-nous de la délibération sur le très haut débit et l'accès à la fibre pour tous ? Nous avons décidé du principe d'un financement public pour mettre en place une délégation de service public garantissant à tout habitant et entreprise l'accès à la fibre optique jusqu'au bout. Il semble que les opérateurs soient plus pressés de prendre leur part de marché que de contribuer à faire émerger une telle réponse publique au constat de l'inégalité de traitement par le seul marché des besoins de l'agglomération, y compris pour des zones d'activités économiques aujourd'hui handicapées. Enfin, quels rapports avec l'initiative de la Région de création d'une structure, Rhône-Alpes Numérique, avec les collectivités et opérateurs ?

Deuxièmement, nos collectivités ont des besoins d'accès et d'hébergement de plus en plus importants et le développement des capacités d'interconnexion que représentent ces GIX est un atout pour bénéficier de la virtualisation de toujours plus de services, données et applications dont nous avons besoin. Sans des interconnexions puissantes, le fameux *cloud* -le nuage- se fera en dehors de notre territoire.

Des hypothèses techniques sont discutées concernant la mutualisation de datacenters publics pour les besoins des collectivités, leurs interconnexions progressives pour aller vers ce nuage lyonnais voire régional. Cela supposerait d'articuler des projets de datacenters avec des netcenters fortement couplés aux opérateurs et à ces GIX lyonnais. Ne devrions-nous pas lancer une action spécifique sur ces objectifs, dans le cadre de notre politique d'infrastructure numérique ? Nous avons, à l'évidence, dans le réseau d'acteurs qui se retrouvent dans les initiatives de Rezopole, les compétences nécessaires.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Nous aurons l'occasion de rediscuter dans les prochaines séances du très haut débit, sur lequel nous sommes en train de progresser.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

**N° 2012-2894 - développement économique** - Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2894. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit de la désignation d'un représentant au Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon avec un avis favorable de la commission.

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine  
au sein du Conseil d'administration  
de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon  
(Dossier n° 2012-2894)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Nous devons désigner un représentant titulaire suite à la démission de monsieur Jérôme Sturla de ses fonctions de conseiller communautaire. Donc je propose la candidature de monsieur Guy David. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, M. Broliquier s'étant abstenu.

*(Monsieur Guy David est désigné).*

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2012-2961 - proximité et environnement** - Prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer des marchés de services passés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2961. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

**M. ARIAGNO, rapporteur** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, le présent marché a pour objet de confier à des prestataires la réalisation de prestations de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés sur la Communauté urbaine de Lyon en porte à porte et en apport volontaire.

Les prestations comprennent la collecte sélective en porte à porte des recyclables (journaux et emballages hors verre), la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (en bacs roulants), la collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles (en silos enterrés), les prestations relevant du service complet (sortie et rentrée des bacs pour les collectes d'ordures ménagères résiduelles et sélectives en porte à porte) sur les communes de Lyon et Villeurbanne, la collecte des conteneurs d'apport volontaire verre, et éventuellement papiers et recyclables s'il en existe sur le territoire, en silos aériens, silos enterrés et en silos semi-enterrés, la collecte des déchets d'ébouage, le transport des différentes catégories de déchets jusqu'aux sites de traitement ou exutoires désignés par la Communauté urbaine de Lyon.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 30 mars 2012, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- pour le lot n° 1 : la prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables en collecte sélective ainsi que la collecte des silos d'apport volontaire enterrés ou aériens sur les Communes de Lyon 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements à l'entreprise SITA Lyon pour un montant de 30 113 817,85 € TTC sur la durée du marché qui est de cinq ans ;

- pour le lot n° 2 : la prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables en collecte sélective ainsi que la collecte des silos d'apport volontaire enterrés ou aériens sur les Communes de Lyon 3<sup>e</sup>, Lyon 7<sup>e</sup> et Lyon 8<sup>e</sup> arrondissements au groupement Pizzorno/Dragui transport pour un montant de 34 988 013,46 € TTC sur la durée du marché qui est de cinq ans ;

- pour le lot n° 3 : la prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables en collecte sélective ainsi que la collecte des silos d'apport volontaire enterrés ou aériens sur les Communes de Lyon 6<sup>e</sup> arrondissement

et Villeurbanne à l'entreprise SITA Lyon pour un montant de 25 177 992,38 € TTC sur la durée du marché qui est de cinq ans.

Et donc il y a un avis favorable de la commission sur ce rapport.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Donc j'ai d'abord une demande de temps de parole du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. TOULERON** : Sur ce dossier qui avait été, de fait, déjà évoqué par Yves Fournel lors du dernier Conseil communautaire, nous avons convenu d'une intervention commune avec le groupe Communiste et intervention citoyenne. Nous nous associerons donc à l'intervention de Rolland Jacquet.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme BAUME** : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous invitez donc ce soir à nous positionner sur un sujet qui a intéressé beaucoup de monde il y a près d'un mois et nous regrettons que les élus du Grand Lyon ne puissent ainsi se positionner officiellement par leur vote que ce jour sur un marché non modifiable !

Pourtant, à plusieurs reprises, nous avons été amenés à nous positionner sur la politique des déchets et tout particulièrement avec un plan stratégique, en septembre dernier, rappelant la logique réduction, recyclage, récupération. Ce volet d'organisation de la collecte y aurait tout à fait trouvé sa place. Ainsi, les élus se seraient exprimés en amont sur des questions de fond, que je vais donc rapidement vous développer.

Alors, les écologistes souhaiteraient affirmer trois points ce soir :

1° - La nécessité, de la part d'une collectivité telle que le Grand Lyon, de proposer avec les deniers publics, c'est-à-dire la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - que nous avons évoquée il y a peu de temps en séance, dont la transparence n'est pas très nette -, un service public d'intérêt général aux habitants, un service de collecte, de réduction, de récupération, de réemploi et de traitement du contenu de nos poubelles.

Une véritable politique volontariste locale de réduction des déchets comme nous l'avions lu - en tout cas, nous, écologistes - dans le plan stratégique que nous avons voté en septembre dernier, permettrait de se passer de ces collectes des samedis pour les communes concernées ; c'était une revendication des syndicats.

Concrètement, ceci signifie affecter une partie des recettes de la TEOM à une information précise quant au gaspillage alimentaire et à la valorisation des déchets par compostage et biogaz, une organisation des collectes du verre des cafés, hôtels et restaurants des centres-villes touristiques et des cartons chez les commerçants de proximité, l'expérimentation de recyclerie mobile, le tri des déchets des marchés alimentaires, après glanage bien entendu.

Vous ne découvrez rien ce soir, ce sont des propositions que le groupe des écologistes propose régulièrement et en toute simplicité lors de chaque séance ici et en groupe de travail ad'hoc depuis 2008. Certaines de nos propositions ont d'ores et déjà été retenues voire sont en cours d'élaboration avec la direction de la propreté, d'autres - nous le souhaitons - le seront bien vite.

2° - L'importance d'assurer, dans le privé comme dans le public, des conditions de travail décentes pour des métiers dont la pénibilité est avérée et penser et anticiper, car c'est

bien le travail des politiques, la filière déchets du Grand Lyon. Je rappelle que c'est une filière qui permettrait la création de véritables emplois utiles socialement et environnementalement et non délocalisables.

Je précise ma pensée : en passant ce marché, le Grand Lyon fait le choix de déléguer à une direction des ressources humaines, un actionnaire ou à une image d'entreprises le parcours personnel et professionnel d'hommes et de femmes. Il est bien évident qu'un éboueur fait rarement toute sa carrière au sein d'une même entreprise et au même poste ; de fait, c'est la société qui prend en charge par exemple sa retraite. Cette tendance à la socialisation des pertes et à la privatisation des profits doit être inversée. C'est en ce sens que nous privilégions le service public.

De fait, sur le fond, il ne faut plus pointer le prix à la tonne collectée mais bien, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises dans des communiqués de presse -et je pense que tout le monde le partage-, la notion de coût global de service rendu.

Les écologistes demandent donc un engagement ce jour à l'exécutif -comme nous l'avons déjà fait lors du rapport annuel- à transmettre avant la fin du mandat les véritables coûts de collecte et de traitement ainsi que l'affectation de la TEOM et autre subvention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), afin que chacun des élus présents ici puisse se positionner en conscience et non pas de façon idéologique.

Par ailleurs, et pour mémoire, le recyclage et la récupération créent six à dix fois plus d'emplois que l'incinération. Enfin, la question du fini-parti est claire pour les écologistes : la priorité est à la santé des salariés !

3° - Dernier point, l'urgence à travailler dès maintenant tous -quand on parle de tous, ce sont les élus ici, les encadrants du Grand Lyon parce qu'évidemment, la Direction de la propreté est concernée, la société civile organisée ou non, à savoir les syndicats, le Conseil de développement mais aussi les associations de consommateurs- sur deux points :

- premier point, une reconnaissance réelle des métiers techniques publics du quotidien (l'eau potable, l'assainissement, la voirie, le nettoyage, la collecte), incluant des perspectives de formation -ce qui ne sous-entend que cela n'existe pas déjà-, d'accompagnement à la mobilité interne à des fins d'épanouissement personnel qui bénéficieront à tous, usagers comme salariés ;

- une sortie de la culture commune du tout-incinération pour aller vers une démarche globale et intégrée de la gestion de nos ressources, rentable pour tous, y compris dans notre collectivité -et dans le "tous", je parle bien de la sphère économique de la métropole urbaine.

Enfin, au regard de toutes ces demandes de précisions et points de vigilance, en particulier sur cette impossibilité pour nous, élus communautaires, de s'exprimer en amont du passage de ce marché public, nous nous abstenons sur ce dossier.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE PRESIDENT** : Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

**M. AUGOYARD** : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'une des missions les plus concrètes de notre Communauté urbaine est d'assurer la gestion de la propreté et des déchets. Nous le savons bien dans nos communes, c'est sur ce service

que nous sommes le plus souvent interpellés par les habitants et leurs associations.

Nous devons donc veiller à ce que ces missions soient toujours plus efficaces. Pour cela, elles doivent s'adapter et évoluer. C'est l'objet de cette délibération et c'est pourquoi le groupe Centriste et démocrate va la soutenir. Nous croyons qu'il est vain et dépassé d'opposer le privé et le public, c'est un débat d'un autre temps, que certains brandissent encore comme ils utilisent les slogans du siècle dernier. Ce qui compte, c'est le niveau de service et de qualité.

En revanche, ce dossier a été un révélateur, à plus d'un titre, celui des pannes du dialogue social dans notre maison ; et les torts sont clairement partagés. Nous soutenons l'idée d'un dialogue social constructif et nous espérons que ce genre de désagrément pour la population ne se reproduira pas. Le dialogue social, ce n'est pas menace contre menace, blocage contre blocage ; le dialogue social se construit tous les jours et ne doit pas être découvert à la première crise. Les syndicats doivent accepter que les acquis d'hier ne puissent pas devenir les privilèges d'aujourd'hui.

Nous croyons que les agents peuvent se consacrer pleinement à leur mission et qu'ils peuvent en tirer une reconnaissance méritée. Ils sont un maillon essentiel dans la qualité de vie. Il n'est pas question pour nous de sous-estimer leur rôle et leurs difficultés. Mais personne ne doit oublier que le service public est avant tout le service du public. La grève n'est pas une arme de chantage, elle doit être un dernier recours mûrement réfléchi. Je ne comprends pas que l'on s'enferme dans un mouvement social, parfois en empêchant ceux qui veulent travailler de le faire, en laissant les immondices s'accumuler dans nos rues, parfois à côté des écoles, donnant à notre agglomération une image plus que déplorable. L'engagement dans la carrière de fonctionnaire c'est avant tout un engagement au service de l'intérêt général. Les Grands Lyonnais ont droit à une ville propre. Le Grand Lyon et ses agents ont le devoir de la leur donner. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. JACQUET** : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne a, avant votre intervention, monsieur le Président, toutes les bonnes raisons de voter contre cette délibération. (*Rires dans l'assemblée*).

Mais je n'en suis pas là et je garde dix secondes de plus.

Il s'agit, avec ce dossier, d'attribuer le marché de la collecte des déchets ménagers. La commission d'appel d'offres a fait son travail technique. Quant aux questions politiques, il revient à notre assemblée d'en débattre et de décider. Pour cela, deux ordres de réflexions : sur la démarche et sur le fond.

Ainsi, lorsque notre assemblée a délibéré en 2007 pour le précédent marché, un travail de fond avait précédé les décisions d'alors : une commission politique avait mis à plat et tout revisité ; un plan stratégique avait été élaboré, suivi d'un plan d'actions ; nous avons délibéré pour le lancement des marchés. Au total, deux ans et demi de réflexions, d'analyses, d'échanges, de confrontations de points de vue, d'élaborations partagées, puis vote en octobre 2007 des attributions des marchés, après un premier vote en juillet !

Quel bilan tirons-nous de ces cinq années écoulées ? Quelles évaluations ? Quelles évolutions des besoins, de la qualité nécessaire du service ? Quelles ambitions du Grand Lyon ?

Nous n'avons, à cet instant, que le débat de notre précédente assemblée et la délibération numéro 2012-2961 de ce jour. De plus, monsieur le Président, les élus de cette assemblée n'ont été informés du lancement du marché et donc du nouvel allotissement que par voie d'un tract syndical distribué à l'entrée de notre séance, le 9 janvier dernier ! Nous nous sommes sentis quelque peu ignorés, d'où le climat d'incompréhension et donc la volonté d'une remise à plat et d'un réexamen d'ensemble.

Vous nous dosiez, monsieur le Président, à la séance dernière, que les rumeurs vous ont conduit à considérer que, pour y mettre un terme, la plus grande discrétion sur l'appel d'offres devait être de mise. Certes, pour l'appel d'offres, mais la réflexion politique, elle, est nécessaire sur plusieurs questions :

- le rôle de l'autorité organisatrice en matière de collecte des déchets,
- le bilan d'étape du plan stratégique,
- l'évaluation comparée selon les mêmes critères entre la régie et le marché,
- l'appréciation sur les nouveaux besoins et les nouvelles exigences de qualité et les rythmes pour les atteindre.

Qu'en est-il, par exemple de la comparaison régie-entreprises, dont on dit entre autres que le différentiel de coûts est énorme (130 € la tonne pour la régie et 70 pour le privé) ? Et donc à quelles conditions ce différentiel est-il obtenu ? D'où la question suivante qui découle : doit-il y avoir une forme de dumping social à l'intérieur du service public de collecte du Grand Lyon ? Entre parenthèses, la délibération d'aujourd'hui nous montre que ce différentiel va sérieusement se réduire car, pour l'un des attributaires, le coût à la tonne -si j'en crois les chiffres de tonnages et de prix indiqués- s'élève à 100 €; donc le différentiel est fortement réduit. Il est à remarquer également que si, en 2007, le marché privé de collecte s'élevait à 68 M€ HT, il s'élève aujourd'hui à plus de 84 M€.

Où et quand ces réflexions -et probablement bien d'autres qui viennent lorsqu'on se met autour d'une table et qu'on discute- auront-elles lieu ?

Nous pensons que ce travail politique aurait dû précéder notre délibération d'aujourd'hui et ces questions être soumises à tous nos collègues, aux citoyens, aux organisations représentatives du personnel. Nous pensons que c'est cette démarche transparente et citoyenne qui peut, seule, permettre de couper court aux rumeurs et mettre fin aux incompréhensions, à la méfiance, aux a priori, à ce climat qui entoure la prestation.

En ce sens, la grève des agents de la collecte en régie, si elle a permis des avancées non négligeables -je ne les énumère pas, on les connaît-, a surtout eu le mérite d'alerter et de mettre sur la place publique l'ensemble des questions, y compris ce qui pour nous est essentiel, à savoir le rôle de l'autorité organisatrice, la qualité du service rendu pour tous et en tout lieu dans l'agglomération pour les 58 Communes et les populations de ces 58 Communes et, enfin, sur le mode de gestion, entre la régie -que, pour notre part, nous privilégions- et le marché privé, remis ainsi fortement en question et donc à débattre.

Ainsi, monsieur Cochet, si je prends votre réflexion du *Progrès* du 29 mars dernier, les agents ne sont pas à sanctionner. Ils sont à inviter autour de la table pour échanger, concerter, construire,

ce qui a commencé à se faire pendant la grève et depuis, et qui devra bien se poursuivre.

Nous savons que ce ne sont pas des questions simples et c'est donc avec humilité aussi mais pour prendre en compte cette complexité, pour avancer et sortir des conflits par le haut sans que personne n'ait à se déjuger -ni les syndicats, ni les élus, ni la présidence-, pour ne pas recommencer de la même manière et se trouver dans les mêmes impasses en 2017.

C'est pourquoi nous avons donc proposé une nouvelle commission politique portant sur la collecte en particulier, exclusivement. Que celle-ci soit décidée, actée, mise en place et travaille rapidement, comme cela se fait de très bonne manière actuellement sur la question tout aussi lourde et complexe de l'eau ; que cette commission puisse auditer les organisations représentatives, les associations, les élus de nos 58 Communes, sous une forme ou une autre car là-aussi il faut bien, pour la plus grande efficacité, innover.

Voilà les bonnes raisons que j'évoquais au début de cette intervention pour dire que nous voterons contre. Mais si, monsieur le Président, vous bougez sur la question de la création de la commission et de sa rapide mise en place, alors notre vote pourrait évoluer vers une abstention. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. COCHET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce soir, je souhaite faire un bref retour en arrière sur le mouvement de grève de la collecte des ordures ménagères qui, en mars dernier, durant plus de trois semaines, nous a offert le spectacle désolant de trottoirs jonchés de détritiques et d'odeurs pestilentielles.

Vous en conviendrez avec moi, monsieur le Président, nous tous élus communautaires ici présents sommes extrêmement attachés à une gestion efficace et maîtrisée de nos déchets ménagers autour de trois concepts qui nous paraissent essentiels à vous comme à nous ; ces concepts sont la collecte, le tri sélectif et la valorisation.

A la lumière de cette grève, des désagréments qu'elle a occasionnés pour les habitants de l'agglomération lyonnaise, de la manière dont une issue a été poussivement trouvée pour sortir de cette crise sanitaire, qu'il me soit cependant permis de poser la question : n'auriez-vous pas, monsieur le Président, poussé le bouchon un peu loin en matière d'application de ces préceptes ?

Je parle d'abord de la collecte, pas celle des déchets ménagers mais celle des informations disponibles pour décider, probablement à juste titre, à l'appui des remarques formulées par la Chambre régionale des comptes, de réformer le système actuellement en vigueur. Vous avez donc collecté les données. Vous avez ensuite réfléchi, vous avez enfin décidé mais à aucun moment, tout au long de ce processus, vous n'avez jugé utile de nous associer aux modalités de changement, un changement pourtant considérable, à propos duquel nous eussions apprécié que vous nous consultiez, nous élus des Communes du Grand Lyon, pour vous donner notre avis éclairé et opérer des choix pertinents tous ensemble au terme d'une véritable concertation.

Je parle ensuite du tri sélectif, pas celui des déchets ménagers, celui des intérêts qui ont présidé à vos choix. En effet, vous avez opéré un tri sélectif -et pas des moindres-, celui d'attribuer une gestion déléguée au privé pour les seules Communes de Lyon et Villeurbanne alors que 56 autres Communes du Grand Lyon



bénéficieront d'un mode de gestion en régie directe, avec une conséquence évidente, mesdames et messieurs : les Maires de Lyon et de Villeurbanne ne seront pas directement pénalisés par d'éventuels mouvements de grève initiés par les éboueurs insatisfaits de la réforme que vous avez, au demeurant, décidé seul. Il en sera tout autrement pour celles des 56 autres Communes de notre agglomération ; je laisse bien sûr chacun réfléchir sur les conséquences qu'ils auront, à l'occasion de la mise en place de cette évolution.

Je parle enfin de valorisation, une fois de plus pas celle des déchets ménagers mais celle de vos interlocuteurs, piètrement valorisés pour le coup tout au long de ce conflit, à commencer par les élus et leurs services municipaux ; j'ai entendu, dans les propos précédents, nombre de Conseillers communautaires qui l'évoquaient, qui ont été finalement prévenus plus de dix jours après le commencement de la grève lorsque nous n'étions plus dans la concertation à l'échange mais bien dans la gestion de la crise, de l'insalubrité ambiante, des nuisances intolérables et dans la relation parfois difficile avec des administrés fort légitimement mécontents, pour ne pas dire exaspérés.

Alors oui, monsieur le Président, je dois l'admettre, vous êtes un défenseur de la collecte, un apôtre du tri sélectif, un chantre de la valorisation mais je ne suis pas certain que vous et nous n'accordions la même signification à ces termes.

Mais qui dit "gestion des déchets ménagers" dit aussi "recyclage". Il nous faut donc maintenant recycler. Comment ? De trois manières différentes, il me semble :

- en premier lieu, je propose le recyclage des taux par le vote, l'an prochain, d'un taux revu à la baisse de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères, de sorte que nous compensions, au moins fiscalement, les dommages subis par les citoyens contribuables ;

- ensuite, je suggère le recyclage des méthodes de négociation : nous devons empêcher qu'à l'avenir, quelques agents puissent en bloquer des dizaines qui veulent venir travailler. Il n'est pas admissible que quelques-uns puissent saboter le travail, d'ailleurs remarquable, de tant d'autres ;

- enfin, que diriez-vous de procéder à un recyclage intégral de votre système ? Pourquoi, finalement, ne pas placer la totalité de Lyon et Villeurbanne en régie directe et permettre aux 56 autres Communes de bénéficier des services du privé ?

Nous serions heureux de vous entendre sur ces propositions, monsieur le Président, auxquelles j'en ajoute une que je fais en qualité de député : si je suis réélu en juin prochain, je déposerai une proposition de loi sur la mise en œuvre d'un service minimum de collecte des ordures ménagères, afin d'éviter qu'une telle situation ne puisse se renouveler.

Et, bien évidemment, en fonction de vos réponses, monsieur le Président, notre groupe s'abstiendra ou pas sur ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Vice-Président PHILIP :** Monsieur le Président, chers collègues, je rappelle que les marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte arrivent à échéance le 23 octobre 2012. Le contexte des nouveaux marchés repose -nous en avons longuement parlé- sur les éléments suivants :

- maintenir un équilibre entre la régie et les entreprises ; cet équilibre pour le service public, qu'il soit en DSP ou au niveau de la régie, existe depuis plus de vingt-cinq ans au Grand Lyon ;

- proposer un allotissement susceptible de maintenir un système concurrentiel entre les entreprises ; c'est la recommandation de la Chambre régionale des comptes et c'est pour cette raison, à tort ou à raison, qu'on avait décidé la discrétion ;

- répondre enfin aux sollicitations du personnel sur les volets pénibilité, cycles de travail, stress et mise en place d'un samedi sur deux de repos qui était proposé d'emblée.

Sur ces bases, le scénario retenu permet de maintenir l'équilibre entre régie et entreprises, en favorisant la régie au niveau des habitants desservis, des rondes de collecte, des Communes collectées et les tonnages sont quasiment équivalents entre la régie et les entreprises.

Je voudrais commenter l'adresse que vous avez reçue des organisations syndicales, simplement pour redire que les salaires n'ont pas été jetés en pâture mais donnés en réponse à des questions des journalistes ; de même que le prix à la tonne de la régie *versus* le privé ; ce qui est normal dans un conflit, les journalistes posent des questions. Je me réjouis d'ailleurs que les organisations syndicales reconnaissent dans ce document que les chiffres que nous avons donnés correspondent bien à la feuille de décembre divisée par douze, que le chiffre est bien exact concernant le revenu annuel, mois de décembre divisé par douze.

Je précise aussi pour votre information :

Premièrement, qu'un ripper -alors on vous parle d'éboueur, c'est volontairement pas précis- ne va pas jusqu'à l'incinérateur et c'est pour cela que le temps de travail au four ne concerne que les chauffeurs et que le terme d'éboueur est volontairement ambigu.

Deuxièmement, que les chiffres que nous avons donnés -et que je vais donner d'ailleurs- sont les chiffres de la collecte sans rien d'autre et donc parfaitement comparables entre le privé et le public.

Que l'article de *Que choisir* ? -qui dit d'ailleurs que Lyon est beaucoup moins cher que Paris ou Marseille- n'est pas un article sur la collecte des ordures ménagères mais sur le prix, monsieur Cochet, de l'ensemble du système qui inclut l'incinération ou la récupération.

Nous avons toujours dit -je le redis- que l'incinérateur de Gerland qui est public est plus performant économiquement que celui de Rillieux la Pape qui est privé, ce qui est d'ailleurs la preuve que c'est possible pour les services publics d'être plus performants que le privé. Ce n'est pas le cas pour la collecte, c'est le cas aujourd'hui pour l'incinérateur.

Par ailleurs, il n'y a pas 80 mais 40 agents publics qui n'auront pas d'affectation du fait de l'absence de service complet. Et je rappelle que 16 intégreront l'équipe volante que nous avons créée, 10 deviendront ambassadeurs du tri, 10 chauffeurs et 4 agents de maîtrise ; cela fait bien 40. 20 agents sur 499 changeront de lieu d'embauche ; ils seront prioritaires soit pour choisir leur lieu d'embauche, soit pour choisir leur ronde.

Enfin, monsieur Jacquet, je trouve que l'idée d'une commission est une bonne idée, d'abord pour revoir les chiffres en toute transparence, ensuite pour revoir les différents scénarios et pour

éventuellement se poser des questions que monsieur Jacquet a posées. Car quand il y a une grève, c'est toujours un échec. Nous souhaitons en discuter en toute transparence avec les groupes politiques mais aussi avec les organisations syndicales avec lesquelles nous souhaitons retrouver un dialogue confiant, à condition qu'on mette effectivement sur la table la totalité des chiffres.

Et je rappelle un certain nombre de faits :

- dès le mercredi 29 février 2012, ayant appris le dépôt d'un préavis de grève portant sur une prétendue privatisation de la collecte, le Président du Grand Lyon a indiqué, lors d'une réunion avec les organisations syndicales, qu'il demandait que soient examinés, de manière contradictoire, les chiffres de la direction et des organisations syndicales. Les questions ont été transmises par écrit par les organisations syndicales le 6 mars 2012. Les réponses très vastes ont été apportées par l'administration le 8 mars 2012. Les chiffres présentés n'ont fait l'objet d'aucune contestation au cours d'une réunion avec Gérard Collomb. Il n'y avait donc plus de contestation et donc pas de raison de parler de privatisation.

Lors de cette réunion avant la grève, trois propositions ont été faites par le Président du Grand Lyon :

- commencer à travailler d'emblée entre la direction et les organisations pour que, dès le 2 novembre, les agents puissent avoir un week-end sur deux,
- créer l'équipe volante de 26 personnes dont j'ai déjà parlé,
- donner à la régie le lot numéro 4, c'est-à-dire les silos enterrés sur les 56 Communes, dont on sait qu'ils vont augmenter dans le futur,
- travailler sur l'amélioration des conditions de travail,
- rebattre les cartes lors du renouvellement des marchés en 2017.

Tous ces points figuraient dans une lettre signée de Gérard Collomb le vendredi soir avant la grève.

La première revendication, au début de la grève, des organisations syndicales portait sur le maintien de la collecte en régie à Lyon et à Villeurbanne ; elle était donc en contradiction avec la recommandation de la Chambre régionale des comptes et avec la volonté d'assurer aux agents un samedi sur deux de repos.

Je ne rappelle pas comment s'est déroulée la grève mais je précise qu'il y a toujours eu au moins 50 % de non grévistes. Et je précise par ailleurs que demander dans une République à un tribunal de bien vouloir arbitrer un conflit n'est jamais une agression ; cela s'est avéré au contraire positif puisque -je le reconnais parfaitement- chacun des protagonistes, dès le lendemain matin, a respecté les préconisations du tribunal, prouvant donc que, dans une République, la justice n'est jamais un problème mais peut être souvent une solution.

Monsieur Ariagno vous a donc parlé des trois lots et de la proposition faite. Je voudrais constater que Veolia n'a aucun des lots ; à vous de vous faire une opinion sur la communication des uns et des autres pendant la grève !

Pour terminer, monsieur le Président, trois points par rapport aux interventions qui ont été faites, en tant que Vice-Président.

D'abord, pour les écologistes, oui, nous voulons réduire les déchets, Emeline Baume le sait bien : nous nous sommes engagés à moins 7 % d'ici 2014, nous travaillons sur les

propositions dont elle a parlé dans le groupe déchets pour arriver à cet objectif.

Par ailleurs, la délibération que vous avez tous votée n'est pas du tout une délibération du tout-incinération, c'est plutôt du tout-réseau de chaleur et une délibération qui consiste à essayer au contraire de chauffer 100 000 foyers lyonnais.

Pour monsieur Cochet, deux choses :

- d'abord, le privé fait aussi grève, il l'a déjà fait et peut le refaire. Je confirme ce que je vous ai dit personnellement, une grève à Caluire et Cuire nous embêtera autant qu'une grève à Lyon puisque nous sommes ici au Grand Lyon, nous avons la responsabilité de l'ensemble des Communes du Grand Lyon et il n'y aura pas de différence s'il y avait une grève sur Villeurbanne, Lyon ou ailleurs ;

- ensuite, ce que vous avez dit n'est pas tout à fait exact puisque le premier jour de la grève, le lundi matin, j'ai réuni l'ensemble des groupes politiques. Dès le lundi après-midi, j'ai envoyé à tous les Présidents des groupes une lettre explicative. Je me suis rendu compte que les Présidents de groupes ne faisaient pas toujours passer l'information, c'est pourquoi tous les Conseillers ont reçu une lettre explicative. Je crois qu'on a essayé tout au long du conflit, au contraire, de communiquer autant que l'on pouvait avec les groupes politiques.

Un dernier mot sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, simplement pour vous rappeler d'abord que nous l'avons déjà baissée au cours de ce mandat et, par ailleurs, pour vous rappeler que nous avons voté une délibération dans laquelle il y a, que l'on choisisse la DSP ou que l'on choisisse le public -il y a de bonnes raisons en tout cas que l'on garde l'incinérateur de Gerland en public vue la qualité économique de la prestation-, quels que soient nos choix, il y en a au minimum pour 400 M€. Donc la taxe d'enlèvement des ordures ménagères finance aussi les investissements, qui sont extrêmement importants dans les années qui viennent.

Donc je trouve que cette commission est une très bonne idée, monsieur Jacquet, parce que nous allons pouvoir, avec l'ensemble des groupes politiques, mettre sur la table la totalité des points. Moi, je veux bien reconnaître éventuellement que l'on aurait pu faire mieux sur tel ou tel point, nous en discuterons à l'intérieur de la commission, l'objectif étant évidemment de faire mieux la prochaine fois. Et oui, les agents seront invités devant cette commission car nous avons tout intérêt à ce que les chiffres soient les mêmes et nous avons tout intérêt à ce que, dans cinq ans, nous ayons la même performance pour la collecte au niveau de la régie que celle que nous avons obtenue pour l'incinération à Gerland avec la régie. C'est cela le véritable challenge, c'est de montrer que le service public peut faire mieux ; on l'a déjà montré et j'espère qu'on le montrera également pour la collecte.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Chers collègues, Thierry Philip vient d'expliquer assez longuement à la fois les motifs de la décision du Grand Lyon et, en même temps, les conditions dans lesquelles s'est déroulée la grève.

Je veux réaffirmer devant vous que, pour nous, le principe de l'équilibre entre la régie et les entreprises privées n'a jamais été remis en cause parce que nous pensons que, dans notre société -en tout cas c'est comme cela que nous essayons de diriger l'agglomération lyonnaise-, il doit y avoir un principe d'équilibre et de challenge les uns avec les autres.

Si par exemple demain, dans cette ville, tout était géré par le secteur privé, je craindrais qu'il n'y ait quelque déséquilibre et que l'harmonie que nous essayons de construire dans cette ville ne soit pas celle que nous souhaitons. En effet, la somme des intérêts particuliers ne fait jamais l'intérêt général. C'est à nous de définir l'intérêt général, de pouvoir satisfaire le service du public parce que nos agents, comme d'ailleurs les entreprises privées à qui nous accordons délégation, ont une exigence, c'est d'être au service de nos concitoyens.

Après, comment concevons-nous ce service ? Il est clair que ce qu'a dit madame Emeline Baume est évidemment tout à fait dans ce que nous avons décidé ensemble. La décision d'aujourd'hui n'est pas indépendante du schéma que nous avons voté il y a, je crois, deux séances maintenant du Conseil communautaire. Et les points que vous avez évoqués de réduction à la source -qui font d'ailleurs partie du plan climat-, de renforcement du tri sont évidemment, pour nous, des éléments conséquents de la politique que nous voulons mener dans l'agglomération.

Alors, je retiens ce qu'a dit monsieur Jacquet qui posait une question légitime. Mais peut-être avons-nous, avant le conflit, sous-estimé cela et sur-estimé les recommandations qui nous étaient faites par la Chambre régionale des comptes ; non pas que nous ayons sur-estimé le fait qu'il fallait prendre en compte mais que, du coup, cela nous a amenés à une trop grande discrétion, une trop grande confidentialité et que nous aurions dû partager plus en amont un certain nombre d'éléments entre les groupes politiques ; peut-être n'aurions-nous pas eu un certain nombre d'incompréhensions. Je retiens la proposition que vous avez faite -pas simplement pour évoquer le passé mais aussi, si l'on veut, pour faire le point sur tous les éléments- que tous les éléments du dossier (les tarifs, les prix, les salaires) soient effectivement partagés par tous parce que partager l'information, c'est déjà commencer à essayer de construire des politiques communes.

Ensuite, ce n'est pas aujourd'hui un point d'aboutissement, c'est un point de départ parce que nous nous sommes engagés, par la décision que nous allons prendre aujourd'hui-même, par les discussions que nous avons eues avec les syndicats, par-delà avec les agents, de faire en sorte que nous puissions répondre à un certain nombre de revendications dans le domaine évidemment du samedi qui a été évoqué, dans le domaine de la pénibilité du travail ; et on a évoqué aujourd'hui le point de l'accidentabilité de l'organisation de la collecte et donc le fait de pouvoir y répondre.

Et déjà pour pouvoir répondre à ceci, la direction, dans la semaine qui vient de s'écouler, a fait déjà ou a proposé quatre scénarii pour construire ensemble le service public dans l'ensemble du Grand Lyon. Moi, je propose que la commission soit associée, puisse discuter de ces quatre scénarii et puisse permettre de faire en sorte que ces problèmes soient pris en compte par l'ensemble de notre assemblée et que nous aboutissions à des discussions communes.

Voilà, mes chers collègues, c'est vrai qu'une grève n'est jamais un succès. Je propose aux agents, s'il le faut, que nous puissions discuter davantage en amont et qu'ils sachent tout de même que, pour nous, l'essentiel c'est le service du public et que nos organisations doivent toujours, sauf à perdre le sens même du service public et à le voir remettre en question, avoir comme finalité première la satisfaction des besoins de nos concitoyens.

Mes chers collègues, voilà ce que nous vous proposons. Compte tenu de la présentation de ce dossier faite par monsieur Ariagno et

des explications données par monsieur le Vice-Président Philip et moi-même, je vais procéder au vote de ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate (sauf M. Joly qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),
- contre : M. Albrand (Communiste et intervention citoyenne),

- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour) - M. Joly (Centriste et démocrate) - groupe Communiste et intervention citoyenne (sauf M. Albrand qui a voté contre) - groupes Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Mme Palleja (Non inscrits).

Adopté.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

---

**N° 2012-2920 - proximité et environnement** - Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2920. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. DESBOS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

Rapporteur : M. DESBOS.

---

**Désignation d'un représentant au sein de la  
Commission consultative de l'environnement  
de l'aéroport de Lyon-Bron**

**(Dossier n° 2012-2920)**

**M. LE PRESIDENT** : Nous devons donc désigner un représentant suppléant suite à la démission de monsieur Jérôme Sturla de ses fonctions de Conseiller communautaire.

Je propose la candidature de monsieur Jean-Luc Martinez. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, M. Broliquier s'étant abstenu.

*(Monsieur Jean-Luc Martinez est désigné).*

---

**N° 2012-2922 - proximité et environnement** - Bron - Convention de gestion pour l'exploitation du service public de chauffage urbain de la Ville - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2012-2923 - proximité et environnement** - Convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains avec la société ELVYA - Extension du périmètre de gestion au réseau de la ville de Bron - Approbation de l'avenant n° 2 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2922 et 2012-2923. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. DESBOS, rapporteur** : Le premier rapport concerne le transfert de la gestion du chauffage urbain de la ville de Bron au Grand Lyon et le deuxième rapport concerne la gestion qui sera assurée par la société ELVYA. Avis favorable de la commission sur ces deux rapports.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Donc j'ai une demande de temps de parole du groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération, que notre groupe votera, intervient dans le cadre de nos discussions sur la compétence énergie de la Communauté. Nous avons délibéré le 12 septembre dernier et notre groupe avait souligné la nécessité d'un travail politique concret et pragmatique pour servir les intérêts de nos villes et des usagers des réseaux de chaleur.

Nous avons lancé en même temps le travail pour un schéma directeur des réseaux de chaleur, travail qui est -nous dit-on- terminé mais non encore validé. Sans doute évoque-t-il les conditions du raccordement du réseau de Bron au réseau de Lyon-Villeurbanne et le développement que cela permettrait pour ce réseau de chaleur étendu. Nous devons dire "sans doute" car, pour l'instant, nous n'avons pas connaissance des résultats de l'étude ni des éventuels scénarios retenus. Aucune réunion politique n'est prévue pour prendre connaissance des éléments de ce dossier et discuter justement des conditions de sa validation.

Cela ne permet pas de faire avancer la démarche initiée par le Grand Lyon sur cette compétence, dont nous avons dit qu'elle avait besoin de ce schéma directeur pour poser les enjeux concernant les 58 Communes, tout en répondant aux objectifs des six réseaux de chaleur communaux.

De ce point de vue, la définition même des scénarios étudiés dans le schéma directeur est importante :

- un scénario maximum, engageant une évolution "à la Göteborg" et mettant en œuvre progressivement une interconnexion de tous les réseaux ou presque, est-il imaginable ? Quelles en seraient les conditions de pertinence économique, si on peut être sûr de sa pertinence environnementale ? Une telle perspective donnerait bien sûr tout son sens à une compétence communautaire et s'inscrirait alors dans la perspective de la convergence tarifaire ;

- à l'opposé, un scénario minimum, sans interconnexion des réseaux à moyen terme, devrait plutôt conduire à adapter les stratégies à chaque réseau selon sa situation, en définissant une compétence communautaire stratégique, plus de type incitatrice, comme on l'a décidé sur l'isolation des logements collectifs.

Dans ces différents scénarios, le schéma directeur ne doit-il pas étudier les conditions de pertinence économique des réseaux de chaleur, et notamment les possibilités de financement des infrastructures de distribution qui sont un élément clé de la compétitivité des réseaux en termes de coût de raccordement et pourraient concerner aussi bien les artères centrales d'un

réseau d'agglomération que de petits réseaux concernant potentiellement alors de nombreuses villes de l'agglomération ?

Sur un tel sujet, un comité de pilotage politique -vous allez me dire : "encore une commission !" - associant les Vice-Présidents concernés, les groupes politiques et les Communes avec réseaux, dans l'esprit de celui mis en place pour la stratégie des déchets, est indispensable. En tout cas, nous demandons que les études réalisées soient communiquées aux élus concernés des Communes pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leur propre travail.

Dans le même esprit, la compétence schéma directeur des réseaux de chaleur étant désormais communautaire, il faut tout de suite engager une suite au schéma directeur global en réalisant, selon les besoins et objectifs de chaque Commune, une déclinaison du schéma directeur par réseau afin de permettre le montage de dossier, notamment du fonds de chaleur, qui suppose un tel schéma directeur.

Permettez-nous de terminer en rappelant la conclusion de notre intervention de septembre dernier : "Nous soutenons une prise de compétence communautaire qui permette au Grand Lyon d'agir tout en défendant la capacité des Villes qui le souhaitent à agir aussi de leur côté, ce qui suppose de préciser ce qui relève de l'intérêt communautaire et ce qui peut être efficacement assuré au niveau communal. Le groupe de travail doit nous proposer une solution souple sans se limiter à un transfert simple de compétences."

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Monsieur Darne, quelques mots de réponse.

**M. le Vice-Président DARNE** : Oui, quelques précisions.

D'abord, nous avons appliqué notre délibération de prise de compétence au mois de septembre. Pour cela, un certain nombre de travaux ont été conduits, qui ont été présentés au groupe de travail, l'un sur la gouvernance qui a fait l'objet d'une présentation le 23 décembre, l'autre, un travail avec les bailleurs sociaux sur les logements sociaux et la façon d'améliorer la connaissance des facturations, qui a fait l'objet d'une présentation le 27 mars.

Par ailleurs comme convenu, un cabinet d'études a été saisi pour élaborer un schéma directeur, qui sera présenté à la commission spéciale au mois de mai prochain, dans sa version -je l'espère- définitive. Je ne sais pas encore ce que nous aurons lors de cette réunion mais je pense que nous avons tous les éléments pour répondre à votre question.

Par ailleurs, un groupe de travail existe et fonctionne sur la façon dont nous pouvons partager les compétences avec le Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la Région lyonnaise (SIGERLY) puisqu'un des éléments significatifs, c'est évidemment le SIGERLY, syndicat auquel beaucoup de Communes ont transféré des compétences, intervient sur le réseau de chaleur et que, dans le cadre de l'évolution du schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet, le SIGERLY a une existence incertaine ; c'est pourquoi la discussion avec le Grand Lyon a lieu et évidemment est tout à fait importante pour la suite à donner.

Compte tenu de tout cela, je ne crois pas qu'il soit pertinent de créer une nouvelle structure puisque nous avons déjà un certain nombre de lieux d'échanges mais nous aurons tous les éléments pour discuter et organiser les négociations pertinentes bien évidemment.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je mets ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité, M. Barthelémy n'ayant pris part ni au débat ni au vote des dossiers (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DESBOS.

**N° 2012-2928 - proximité et environnement** - Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution de subventions - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2928. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

**M. ARIAGNO, rapporteur :** Il s'agit du projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) et de la protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise qui est donc en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté de communes de l'est lyonnais et la Communauté de communes du pays de l'Ozon.

Ce projet répond en partie aux orientations du schéma de cohérence territoriale, le SCOT, sur le maintien de l'activité agricole sur le territoire et sur la préservation et la valorisation de l'armature verte. Ce projet est organisé autour de quatre axes d'intervention :

- animer et gérer le PSADER,
- participer à la qualité des espaces agricoles et naturels ainsi que des ressources en préservant la biodiversité des paysages et la qualité de l'eau et gérer les risques (érosion et inondations),
- gérer et améliorer les liens entre l'urbain, le périurbain et le rural,
- et, enfin, créer des conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable.

Et c'est donc un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Donc j'ai une demande de temps de parole du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. TOULERON :** Monsieur le Président, chers collègues, depuis la mise en place du PSADER, nous partageons les objectifs de ce projet, à commencer par le soutien à une agriculture périurbaine viable et de qualité, avec un accent mis sur le maraîchage et l'agriculture biologique.

Les partenariats mis en place permettent aujourd'hui des interventions importantes, y compris en matière foncière, ce qui est déterminant. Approuvant les opérations proposées pour 2012, nous nous attarderons que sur deux points.

Tout d'abord, pour dire notre satisfaction de voir, entre autres, le projet Terres du Velin avancer. Cela faisait bien longtemps qu'un processus qui semblait inexorable transformait petit à petit les exploitations maraîchères de ce secteur, au fur et à mesure des départs en retraite des maraîchers, en terres céréalières,

au grand dam des habitants qui voyaient fondre le nombre de producteurs locaux sur les marchés forains du secteur.

Si de jeunes agriculteurs pouvaient être prêts à prendre la relève, ils renonçaient jusqu'à présent face aux difficultés qui se présentaient à eux, difficultés à disposer de bâti suffisant pour leurs exploitations et déjà pour se loger eux-mêmes car les maraîchers retraités restaient dans leur ferme, ce qui est bien normal et les nouveaux propriétaires ne pouvaient construire sur des terres agricoles.

Le programme d'actions qui a été défini passe par la location des terrains et du bâti, la propriété restant à la collectivité. On entrevoit ainsi la pérennité de l'activité maraîchère sur cette zone du Velin sur les Communes de Décines Charpieu et de Vaulx en Velin. Et cinq à dix nouveaux porteurs de projets maraîchers pourraient être installés dans les prochaines années.

Deuxième point que nous souhaitons aborder, c'est la problématique d'approvisionnement en bio dans la restauration collective, notamment dans la restauration scolaire. On sait qu'aujourd'hui, l'offre en produits bios locaux est souvent insuffisante pour répondre à la demande, à la fois quantitativement, parfois aussi qualitativement, par le manque de produits prêts pour la cuisson.

Un accompagnement semble nécessaire pour aider les agriculteurs à se regrouper et mettre en place des plates-formes logistiques et des ateliers qui puissent répondre aux conditions des marchés publics. Un certain nombre d'expériences en ce sens semblent porter leurs fruits dans certaines régions. Une action approachante est proposée ici pour 2012 concernant l'accompagnement d'un atelier de transformation de légumes mis en place collectivement par cinq agriculteurs. Il s'agit d'agriculture classique. C'est ce type d'accompagnement qui nous semble intéressant à développer à l'avenir pour faire progresser l'agriculture biologique locale.

Nous votons bien entendu ce rapport.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

**M. JOLY :** Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots pour vous dire notre satisfaction. Il faut en effet répéter qu'il est bon pour le Grand Lyon de conserver une activité agricole et une diversité de paysages, non pas pour figer une image de l'agglomération et bloquer son développement mais au contraire pour préserver des îlots de verdure et contribuer au développement des circuits courts de production et de distribution, dont la nécessité se fait chaque jour plus croissante.

L'agriculture est une activité économique dont la survie est difficile ; il importe donc que la puissance publique contribue à son maintien.

Le paysage n'est pas immobile. Il est façonné par les actions conjuguées de la nature et de l'être humain ; à nous de le respecter.

Sur le dossier de ce soir, nous voulons saluer l'effort financier du Grand Lyon, cette volonté de travailler en partenariat avec d'autres acteurs. Au Syndicat mixte des Monts d'Or, nous œuvrons chaque jour pour le maintien de cette agriculture périurbaine et nous voyons dans cette délibération la reconnaissance du travail accompli.

Nous saluons aussi l'action déterminée du Conseil général, à l'initiative duquel a été lancé ce programme.

Cependant, n'oublions pas que s'il y a consensus politique sur ces actions, elles doivent rester le domaine des élus, meilleurs connaisseurs du territoire et ne pas se transformer en dossier administratif banal à la seule main des services.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne

**M. PLAZZI :** Monsieur le Président, chers collègues, la Communauté urbaine de Lyon est compétente en matière de soutien aux actions en faveur de la préservation et de la promotion des espaces naturels. Cela répond donc en partie aux orientations du SCOT sur le maintien de l'activité agricole sur le territoire et sur la préservation de la valorisation de l'armature verte.

Ainsi, à ce titre, le dispositif PSADER-PENAP a permis d'accorder des soutiens, des partenaires financiers à la création de plusieurs points de vente. Plusieurs actions sont en cours de convention avec les Communes de l'est lyonnais, la Communauté de communes du pays de l'Ozon, la Chambre de l'agriculture du Rhône, relatives à l'animation agricole périurbaine.

Des actions spécifiques au territoire du Grand Lyon sont mises en œuvre :

- assurer une forte implication du monde agricole en faveur de la préservation l'environnement,
- renforcement de l'accompagnement des cédants et des projets d'installations complexes,
- agir sur les questions innovantes expérimentales ou liées au développement de l'emploi dans les exploitations,
- développement de l'agriculture biologique,
- soutien aux marchés forains,
- plan de protection de l'atmosphère et de l'énergie.

La première couronne de l'est lyonnais est, de ce fait, un territoire particulièrement pertinent, notamment dans ces Terres du Velin avec vaste zone maraîchère de 400 hectares sur Vaulx en Velin et Décines-Charpieu. En permettant ainsi un soutien aux projets et acquisitions de parcelles et de bâtiments et l'installation possible de 5 à 10 nouveaux agriculteurs en dix ans dans ce secteur, nous ne pouvons que soutenir une telle initiative.

Les différents comités de pilotage PSADER-PENAP ayant donné des avis favorables sur les différentes actions contenues dans la délibération assurent, de fait, une partie de la durabilité de l'économie agricole sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, pérennité à la fois économique et environnementale, et la posent véritablement comme enjeu de société.

Cependant, nous sommes très inquiets concernant le secteur des Grandes Terres à Vénissieux-Corbas ainsi que celui du Val d'Ozon quant à l'impact sur ces territoires du tracé sud du CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) que veut nous imposer l'Etat avec une concertation au rabais. Nous considérons, en effet, qu'une telle opération serait de nature à dégrader considérablement le cadre de vie des habitants des Communes concernées (Vénissieux, Saint Priest, Mions, Corbas et environs) et affecterait les espaces agricoles périurbains que nous prétendons préserver et valoriser.

Aussi, il ne faut rien lâcher ! Mettons en conformité nos intentions avec nos actions ! Le groupe Communiste et intervention citoyenne du Grand Lyon est dans cette disposition. Et soyez rassuré, monsieur le Président, nos idées sur ces questions, nos engagements militants, nos engagements d'élus, nous n'allons pas les chercher à Phnom Penh ou ailleurs sur la planète, ils viennent du territoire, enracinés au plus profond du terrain de notre agglomération. Pas besoin de modèle, seul nous guide l'intérêt général de nos populations.

Avec toutes ces remarques, monsieur le Président, chers collègues, nous voterons bien entendu cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, monsieur Plazzi. Monsieur Assi, quelques mots ?

**M. le Vice-Président ASSI :** Je voudrais remercier les intervenants et vous dire ma satisfaction de l'adhésion et du consensus sur cette politique agricole, qui prend toute sa place effectivement dans l'agglomération comme une activité non seulement de maintien du paysage mais une activité économique et, surtout -comme je le répète souvent- comme une activité nourricière.

Je suis simplement un tout petit peu surpris par l'intervention du groupe Centriste et je voudrais les rassurer. L'implication des élus dans ce groupe de travail est totale. Donc il y a deux niveaux, effectivement : il y a un comité technique qui se réunit où il n'y a effectivement que les fonctionnaires et, ensuite, un comité de pilotage où les fonctionnaires viennent rapporter aux élus et les avis favorables peuvent être parfois émis aux groupes techniques et être modifiés dans le groupe de pilotage au regard des politiques. Je ne comprends donc pas très bien le sens de l'intervention mais je pense que mon ami Max Vincent aura quelques précisions à m'apporter là-dessus. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Donc je vais mettre aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

---

**N° 2012-2915 - finances, institutions et ressources** - Décines Charpieu - Conseils d'administration du lycée Charlie Chaplin et LEP Henri Becquerel - Désignation de représentants - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2915. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur :** Il s'agit, suite à la démission de Jérôme Sturla de ses fonctions de Conseiller communautaire, de procéder à la désignation de nos représentants au sein de deux Conseils d'administration pour le lycée Charlie Chaplin et pour le LEP Henri Becquerel à Décines Charpieu.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Donc je vais mettre aux voix ce dossier.

Adopté, M. Brolquier s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**Désignation de représentants du Conseil de communauté  
au sein des Conseils d'administration du  
lycée Charlie Chaplin et LEP Henri Becquerel  
à Décines Charpieu**

**(Dossier n° 2012-2915)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc je propose les candidatures suivantes :

- monsieur Jean-Luc Martinez en tant que suppléant au Conseil d'administration du lycée Charlie Chaplin,
- monsieur Jean-Luc Martinez en tant que titulaire au Conseil d'administration du LEP Henri Becquerel.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets ces propositions aux voix.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, M. Broliquier s'étant abstenu.

*(Monsieur Jean-Luc Martinez est désigné).*

**N° 2012-2934 - urbanisme** - Révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté urbaine de Lyon - Prescription de la révision et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-2934. Madame David, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Le rapport qui vous est proposé vise à prescrire la mise en révision du plan local de l'urbanisme qui tiendra également lieu de programme local de l'habitat, en application de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010. Cette délibération présente aussi les modalités de la concertation.

Une notice explicative de synthèse a été transmise à l'ensemble des Conseillers en complément du rapport, afin que l'information de chacun soit la plus claire et complète possible.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 49)*

Le PLU opposable actuel a fait l'objet d'une approbation le 11 juillet 2005, complété successivement par les PLU de Givors, Grigny et Lissieu. La Communauté urbaine est maître d'ouvrage de la révision du PLU qui est un document -comme chacun le sait- stratégique et réglementaire.

Deux éléments majeurs impliquent la mise en révision du plan local de l'urbanisme actuel : tout d'abord, la loi portant engagement national pour l'environnement dite "Grenelle 2" et le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010.

En ce qui concerne la loi Grenelle 2, des éléments essentiels s'imposent à nous.

Tout d'abord, les PLU doivent intégrer les nouvelles dispositions normatives au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016. On note, par ailleurs, une évolution du contenu du plan local d'urbanisme par un renforcement de la prise en compte des objectifs de développement durable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation et la restauration des continuités écologiques, l'amélioration des performances énergétiques. Il y a toute une série d'exemples sur lesquels nous avons eu l'occasion d'ailleurs de discuter lors des conférences locales des Maires- et également la conception d'un urbanisme global par l'harmonisation des outils de planification et -je l'ai dit- le plan local d'urbanisme tient lieu de programme local de l'habitat mais mon collègue, Olivier Brachet, y reviendra dans quelques instants.

Pour ce qui est du schéma de cohérence territoriale, je n'insiste pas trop, c'est un rappel puisque nous l'avons examiné dans cette enceinte. Tout de même, rappelons que trois choix politiques fondent le développement de l'agglomération lyonnaise :

- développement résidentiel et économique : + 150 000 logements neufs d'ici à 2030 pour le développement résidentiel et, pour le développement économique, c'est doter l'agglomération des équipements nécessaires à son rayonnement, la solidarité sociale et territoriale et l'environnement comme moteurs de développement en déclinant le principe d'économie des ressources naturelles, la sobriété énergétique et l'amélioration de la santé publique ;

- un développement urbain structuré selon trois réseaux : le réseau vert des espaces naturels et agricoles, le réseau bleu des fleuves et le réseau métropolitain de transports publics ;

- enfin, un autre élément important du schéma de cohérence territoriale, un développement urbain multipolaire, une douzaine de bassins de vie qui constituent le cadre privilégié de la vie quotidienne des habitants de l'agglomération et une vingtaine de polarités urbaines qui sont des lieux préférentiels mais non exclusifs du développement urbain.

La révision du PLU doit également permettre de trouver une traduction des orientations portées par les documents-cadres et les politiques publiques thématiques mises en œuvre par le Grand Lyon, notamment en matière de développement économique. Il s'agit essentiellement du schéma d'accueil des entreprises et ses différentes déclinaisons, l'habitat avec le plan local de l'habitat adopté le 10 janvier 2007, les déplacements avec le plan des déplacements urbains élaboré par le SYTRAL et adopté en juin 2005 et, en matière de développement durable, pour tout ce qui concerne le climat et l'énergie, je vous rappelle que nous avons adopté le plan énergie climat lors de notre séance du 13 février dernier, tout ce qui concerne l'air, le bruit, la gestion de la ressource en eau, l'agriculture, la biodiversité nature et paysage, etc.

Les objectifs poursuivis -

La Communauté urbaine est une agglomération qui va contribuer fortement à l'attractivité et au rayonnement métropolitain. C'est, par exemple :

- favoriser le déploiement des pôles d'excellence et de compétitivité, les pôles de compétitivité bien sûr, les filières prioritaires, par exemple les sciences de la vie, cleantechs, l'image en mouvement -et je ne cite que quelques exemples-, la Ville des savoirs, les pôles universitaires, le campus Charles Mérieux, LyonTech-La Doua, le campus Lyon-ouest Ecully, le schéma de développement universitaire ;

- déployer également les grands projets urbains (la Part-Dieu, la Confluence, Gerland, les Gratte-Ciel, Vaise, La Duchère) et les territoires stratégiques du SCOT ; je les rappelle car c'est important : Centre-Est, vallée de la chimie, polarité urbaine de Givors, Porte Sud-Ouest, Porte Nord-Ouest et la Vallée de la Saône ;

- conforter également les grands équipements et l'offre d'hébergement touristique.

Le deuxième objectif important c'est le renforcement du dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesse et d'emploi. C'est notamment offrir la capacité du développement économique et de renouvellement nécessaire, maintenir à chaque fois que possible l'économie et l'emploi en ville, favoriser la lisibilité de l'offre tertiaire et garantir l'équilibre des formes de commerce par les pôles de commerces en proximité, développer l'offre commerciale dans les centres-villes et les centres-bourgs et, bien sûr, les centres commerciaux des pôles périphériques.

En ce qui concerne le développement de l'agglomération accueillante, solidaire et équilibrée, je laisse la parole à Olivier Brachet.

**M. le Vice-Président BRACHET :** Merci, Martine David.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 49)*

Juste un mot pour dire comment les choses vont se présenter puisque c'est un assez gros changement d'avoir le PLH qui rentre dans le PLU. Le PLH -vous vous souvenez- c'est 58 fiches-actions qui sont programmatiques, qui sont des orientations et que nous déclinons dans les Communes et dans les conférences des Maires.

En rentrant le PLH dans le PLU comme le recommande la loi, nous allons avoir -si je puis dire- deux manières de voir notre politique d'habitat : une manière réglementaire, qui va être opposable aux tiers et on voit bien quel genre de mesures vont se retrouver dans cette partie-là : c'est la production, les objectifs, etc. D'autres aspects de cette politique habitat ne pourront pas s'exprimer en termes réglementaires ; donc il nous faudra venir, à un moment donné, sur un document qui reprend l'ensemble de nos orientations de la politique habitat, qu'elles aient des déclinaisons réglementaires ou qu'elles aient des déclinaisons d'objectifs. C'est probablement au niveau du PADD que les choses se traduiront, de manière périmétrée, sur une politique habitat.

Alors, je crois qu'il y a la quelque chose dont il faut que l'on prenne conscience : quand nos objectifs seront, pour certains d'entre eux, traduits de manière réglementaire, ils deviendront opposables et il faudra les faire. Or, ces objectifs sont accompagnés de contraintes financières. Par exemple, pour la production et là, vous voyez que la manière de réfléchir l'ensemble de la politique de l'habitat va nous amener, dans les prochaines années, en quelque sorte, d'une part, à évaluer notre politique à travers un document qui ne sera pas uniquement réglementaire ; d'autre part, il y a tous les ans une discussion avec l'Etat pour la délégation des aides à la pierre qui reprend les objectifs habitat que nous avons et qui concède des moyens financiers à cette destination.

Par conséquent, à différents moments, cette politique de l'habitat va réapparaître et ce que l'on peut espérer de la proposition actuelle -je ne reviens pas sur les contenus d'objectifs que l'on évoquera tout à l'heure dans la délibération sur les aides à la pierre ; donc c'est simplement pour que vous compreniez bien la mécanique-, c'est que, si vous voulez, nous renforçons

nos moyens d'action par l'existence d'un soubassement réglementaire à nos objectifs en traduisant dans le PLU ceci. Et la première tournée des conférences des Maires que l'on a faite à ce sujet fait apparaître assez clairement que la discussion avec les Communes et les bassins qui appréhenderont plus largement la question mettent effectivement l'habitat très au cœur du débat sur la destination des sols, la densification, etc. et c'est intéressant de le voir.

Voilà, c'est comme cela que je voulais vous expliquer les enjeux du PLH dans le PLU pour que vous compreniez les emboîtements. Merci.

**Mme la Vice-Présidente DAVID :** Merci, Olivier. Je reprends la parole pour le dernier des objectifs poursuivis, celui du défi environnemental et l'amélioration du cadre de vie pour l'ensemble des habitants de l'agglomération. C'est, par exemple, une organisation urbaine et des modalités limitant les gaz à effet de serre, plus sobre en énergie et économe d'espace, le renforcement de la présence de la nature en ville, la promotion de la qualité du cadre de vie et l'amélioration de la prise en compte de la santé et de la sécurité des habitants.

Je rappelle simplement que les différentes échelles territoriales de la révision du plan local d'urbanisme sont au nombre de trois :

- l'échelle de l'agglomération, qui était déjà celle-ci précédemment,

- la nouvelle échelle des bassins de vie, qui correspondent à peu près aux limites des conférences des Maires actuelles,

- et, bien sûr, l'échelle communale, et c'est à ce niveau-là que l'on va faire évidemment un travail important.

Alors, pour en venir à la dernière partie de notre délibération de ce soir, en ce qui concerne les modalités de la concertation, cette concertation aura lieu pendant toute la durée d'élaboration du projet de révision du PLU. Elle débutera le 31 mai prochain et se clôturera, au moins 90 jours avant la date prévue pour l'arrêt de projet du PLU -j'y reviendrai dans un instant-.

Les objectifs de la concertation paraissent assez simples : fournir l'information la plus claire possible sur le projet de plan local d'urbanisme, tout au long de sa révision, viser là-aussi le public le plus large possible et permettre l'expression la plus importante des attentes, des idées, des points de vue et encourager une large participation.

Le dispositif général d'information et de communication : d'abord, l'annonce par voie d'affichage dans la presse locale de l'ouverture de la phase de concertation et de ses modalités. Une information régulière publique, durant toute la phase de concertation, par la mise à disposition d'un dossier de consultation au siège du Grand Lyon et dans toutes les mairies des Communes, sur le site internet de la Communauté urbaine de Lyon et d'autres supports que l'on va imaginer au fur et à mesure, tels que affiches, plaquettes et articles de presse, autant qu'il sera nécessaire.

Le public pourra bien évidemment faire connaître ses observations en les consignnant dans un cahier de concertation qui sera installé au Grand Lyon et dans nos Communes, en les adressant par écrit au siège de la Communauté urbaine ou en les postant sur le site internet de la Communauté urbaine.

Enfin -on l'a déjà évoqué avec les Maires au moment où on les a rencontrés à l'automne-, des réunions d'échange et de concertation se tiendront tout au long de la procédure, au



moins une réunion publique aura lieu dans chaque Commune et arrondissement ; on pourra faire autant de réunions qu'il le faudra à la demande des habitants.

Le calendrier -qui est un rappel mais sur lequel il faut insister- : la première phase est terminée, c'était la préparation de la mise en révision, je l'ai évoquée, Olivier aussi, on a fait l'ensemble des conférences des Maires depuis l'automne dernier et, parallèlement, les services du Grand Lyon et l'Agence d'urbanisme ont rencontré tous les Maires des communes de la Communauté urbaine de Lyon. Nous arrivons donc aujourd'hui à notre séance de mise en révision du plan local d'urbanisme. Nous aurons ensuite une phase de concertation, dont je parlais à l'instant, qui est assez longue et va permettre d'aller jusqu'en juillet 2013 où nous aurons le débat en Conseil de communauté sur les orientations du PADD et ensuite, de nouveau, concertation, discussion, élaboration dans les Communes, travail très important de réflexion et de lien avec l'habitant pour arriver, en novembre 2014, à un Conseil de communauté qui fera le bilan de la concertation préalable et qui arrêtera définitivement le projet de révision du plan local d'urbanisme. Ensuite, la consultation des personnes publiques associées, la mise en enquête publique et nous arriverons à décembre 2015 où nous devons impérativement, lors du Conseil de communauté, approuver ces propositions de révision générale du PLU pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Chacun l'a bien compris, même si le calendrier paraît lointain, honnêtement, cela ne l'est pas. Un important travail est à faire à partir de maintenant, qui va se démultiplier et auquel chacun est appelé à participer.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je donne la parole au groupe Centre gauche démocrate.

**M. DESBOS :** Monsieur le Président, chers collègues, nous engageons la révision de notre plan local d'urbanisme dans une version post-Grenelle. La loi d'engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 prévoit a minima la compatibilité du PLU avec les différents documents de planification comme les plans climat, a maxima les programmes locaux de l'habitat et des orientations des plans de déplacements urbains dans le PLU.

La loi pose aussi des exigences environnementales plus contraignantes mais, au final, la grenellisation de nos documents de planification est bien plus une continuité qu'une nouveauté. Notre SCOT à l'horizon 2030, fondé sur un développement multipolaire, intègre la préservation des trames bleues et vertes et un aménagement centré autour des axes de transports en commun.

La grande nouveauté est bien évidemment l'intégration du programme local de l'habitat dans le plan local d'urbanisme. A priori, cette disposition renforce le Grand Lyon dans son rôle d'autorité organisatrice de l'habitat. Ce PLUH est un pas supplémentaire vers une territorialisation de la politique de l'habitat.

Mais, face à ce progrès dans la montée en compétence des EPCI, il est difficile de ne pas relever un paradoxe : en effet, c'est un moment où les EPCI et Communes ont une responsabilité et un champ décisionnel plus étendu que l'Etat connaît une vraie défaillance d'effectifs affectés à l'instruction des permis de construire. Nous en avons discuté très récemment, cela pose un risque réel sur les procédures d'urbanisme. Deuxième aspect de ce paradoxe, c'est au moment où l'on élabore des outils de gestion des droits du sol plus efficaces et plus raisonnés que nous connaissons une recrudescence accélérée des recours contentieux qui nous éloignent de l'intérêt général et de nos efforts de production en logements dont la France a tant besoin.

Je crois que, sur ces deux points, l'Etat doit assumer ses rôles de régulation et que c'est une vraie question d'intérêt général dont le législateur doit rapidement se saisir.

Concernant le contenu du PLU, les orientations proposées font consensus. Cela va dans le sens de l'histoire : nous sommes passés d'un schéma directeur en 1992 qui reposait sur un grand centre et une première couronne à un SCOT pour 2030 qui prévoit 22 polarités. La lutte contre l'étalement urbain est un impératif partagé car nous rappelons que la France est le deuxième plus gros consommateur d'espace en Europe derrière l'Espagne.

D'autre part, le Grand Lyon assigne une ambition claire à ses orientations stratégiques. Le rayonnement économique et la qualité du cadre de vie sont les deux moteurs de l'attractivité. Cela a une conséquence très claire : la croissance démographique. Donc l'autre priorité absolue est bien évidemment le développement résidentiel. Avec une croissance démographique que nous envisageons à + 150 000 d'ici 2030, le besoin de logements est une donnée structurelle et les objectifs de production de logements vont croître toujours plus.

Dès lors, la clé est l'accès au foncier, qui est le cœur du sujet. Nous regrettons l'adoption précipitée de la loi sur la majoration des droits à construire proposée par le Gouvernement, qui est une réponse trop simple et surtout qui ne répond pas à la complexité des enjeux de l'usage des sols ; cela ne répond pas directement à la question de la densification et cela ne répond pas au problème du coût du foncier avec, au contraire, un risque d'augmentation du coût.

Nous allons accueillir deux fois plus d'habitants, comparé au précédent schéma directeur, donc le développement résidentiel sera un enjeu majeur. Le Grand Lyon est déjà monté en charge dans ses objectifs de production de logement social avec 4 400 logements par an, trois fois plus qu'en 2001.

Compte tenu des objectifs croissants, avoir un PLH plus opérationnel semble une bonne chose, avec une limite cependant : que tous les aspects du PLH ne se retrouvent pas dans le prisme normatif du PLU. Le PLH contient des éléments sociaux dans la planification. Comment sera traité l'accompagnement social ? Il ne faudra pas que l'intégration des documents soit synonyme d'absorption et que tous les paramètres qui définissent l'habitat se fondent dans l'urbain.

Enfin, cette procédure de révision du PLU est complexe juridiquement car elle a un impératif de cohérence avec beaucoup d'autres documents de planification et avec d'autres périmètres de gouvernance, celui de l'inter-SCOT, du pôle métropolitain. C'est pourquoi la concertation avec les Communes sera un point crucial dans l'élaboration de ce document. C'est l'intérêt d'avoir une ingénierie et des services compétents comme il en existe au Grand Lyon, dispositif que toutes les Communes de France n'ont pas la possibilité d'avoir.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme BONNIEL-CHALIER :** Monsieur le Président, mesdames les Conseillères, messieurs les Conseillers, nous savons tous et toutes -en tous les cas tous ceux qui sont restés dans l'enceinte- que la révision du plan local d'urbanisme et sa transformation en plan local d'urbanisme et d'habitat sont des actes majeurs pour notre Communauté urbaine. Ce plan orientera de manière conséquente le devenir de notre territoire et le bien-être de nos concitoyens.

Pour autant, ce document ne doit pas être irréversible. Sa révision offre une opportunité de réfléchir ensemble, avec nos administrés, à un projet de territoire et de partager nos doutes et nos certitudes. Cela ne doit pas être qu'une affaire de techniciens, d'urbanistes et d'élus, et c'est sans doute là notre plus grand défi. La concertation qui va commencer en mai et se terminera en 2014 -comme je le vois- doit être l'occasion d'exposer la complexité de nos orientations. Au règne des sigles devraient succéder des moments d'échanges qui permettront aux habitants de comprendre les articulations entre usages du foncier, projets d'habitat et de vie et plan de déplacements. Si on veut garder la main et confisquer le pouvoir, il suffit de les intimider en leur assénant que le PLUH doit respecter le SCOT, la DTA, s'articuler avec le PDU et le SAE -et j'en ai sans doute oublié- ou alors nous prenons à bras le corps notre devoir de pédagogie et je remercie à l'avance monsieur Gérard Claisse et madame Martine David des efforts qui seront fournis pour clarifier les enjeux et les termes de nos choix auprès des résidents de notre agglomération.

Nous partageons les orientations proposées dans cette délibération. Nous insisterons particulièrement sur certaines d'entre elles qui devraient, selon nous, être prioritaires. Penser un plan local d'urbanisme et de l'habitat c'est avoir une vision et un projet pour notre territoire.

Notre projet doit avant tout promouvoir un autre modèle de développement dans lequel l'économie n'est pas la valeur de toute chose mais le moyen pour permettre aux personnes de vivre décemment dans un environnement sain et épanouissant. Nous disons qu'il faut changer l'ordre de nos priorités. C'est effectivement ce que commande une vision de développement soutenable, qui ne soit pas un simple aménagement à la marge du modèle qui gouverne nos décisions depuis la révolution industrielle et abonde davantage la richesse des actionnaires du CAC 40 que les revenus des pauvres gens. Et c'est de cette façon que nous favoriserons l'émergence d'une nouvelle économie.

Je citerai l'économiste Jérémy Rifkin dans un récent article de la nouvelle revue *We Demain*, premier numéro qui vient de sortir : "Pour pouvoir avancer, il faut établir un bon diagnostic. Notre présence se meurt. C'est un moment très dangereux mais c'est aussi un moment où s'ouvrent de nouvelles possibilités". Nous nous trouvons précisément au carrefour d'une nouvelle convergence des énergies et des communications. C'est cela la troisième révolution industrielle.

Pour élaborer notre plan local d'urbanisme et de l'habitat, commençons par nous donner les moyens d'appliquer le plan énergie climat que nous venons d'adopter ; et encore une fois notre groupe veut vous remercier, monsieur le Président, pour l'ambition que vous avez portée avec nous dans ce document. Elaboré par notre collectivité à la suite de deux périodes d'agenda 21 pleines d'enseignements, il décrit clairement les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour notre agglomération. En parlant de rapport prospectif, je voudrais juste signaler que les chercheurs du MIT viennent récemment d'évaluer le rapport du club de Rome de 1972 qui préconisait une croissance zéro et cette évaluation montre que le scénario proposé à l'époque s'est largement vérifié ; je vous rappelle que ce rapport préconisait cette croissance zéro pour éviter de ruiner la planète et de ruiner l'humanité ; nous étions en 1972.

Concrètement, référons-nous à la synthèse produite par Rhône-Alpes-Energie-Environnement sur l'urbanisme et le développement durable. Les démesures réglementaires, fiscales, incitatives et opérationnelles sont proposées afin de préserver

des terres agricoles périurbaines -nous venons d'en parler-, de s'engager dans la transition énergétique, de concentrer l'urbanisation selon une densité soutenable, de changer les modes d'habiter, de créer des éco-quartiers, de végétaliser la ville et d'organiser la ville pour laisser le plus de place aux modes doux. Nous avons, monsieur le Président, toutes les analyses et toutes les solutions en main. C'est juste une question de choix politique.

Et je finirai par une autre citation de Jérémy Rifkin : "Il n'y a pas de plan B, le temps joue contre nous, l'horloge tourne, l'horloge du changement climatique, nous avons besoin de ce bouleversement des consciences".

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. le Vice-Président BARRAL :** Monsieur le Président, chers collègues, nous engageons ce soir les premières démarches d'un des grands chantiers de ces prochaines années, non pas une construction d'équipement, d'une infrastructure mais une réflexion qui va aboutir à un nouveau plan local d'urbanisme.

Cette révision est un moment important. Nos projets de développement, nos actions mais aussi celles de nos partenaires et des habitants ne peuvent pas s'abstraire d'un cadre juridique. Il nous faut un document prescripteur d'obligations en matière d'urbanisme, traduisant une stratégie d'agglomération. C'est tout l'objet du PLU.

La dernière révision générale remonte à 2005. Or, la ville évolue, les modes de vie aussi ; on le voit bien puisque la plupart de nos grands projets nécessitent des révisions partielles ou des modifications du PLU. Il est donc temps de retravailler ce document. Cela nous permettra d'intégrer les dispositions en matière de développement durable nées de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 mais aussi les objectifs stratégiques issus du SCOT de l'agglomération lyonnaise du 16 décembre 2010.

L'une des originalités de cette révision est que, désormais, le PLH sera intégré au PLU. Cela lui donnera plus de force mais c'est aussi un défi. La politique du logement est une politique à part entière, dont le lien avec l'urbanisme est évident mais qui a ses logiques propres.

Nous voudrions insister ce soir sur la nécessaire articulation entre le futur PLU et les autres documents-cadres, comme le schéma d'accueil des entreprises et surtout le plan des déplacements urbains. La ville construit les déplacements autant que ceux-ci la modifient. C'est de cette interaction entre développement urbain et développement d'un système cohérent de transports que naît une agglomération dynamique et moderne. Il conviendra donc d'y être très attentif.

D'ailleurs, cela amène une autre réflexion, qui ne relève pas du pouvoir de décision de notre Communauté urbaine : ne pourrions-nous pas arriver à simplifier ce paysage juridique qui fait se superposer des plans, des documents stratégiques tous liés les uns aux autres mais jamais adoptés simultanément ? C'est une des spécialités de notre droit français que d'empiler les structures et les documents mais ce n'est sans doute pas la meilleure.

Quant aux objectifs : contribuer à l'attractivité et au rayonnement métropolitain, renforcer le développement économique pour assurer la création de richesse et d'emploi, développer une

agglomération solidaire et équilibrée, relever les défis environnementaux, nous ne pouvons que les approuver. Il importera d'accomplir un travail précis pour qu'ils ne soient pas des déclarations d'intention.

La prise en compte de la trame verte nous paraît indispensable pour conserver la diversité de nos territoires, de même que la trame bleue qui constitue l'une des originalités de l'agglomération. Tout cela conduira à cette agglomération multipolaire, seul vecteur de développement équilibré. Nous devons également travailler en coordination avec nos partenaires du Pôle métropolitain.

Enfin, sur la méthode, souhaitons que les habitants du Grand Lyon s'emparent de cette révision comme d'une occasion unique de débattre de manière constructive sur l'avenir de l'agglomération.

Nous affirmons aussi notre souhait que les Communes soient pleinement associées à la démarche car, au quotidien, c'est sur les Maires que repose la gestion de l'urbanisme ; on le voit avec les permis de construire. Qu'il me soit d'ailleurs permis de terminer sur une remarque à ce sujet : suite à la réunion que nous avons tenue le 15 mars ici-même, il apparaît que les services de l'Etat se déchargent de plus en plus sur les Communes en matière d'instruction des permis de construire. Les permis tacites se développent mais le contrôle de légalité s'oppose. Il s'ensuit de vrais problèmes de développement pour notre agglomération, les projets de certaines entreprises sont bloqués. Ce n'est pas acceptable pour la création, le maintien d'emplois, la création de richesse et le développement économique en général. On ne peut pas constamment faire reposer sur les épaules des collectivités locales la charge de désendettement auquel elles participent largement et traiter leurs problèmes concrets avec légèreté.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. THIVILLIER :** Monsieur le Président, chers collègues, le plan local d'urbanisme actuel a été approuvé en juillet 2005, après une très longue mais efficace gestation. Vous nous proposez aujourd'hui sa mise en révision et son adéquation avec le cadre législatif et le SCOT que notre assemblée a approuvé en décembre 2010.

Notre groupe approuvera d'ores et déjà la prescription de mise en révision du PLU. Ce document d'encadrement, de développement, de programmation, de planification au sens large du terme est indispensable au quotidien des Communes et de tous les acteurs participant à l'écologie et à l'économie urbaines, à la pratique d'une démocratie locale active, aux Maires et aux élus locaux.

Notre groupe veut cependant apporter quelques remarques de fond, au-delà de la simple compilation cohérente des prescriptions des différents textes législatifs, gouvernementaux ou locaux qui devra donner une lecture compréhensible à tous nos concitoyens.

Notre groupe insiste sur l'intérêt de poursuivre avec plus de force et de conviction, avec plus de moyens, tant réglementaires que de compétences et de financement, sur la mise en œuvre d'emplacements réservés et de réalisation de voiries de modes doux, mails, allées ou parcours piétonniers et cyclables paysagers et aérant nos quartiers, principalement autour des modes lourds de transports en commun, sous la compétence du Grand Lyon.

Certes, il convient de favoriser une économie d'excellence et persister dans l'offre de développement économique diversifiée

mais nous nous devons d'insister sur la nécessité majeure d'affirmer plus volontairement le maintien, au sein même de notre urbanité, de sites industriels et de production industrielle, qui à la fois participent au dynamisme économique historiquement reconnu de notre agglomération, en sont même le socle et conservent l'emploi de milliers de Lyonnais et de Grands Lyonnais, leurs savoir-faire, leurs compétences techniques, leur renommée souvent internationale. Juste pour me faire comprendre, je pense clairement à la vallée de la chimie, aux sites de ABB, de Vézinov, de Lejaby, de Brandt, de Renault Trucks -et j'en passe- et de donner les moyens aux Communes, y compris réglementaires de préemption et de réquisition) de combattre les spéculations des fossoyeurs et profiteurs que sont les fonds de pension, les fonds d'investissement et autres vautours des entreprises, qu'elles soient ou non en difficulté.

Monsieur le Président, nous sommes confrontés à la dynamique réelle de notre agglomération, nous l'avons approuvée et soutenue, nous y avons contribué. Cependant, et notamment dans l'est lyonnais, nous devons faire face à une spéculation foncière éhontée, totalement incontrôlée et incontrôlable, qui pénalise bien évidemment les Communes, en particulier quand elles sont à la recherche de foncier pour leurs équipements publics de proximité ou pour soutenir leur politique de logement social maintenant inscrite dans le projet de révision du PLU-habitat.

Nous demandons expressément que des dispositions réglementaires soient prises dans ce nouveau cadre afin de renforcer les moyens des Communes et du Grand Lyon pour lutter contre ces dérives spéculatives, contre-productives qui peuvent aller jusqu'à mettre en péril les volontés politiques affichées dans cette délibération. Nous ne pouvons plus pratiquer la politique de l'autruche et se garder d'intervenir sur ce point.

Le futur PLU tiendra lieu de PLH. Nous en sommes satisfaits, à la condition que la cohérence, les volontés et les financements soient partagés équitablement dans notre agglomération, que les conséquences et les impacts soient mesurés sur la vie des Communes, sur leurs moyens d'aide sociale, sur leurs dispositifs d'accompagnement social et sur la mise en œuvre d'une véritable politique de maîtrise des sols. Pour notre groupe, il ne devra s'agir en aucune façon d'un plaquage, d'un simple copier-coller du PLH précédent sur le futur PLU-H révisé.

Les volontés affichées de développement durable en matière environnementale ne sont pas contestables. Néanmoins, nous constatons -sans contredire le rapport 2928 précédent- qu'il reste beaucoup à proposer pour développer une véritable agriculture périurbaine tournée enfin vers la satisfaction des besoins maraîchers de nos habitants, dans la création de circuits courts, dans la relation éducative, pédagogique et concrète de nos enfants avec la nature, l'agriculture et les biodiversités, dans un rapport nouveau entre urbains, producteurs agricoles et nature. Les objectifs affichés se contredisent encore trop entre maîtrise de l'étalement urbain, développement de l'urbanisation, préservation des espaces naturels et réseaux verts, PSADER, PENAP, etc.

J'attire aussi l'attention de notre assemblée sur les positions prises par les Communes adhérentes à l'association d'élus PARFER sur le parcours du tronçon sud du CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise), sur leur interpellation constante pour un tracé lié à la LGV (ligne à grande vitesse), sur la protection des riverains de la ligne historique Lyon-Chambéry et celle de l'hypothétique tracé retenu par l'Etat, sans oublier la nécessaire et vitale réorganisation du hub de transport ferroviaire de Sibelin. Les contradictions nombreuses et les intérêts particuliers très divers autour du transport ferré

et routier des marchandises et des approvisionnements de notre agglomération ne peuvent être omis, ni leur approche responsable négligée ou mal traitée.

À cet égard, je n'aurai garde d'oublier la nécessité de mise à l'étude puis de la mise en œuvre urgente du franchissement par le boulevard urbain est des voies ferrées de la ligne Lyon-Chambéry, appelée à un développement du transport voyageurs inévitable et indispensable, à hauteur de Vénissieux et Saint Priest.

Nous notons enfin que les échelles territoriales de la révision du PLU adoptent les principes définis au SCOT et mettent en valeur concurrentiellement l'agglomération, les bassins de vie et les Communes. Il est important que la mise en œuvre des concertations publiques s'appuie sur ces définitions, que la population, bien plus que précédemment, soit interpellée et participe de manière bien plus dynamique à l'élaboration de cette révision. Le principe des ateliers de ville pratiqué par certaines Communes du Grand Lyon devrait être plus largement sollicité et ajouté aux modalités de concertation longuement développées dans cette délibération.

En demandant que ces remarques soient prises en compte, le groupe Communiste et intervention citoyenne approuvera ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je donne la parole au groupe Synergies-Avenir.

**M. BOUSSON :** Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe Synergies-Avenir, il nous paraît important de commenter la délibération à propos de la révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat de la Communauté urbaine de Lyon, présentant la prescription de la révision et la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

En premier lieu, il nous paraît impératif de rappeler l'importance que notre groupe accorde aux principes de la concertation que vous rappelez dans le texte entre les Communes et les services de Communauté urbaine de Lyon. Plusieurs points sont à observer dans ce cadre.

Toutes nos Communes ont des destinations et des axes de développement inscrits dans le cadre du SCOT, que nous avons étudiés et validés en son temps. Cette vision très globale du plan d'aménagement doit maintenant se décliner au niveau de nos territoires et aller jusqu'à une analyse cadastrale, tout en gardant en mémoire la notion intercommunale et celle de bassins de vie. Nous voulons, sur ce premier point, rappeler que les élus de proximité que nous sommes ont une bonne connaissance de leur territoire et, de façon générale, comptent sur le travail mis en œuvre avec les services concernés du Grand Lyon pour être à la fois écoutés et entendus sur les avis et souhaits exprimés, dans l'intérêt général des Communes.

La stratégie de développement à l'échelle de notre agglomération détermine des priorités d'aménagement et destine nos territoires, selon leurs particularités et leur typologie, à des orientations spécifiques : réseau bleu, trame verte ou encore réseau de transports publics. Ces nécessaires immobilisations et réserves foncières ont leur corollaire pour les Communes : en effet, elles ne laissent, dans certains cas, que de faibles disponibilités foncières pour permettre aux Communes la mise en œuvre de leur propre politique, sur le plan du logement par exemple. Ceci implique -en second point- le rappel du juste équilibre entre

réalisation de logements dans le respect de nos possibilités (prise en compte du coût du foncier et des infrastructures existantes -pour ne prendre que ces deux exemples)- et d'être compris dans notre façon de construire, à notre échelle, une cohérence de territoire communal pour une répartition solidaire en fonction des potentialités, comme vous l'évoquez.

Pour le troisième point, il est important de souligner que la densification urbaine de nos centres-villes en vue d'établir une véritable mixité sociale est très souvent attaquée et contestée. Nous nous trouvons alors, en tant qu'élus, bien seuls, sentiment renforcé par l'absence d'un réel soutien de l'Etat. La préemption n'est pas la solution la plus forcément adaptée.

En dernier lieu, nous attirons votre attention sur les modalités de la concertation avec nos concitoyens. Ceux-ci sont, dès à présent, très attentifs. Nous préparons, à l'échelle de nos Communes, activement l'information en leur sein mais il convient de vous demander, dès lors que Communes et Communauté urbaine seront en adéquation, de nous accompagner d'une façon attentive. Prévenir et informer valent mieux que chercher à guérir et faire adhérer.

En conclusion, notre groupe est bien en phase avec le plan établi pour mener cette révision du PLUH, en étant convaincu que les quelques attentes exprimées ci-dessus seront actées pour le développement harmonieux de notre agglomération et du prochain pôle métropolitain.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Ensuite, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. PETIT :** Monsieur le Président, mes chers collègues, je commence cette intervention au nom de notre groupe, qui sera par la suite complétée par notre Président de groupe, monsieur Buffet.

Nous souhaitons, à l'occasion de ce rapport, attirer de nouveau l'attention de notre assemblée sur les enjeux et les conséquences de la densification urbaine. Si le PLU doit entretenir une relation de compatibilité avec le SCOT du Grand Lyon -comme c'est écrit dans la délibération-, nous nous devons de vous faire part de notre inquiétude quant à une surdensification de certains quartiers. Les élus de Caluire et Cuire s'étaient abstenus sur le SCOT, à l'époque, en partie à cause de cela.

En effet, le SCOT du Grand Lyon a clairement validé la densification urbaine de la première couronne lyonnaise, en lien avec le développement des transports en commun lourds afin d'éviter l'étalement urbain. Si cet objectif est louable, le SCOT du Grand Lyon n'est jamais rentré finement dans l'analyse des densités existantes par Commune, se contentant de décréter qu'il fallait plus de logements ici ou là simplement pour tenir des objectifs quantitatifs. Nous pouvons certainement densifier dans des zones qui ne le sont pas. Mais quid de celles qui le sont déjà ?

La Commune de Caluire et Cuire est la troisième la plus dense de l'agglomération après Lyon et Villeurbanne, avec une station de métro, deux lignes de trolley et deux stations Vélo'v. La comparaison sur les moyens lourds mis en œuvre à Lyon et Villeurbanne nous est évidemment très défavorable. Avec pratiquement 4 000 habitants au kilomètre carré et en comptant malgré tout la zone des maraîchers que vous avez déclarée inconstructible pour vingt ans, nous dépassons toutes les autres Communes de l'agglomération : 3 800 habitants pour Vénissieux, 3 800 pour Bron, 2 000 pour Rillieux la Pape et 1 400 pour Saint Priest.

Aujourd'hui, le sentiment dans certains de nos quartiers est que nous faisons la place belle aux bétonneurs de tous ordres car le PLU le permet. Un des objectifs du SCOT est de conserver 50 % d'espaces verts. Nous aimerions donc qu'il soit appliqué de façon harmonieuse. Nous sommes persuadés que tous les objectifs définis dans le SCOT et donc dans le PLU ne sont pas incompatibles dans la mesure où on tient compte de la situation existante. Faire du logement, oui ! Faire de la mixité, oui ! Densifier à outrance, non ! Monsieur le Président, nous ne pouvons sacrifier la qualité de vie des habitants en construisant dans des zones ou dans des quartiers déjà particulièrement denses.

C'est justement le rôle que doit avoir le PLU en permettant aux communes d'exprimer leurs doutes, inquiétudes et finalement leur volonté. Jusque-là, rien ne s'est fait sans l'accord des Communes. Nous espérons bien que ceci continuera.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Buffet.

**M. BUFFET :** Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le temps qui reste attribué au groupe, je souhaite simplement rappeler effectivement que cette révision du plan local d'urbanisme qui s'ouvre nous rappelle d'abord deux obligations, ce qui n'était pas le cas précédemment : la première, c'est le respect des orientations données par le SCOT, la deuxième, c'est de s'intégrer évidemment dans les obligations qui nous ont été faites par la loi dite "Grenelle" que le Gouvernement a votée ces dernières années.

Enfin, troisième aspect, dont il faut retenir l'importance cette fois-ci, c'est l'intégration dans le PLU du plan local de l'habitat, qui nous donne à la fois un avantage réel en termes de réflexion et de démarche et en même temps une vraie contrainte car cela nous oblige, je pense, à faire pour ce PLU un travail de dentellière car nous ne pouvons sans doute pas traiter de façon identique l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Je voudrais insister sur un premier point, qui est celui qui va nous occuper le plus et celui d'ailleurs pour lequel les services sont venus dans nos Communes nous présenter la démarche, c'est celui de la densification ; d'autres d'ailleurs parlent d'intensité urbaine, ce que je trouve intéressant. Ce sera le sujet de fond, ce sera celui sur lequel nous allons devoir concentrer tous nos efforts car tous les territoires de notre agglomération ne méritent pas d'être traités de la même manière et chacun mérite que l'on regarde véritablement dans le détail ce qu'il est possible de faire en matière de constructibilité augmentée ou supplémentaire.

Puis le deuxième point qu'il faut à tout prix respecter dans le cadre de cette augmentation des droits à construire, c'est celui de l'impérieuse multipolarité de notre agglomération. Véritablement, elle a été une force depuis que le Grand Lyon l'a initiée. Je suis à côté de monsieur Henry Chabert qui avait été à l'origine de cette démarche en 1989 avec le SDAU, puis le POS. Le fait d'avoir et de respecter, dans chacun de nos territoires, une organisation multipolaire, à l'instar de celle que nous souhaitons d'ailleurs à une échelle de l'aire urbaine que nous avons déjà évoquée -il n'y a pas lieu d'y revenir maintenant-, cela est également un point essentiel.

Enfin, intégrer le plus possible, monsieur le Président, mes chers collègues, la problématique des déplacements dans la démarche qui sera la nôtre, continuer de travailler dans ce sens-là, qui avait déjà été un des sens choisis précédemment : la densification autour des lignes fortes, prioritaires bien évidemment et l'impérieuse nécessité de préserver les grands espaces végétaux bien sûr, que nous souhaitons à tout prix protéger parce

qu'ils ont un intérêt d'aménagement de notre territoire. Sans vouloir "remettre de l'huile sur le feu", ce point est essentiel : peut-être que nous n'en serions pas tout à fait là et les propos qui ont été tenus tout à l'heure sur la situation du Confluent ne seraient peut-être pas ceux qui ont été tenus si l'on avait eu ce regard de façon beaucoup plus affinée sur la démarche qui a été engagée. Alors, pour l'avenir, nous devons impérativement nous engager là-dessus.

Voilà ce que je souhaitais dire au nom du groupe, au moment où cette révision va s'engager. Elle va prendre du temps mais cela est normal. Elle nécessitera du temps de concertation approfondi avec l'ensemble des Communes car, véritablement, c'est un travail de fond que nous devons mener ; ce d'autant que, lorsque ce PLU sera approuvé -de toute évidence, il sera prêt avant les échéances électorales, disons les choses comme elles sont, même si son approbation définitive interviendra après-, nous devons avoir un document qui prépare les dix prochaines années à partir de 2015, ce n'est pas négligeable, peut-être même un peu plus, nonobstant quelques révisions.

Donc c'est un sujet important pour nous et, à l'aune de ces quelques points que nous souhaitons prioritaires, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera cette délibération et s'inscrira dans cette logique de travail. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. LLUNG :** Monsieur le Président, chers collègues, l'un d'entre vous a dit il y a un instant qu'il attendait de cette démarche, de cette révision du PLUH des débats ; des débats, il va y en avoir parce que, lorsque j'entends et j'écoute le groupe UMP qui vient de s'exprimer, je ne sais pas s'il faut rire ou s'il faut s'étonner mais il y a de quoi en tout cas se poser des questions.

On vote tout de même cette mise en révision du PLUH dans un contexte assez singulier, qui est celui de la loi du 6 mars dernier qui autorise 30 % de constructions supplémentaires sur différentes parcelles qui sont couvertes par un plan local d'urbanisme. Alors, à entendre monsieur Petit, je crois, dénoncer le développement quantitatif du béton, ce qu'organise cette loi sans aucun égard pour d'autres paramètres de développement urbain, j'en suis un petit peu surpris ! Si, si on va en reparler, ne vous inquiétez pas ! Les débats vont être nombreux parce qu'il y a ceux générés par cette démarche et il y aura ceux aussi générés par cette loi. Là où nous voulons faire tout cet effort, engager quatre ans de travail, une loi prétend, par un article unique et trois ans, résoudre à la fois la crise du logement et la crise de la construction. Donc l'effort est un peu plus significatif que celui-ci. Mais vous vous expliquerez après, monsieur Buffet, si vous le souhaitez !

En tout cas, il n'est pas sérieux de construire autant de logements sans penser à ce qui fait la qualité de la vie, c'est-à-dire en premier lieu, l'espace public, son accroissement, sa qualité aussi, parce que cela participe du bien-être, cela participe de la santé aussi pour lutter contre le bruit, contre différentes pollutions et tous paramètres qui font que l'on se sente bien pour vivre ensemble lorsqu'on fait du développement urbain. C'est ce que nous allons faire avec cette mise en révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat -je vais y revenir- et ce que cette loi en tout cas oublie.

Alors, l'habitat, évidemment, le logement, tout le monde en veut. Nous voulons aussi en construire, parce qu'il y a des besoins sociaux notamment, pas uniquement, mais il y a aussi tout simplement des besoins de logement. Simplement, nous allons

le faire autrement : nous voulons développer le logement social, en particulier le logement locatif social mais aussi développer le logement abordable, développer la mixité, répartir ce logement au mieux sur le territoire, parce qu'il ne s'agit pas de concentrer dans certains secteurs. La loi dit dès 30 %, tout ce qu'elle permet c'est d'augmenter le coût du foncier, parce qu'en augmentant les possibilités de construction, bien évidemment, le coût augmentera dans les mêmes proportions, ce qui fait que je ne vois strictement aucun avantage à ce genre de disposition.

Puis la concertation : écoutez, il y a tout de même une différence entre cette loi qui ne fait qu'édicter une règle et qui ne prévoit aucune concertation, alors qu'il y a des enjeux de construction importants et que nous nous engageons, en revanche, dans un plan local d'urbanisme révisé, qui prévoit, lui, plusieurs années de concertation, ce qui est nécessaire quand on prévoit du développement urbain. Alors, monsieur le Président, mes chers collègues, nous engageons quatre années et je crois que c'est nécessaire de le faire et de prendre le temps de le faire. D'ailleurs, l'un d'entre vous l'a dit, cela en est même étonnant.

Le plan local d'urbanisme du Grand Lyon, qui va devenir donc le plan local d'urbanisme et de l'habitat, d'abord a été en avance toutes ces dernières années sur différentes orientations, notamment sur la place de la nature en ville. La loi Grenelle, en effet, en tout cas incite à entrer dans cette révision parce qu'il y a des échéances temporelles. Donc nous allons les respecter, nous sommes prêts : nous avons engagé ici un plan climat énergie territorial qui nous dit comment réduire les gaz à effet de serre et leurs émissions ; le plan local de l'habitat va être actualisé mais va devenir le plan local d'urbanisme et de l'habitat, donc une force réglementaire qu'il n'avait pas auparavant.

Nous retrouverons bien évidemment -nous l'avons tous rappelé- les grands orientations du SCOT, c'est-à-dire le développement d'une métropole solidaire, le développement économique des réseaux verts, bleus et tout ce qui s'impose dans ce document réglementaire qu'est le PLU.

C'est dans cette démarche concertée, patiente, peut-être plus laborieuse -mais dans «laborieuse» il y a travail et c'est bien-, plus équilibrée, que nous engageons ce travail de révision.

Dans ces conditions, c'est avec plaisir que le groupe Socialiste votera cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole à monsieur Buna qui souhaite rajouter quelques mots.

**M. le Vice-Président BUNA** : Juste un mot. On a une longue tradition et une bonne tradition de planification urbaine au niveau du Grand Lyon et cela ne date pas de ces dix dernières années. En même temps, on pourrait se féliciter du consensus qui semble se dégager sur les objectifs que le SCOT a fixés et que l'on va décliner dans les années qui viennent.

Seulement, quand j'étais petit, on disait "un train peut en cacher un autre" et je crains que cela soit le cas parce que je ne reviendrai pas sur les absurdités concernant l'insertion urbaine, les incongruités que l'on nous a proposées systématiquement, l'étagage de plus durant la période Boutin puis maintenant les 30 % -ce qui d'ailleurs n'a qu'un effet immédiat, c'est de bloquer la vente des terrains puisque tous les propriétaires qui s'approprient à signer attendent l'application de cette loi-, je suis sûr que, sur les bancs de la droite, ni monsieur Buffet ni monsieur Chabert ne peuvent approuver de telles absurdités ; leur expérience doit les éloigner de cette méthodologie.

La deuxième remarque est que, monsieur Cochet, vous venez de rappeler un objectif qui était les 50 % du territoire non constructibles. Seulement, comme vous l'aviez fait dans le PLU précédent, il ne s'agit pas de dire qu'il s'agit de 50 % dans chaque Commune mais de dire que c'est 50 % sur le territoire de la Communauté urbaine et qu'il y a des espaces qui ne doivent pas être construits mais préservés pour des raisons naturelles, agricoles, hydrauliques, glissements de terrain, etc.

Par contre, dans une Commune -bien loin de vouloir vous imposer la solution-, quand il y a imaginons un parc entouré de villas qui ont leur propre jardin et qu'une communauté religieuse propose, avec Habitat et Humanisme, de construire un projet, il y a matière à réflexion. Je ne dis pas que votre réponse est fautive, je dis qu'il y a matière à réfléchir et si l'on stigmatise le refus des Communes chaque fois qu'il y a un sujet épineux à résoudre en disant : "On le met en espace vert et pas en espace constructible", on aboutira à l'inverse de ce que l'on souhaite dans les objectifs du SCOT et du PLU.

Je ne veux pas m'immiscer dans un sujet que je connais très mal mais il ne faut pas faire croire à la population que demain les espaces verts seront partout dans les zones les plus urbaines ; c'est l'inverse, on parle d'intensité ; effectivement, faire un urbanisme des limites, un urbanisme qui soit le plus économe d'espace possible. Si l'on est d'accord sur ce sujet, je pense qu'on pourra travailler les uns et les autres dans la sérénité.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Madame David, vous souhaitez rajouter quelques mots.

**Mme la Vice-Présidente DAVID** : Monsieur le Président, je souhaiterais simplement féliciter de l'approche consensuelle que j'ai entendue de la plupart des collègues qui sont intervenus ce soir ; rien ne m'a vraiment étonnée.

J'ai entendu monsieur Petit et, lors de la conférence locale des Maires qui avait lieu à Caluire -où nous avons été fort bien reçus d'ailleurs-, j'ai déjà répondu sur l'intention du SCOT à propos de la zone des maraîchers, donc je n'y reviens pas puisqu'on a indiqué que, sur ce point, rien n'était absolument figé pour l'éternité des temps et que, le moment venu, quand un véritable projet d'aménagement serait étudié et réfléchi sur cette zone des maraîchers, effectivement, elle pourrait devenir constructible. Donc cela a été dit en conférence locale des Maires et je pense que là, il n'y a pas d'autre réponse à évoquer.

Je veux simplement indiquer que j'ai entendu et je partage complètement ce souci de la concertation qui a été exprimé par beaucoup d'entre vous -Gérard Claisse aussi, Olivier Brachet, en tout cas les membres du comité de suivi- et j'en profite pour remercier tous les Vice-Présidents qui participent à ce comité de suivi.

Et j'ai entendu aussi -ce qui avait déjà été dit dans une ou deux conférences locales des Maires- la volonté, le souci aussi que les Maires et les élus puissent être accompagnés lors des réunions publiques, à chaque fois bien sûr qu'ils le demanderont. Je veux rassurer et indiquer à chacun d'entre vous, à chacun de vos élus et de vos collaborateurs également, que bien entendu le Grand Lyon, tous ses services, l'Agence d'urbanisme également -et j'en profite pour remercier tous ceux qui ont été très présents dans cette première phase de préparation de la mise en révision générale du PLU- seront aux côtés des Maires et des élus, autant qu'ils le souhaiteront. Cela demandera beaucoup de travail et beaucoup de temps !

En tout cas, sur la concertation, je veux vraiment rassurer tout le monde, on fera le maximum pour faire en sorte qu'effectivement

les Grands Lyonnais s'approprient le plus possible, non pas les sigles qui peuvent être rébarbatifs mais le plan local d'urbanisme, le plan local d'urbanisme et d'habitat, bien entendu, et qu'effectivement, toutes ces questions soient traitées avec le plus de compréhension possible, le plus de simplicité possible, même si la matière est complexe -je l'ai déjà dit-. On essaiera de faire en sorte que les réunions publiques et, à chaque fois que des citoyens le souhaiteront, au travers de la démocratie participative, au travers des comités d'intérêts locaux, la concertation qui est affichée dans cette délibération ne soit pas un vain mot. Et moi je m'engage -mais le Président le sait, il nous en a donné vraiment la consigne- pour que cette concertation soit à l'ordre du jour tout au long de la procédure qui est rappelée là à l'écran (**VOIR annexe 1 page 00**).

Voilà ce que je voulais indiquer, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Simplement quelques mots pour conclure notre débat d'aujourd'hui mais nous aurons l'occasion de le reprendre.

Les grandes lignes que nous allons nous fixer sur le PLU ne sont pas des données entièrement nouvelles. Elles sont, d'une certaine manière, le prolongement de ce que nous faisons déjà dans l'agglomération, de ce qui a été écrit dans le SCOT. Je vous rappelle les trois orientations du SCOT : développement résidentiel et économique, solidarité sociale et territoriale, environnement comme moteur du développement.

Un développement urbain, articulé lui-même sur trois réseaux : les réseaux verts des espaces naturels et agricoles -on en parlait tout à l'heure-, le réseau bleu des fleuves et le réseau métropolitain des transports en commun.

Le développement économique est évidemment au cœur de la dynamique d'agglomération et il faudra que cela soit à la fois dans les pôles d'excellence mais en même temps dans les zones industrielles qui sont aujourd'hui encore au cœur de la ville.

Et j'entendais bien notre collègue tout à l'heure qui disait : "C'est vrai qu'un certain nombre de zones qui sont aujourd'hui enserrées dans le milieu urbain doivent rester demain des zones à vocation économique". Parce que si on ne faisait pas cela, alors c'est clair qu'à un moment donné, l'économie fuirait la ville et que la maîtrise des déplacements à l'intérieur de l'agglomération ou de la métropole serait de plus en plus difficile.

Sur le développement résidentiel, j'ai bien entendu les inquiétudes qui pouvaient être exprimées. Je vous rappelle que, lorsque nous avons élaboré le SCOT qui se fixait un objectif de développement démographique de 150 000 habitants supplémentaires, la Préfecture, à l'époque, voulait nous imposer 200 000 et j'ai dit que 200 000, ce n'était pas raisonnable et, en particulier dans le rythme de la construction de logements, même si nous faisons beaucoup ; ensuite, on peut se fixer des objectifs comme cela, mais les tenir, c'est impossible. Et donc essayons de faire en sorte que l'on puisse aller à notre rythme.

Cela m'amène d'ailleurs à un conseil : dans ce que nous allons élaborer, ne nous enfermons pas trop, même si les documents actuels, la législation actuelle nous y incitent, dans des documents qui soient trop normatifs parce que la superposition des différents documents ferait qu'un jour, nous n'arriverions plus à développer la ville parce que nous nous serions autobloqués nous-mêmes.

De plus, je retiens une remarque de madame Bonniel-Chalier, c'est que l'avenir s'invente tous les jours et qu'il est difficile aujourd'hui, quand on voit l'accélération des évolutions technologiques et des innovations, de penser la ville de demain comme

on pensait encore la ville d'hier. Pour lui faire plaisir, je lui dirai que Jérémy Rifkin va venir à Lyon dans un mois et qu'il a demandé à déjeuner avec moi ; je vous inviterai au café, vous pourrez discuter avec lui de l'innovation et de la façon dont on peut penser la société future.

Sur ce problème de l'intensité, que nous avons voulu appeler comme cela puisque, à notre avis, c'est un peu différent de penser l'intensité que de penser la densité, dans la densité, on voit quelque chose d'uniforme partout avec le même style de forme, je pense qu'au contraire, la ville, c'est la diversité et le respect des territoires. Il est clair qu'il y a des territoires qui se prêteront à une densité supplémentaire, il y en a d'autres qui s'y prêteront moins et donc le souci de la prise en compte de la diversité des territoires sera quelque chose d'important.

Sur le caractère multipolaire que vous avez évoqué, je pense qu'effectivement la ville de demain sera de plus en plus multipolaire et donc nous devons essayer de penser des centres différents de développement. Nous avons essayé de regarder un petit peu le développement de la ville sur ce qu'était le sud-ouest. Nous avons eu l'occasion de faire ensemble une réunion ; on ne partage pas toujours tous les points de vue mais en tout cas au moins essayer d'avoir une vision cohérente sur le sud-ouest.

J'ai demandé à ce que nos équipes puissent travailler sur toute la vallée de la Saône, sur le nord de notre agglomération, de manière à ce que, là encore, on puisse passer de la déclinaison de grandes visions globales à la prise en compte d'éléments qui sont un peu plus précis, qui structurent plus le territoire. Je sais, par exemple, pour avoir entendu un certain nombre d'élus du groupe Synergies-Avenir, que le problème des liaisons sur le nord du territoire, la construction éventuellement -après on me reprochera peut-être de les avoir construits- de nouveaux ponts sur la Saône, peut-être au nord du territoire, les liaisons qui peuvent exister avec le réseau qui entoure Lyon ; le développement des transports en commun dans cette zone est quelque chose d'extrêmement important.

Enfin, sur l'aspect concertation, je pense que madame David l'a indiqué et nous avons commencé à le faire en essayant de voir l'ensemble des municipalités de manière à pouvoir travailler en concertation. Nous souhaitons véritablement qu'il y ait un dialogue entre le Conseil communautaire et les Conseils municipaux des différentes Communes, un dialogue avec les habitants.

Et je crois que notre challenge à tous, au-delà des clivages politiques, c'est peut-être d'essayer, dans cette révision du PLU, dans cette élaboration d'un nouveau PLU, de faire en sorte que nos débats dépassent les seuls spécialistes ou les seuls habitués de la concertation pour peut-être essayer d'aller plus au fond des besoins de nos populations, de les associer davantage et donc de trouver les moyens de discussion avec eux, qui soient des moyens nouveaux. Donc c'est un des points sur lesquels nous allons mettre un peu de financement de manière à ce qu'il y ait vraiment cette concertation, ce dialogue avec nos populations et j'espère que l'on pourra ensuite élaborer un PLU.

C'est vrai -vous aviez raison, monsieur Buffet- qu'on va avoir quelques grandes orientations avant et qu'ensuite, ce sera après que cela sera voté et quelle que soit l'Assemblée parce que je pense que, sur une vision globale de l'agglomération, on peut avoir évidemment des différences sur tel ou tel projet mais que, dans la vision globale et sur la façon dont elle doit s'organiser sur les vingt ou trente prochaines années, nous pouvons arriver à bâtir une vision commune.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

**N° 2012-2935 - urbanisme** - Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour les années 2012-2015 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2935. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur** : On disait tout à l'heure que le PLH était intégré dans le PLU mais tout n'est pas aussi simple que cela parce qu'il existe encore un programme départemental pour le logement des personnes défavorisées, qui est conduit sous la responsabilité du Préfet et du Président du Conseil général, auquel sont associés des partenaires et le Grand Lyon évidemment, pilote de la politique de l'habitat sur l'agglomération, s'est associé de près cette fois-ci.

Le précédent programme départemental n'avait pas été extrêmement actif -d'ailleurs, il a duré deux ans de plus- et le Préfet a un peu repris les choses en main, ainsi qu'au Conseil général par la désignation d'une Vice-Présidente au logement au Conseil général.

Pour ce programme, je veux simplement dire que nous allons l'approuver ce soir. Il est consacré aux personnes les plus défavorisées. D'ailleurs, au passage, cela me permet de dire que ce n'est pas le Grand Lyon qui suit de plus près la question des personnes défavorisées mais c'est l'Etat par l'hébergement et c'est le programme départemental du Conseil général, qui colle à la réalité des situations les plus dures, qui en ont la responsabilité. Bien sûr, nous, nous concourrons à faciliter les choses et à la résolution des problèmes sur le plan politique. C'est pourquoi, ce soir, nous vous proposons d'approuver ce programme auquel nous contribuons par de nombreux autres programmes que nous évoquons dans d'autres délibérations.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

- dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*Il est proposé au Conseil d'approuver le PDALPD 2012-2015,*" il est proposé de compléter par : "*sous réserve de l'approbation par le Conseil général du Rhône.*" ;

- dans le b) du 1° du **DELIBERE** commençant par "*le PDALPD pour les années*", il est proposé de compléter par : "*sous réserve de l'approbation par le Conseil général du Rhône.*"

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme VESSILLER** : Monsieur le Président, chers collègues, le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) est une démarche partenariale importante pour permettre à nos concitoyens les plus démunis d'accéder au logement, de s'y maintenir ou d'être dans un parcours d'insertion dont le logement est un élément fondamental.

D'abord, une question de calendrier : nous regrettons que le Département ait repoussé à la dernière minute au 22 juin le vote de ce plan prévu initialement lors de sa séance du 30 mars. Alors que le Département est l'un des pilotes, sa décision de

décalage de trois mois est dommageable pour la mise en œuvre de la politique sociale du logement et du PDALPD.

Sur le fond, dans ce plan, nous soulignons plusieurs nouveautés : le pilotage, l'animation et de nouvelles thématiques transversales.

Le pilotage est assuré par l'Etat et le Département, c'est la loi, mais le Grand Lyon y est associé dans le cadre de sa délégation de compétences des aides à la pierre, ce qui favorise un bon partenariat, de même que la présence de tous les acteurs institutionnels du logement (bailleurs sociaux, action logement, Caisse des dépôts et consignations (CDC), Union départementale des CCAS, etc.) ainsi qu'un représentant des associations de logement réunies dans le Collectif logement Rhône.

Le recrutement d'une chargée de mission, dont le poste est cofinancé par les trois partenaires principaux, est aussi un point positif pour élaborer, animer et suivre ce plan : la coordination technique confiée à l'ADIL a permis de réunir régulièrement et avec une bonne écoute tous les acteurs, de leur faire partager un état des lieux, de définir ensemble, dans un temps relativement court, des objectifs et des enjeux, même si l'on peut regretter que les actions manquent d'objectifs chiffrés ; sans doute était-ce difficile dans le délai...

Le plan, même s'il fait peu état du bilan précédent, a le mérite de donner une cohérence et une visibilité aux objectifs fixés pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées, les accueillir de façon pérenne dans le logement et développer le parc à vocation très sociale. Dans chaque action, sont identifiés un chef de file et différents acteurs concernés : la pluralité des acteurs dans le domaine du logement est à la fois une richesse et une difficulté pour la gouvernance. Gageons que l'organisation définie pour l'élaboration sera pertinente pour la mise en œuvre des actions qui, pour plusieurs d'entre elles, consistent d'abord à définir un cadre, un référentiel, une charte. C'est important, certes, mais l'aspect opérationnel doit bien sûr rester l'objectif central pour aider au logement des plus démunis.

Dans les nouveautés du plan figure un thème transversal sur le logement des jeunes, dont le Grand Lyon est le chef de file. Les jeunes ont des problématiques d'accès au logement spécifiques et il est donc intéressant de l'identifier en tant que tel pour déboucher -nous l'espérons- sur une MOUS logement des jeunes qui amplifierait l'action déjà engagée par le Grand Lyon dans ce domaine, qui pourrait croiser logement des jeunes et logement étudiant.

Deux points pour lesquels le plan n'est pas suffisamment ambitieux, selon nous :

- sur la lutte contre la précarité énergétique, il ne fait que reprendre le programme Habiter mieux de l'ANAH, avec un objectif de 330 ménages aidés par an, ce qui est faible au regard des 19 % de ménages du Grand Lyon potentiellement en précarité énergétique, chiffre indiqué dans le diagnostic du plan climat ;

- sur l'hébergement, le plan a pour objectif de "fluidifier les dispositifs d'hébergement". Or, nous savons qu'il manque des places d'hébergement avec l'accompagnement social nécessaire. Nous regrettons que le plan n'aborde pas l'augmentation de l'offre.

Globalement, nous souhaitons que les moyens nécessaires soient mis par l'Etat, le Département et le Grand Lyon pour financer, chacun dans ses compétences, tant l'accompagnement,



l'accueil, l'intermédiation locative que la prévention des expulsions et la production de logement très social dans le parc public et privé.

Sur ce dernier point, la production de logement très social, le plan souligne que le Grand Lyon produit 25 % de l'offre en logement social public en logement PLAI ; c'est une part importante, certes, mais le plan indique que, dans le logement PLAI, il y a des besoins d'adaptation du logement adapté -si je puis dire - pour "l'intégration sociale de ménages atypiques". Pour satisfaire aux différents besoins du logement d'intégration, nous regrettons que la programmation PLAI, prévue dans la délibération des aides à la pierre, n'augmente pas en 2012 par rapport à 2011 alors que, précisément, nous allons vers un nouveau PDALPD plus ambitieux. Si l'Etat se désengage -et nous le regrettons-, peut-être devrions-nous, au Grand Lyon, ne pas strictement nous aligner sur les financements de l'Etat et mettre des moyens plus importants sur le PLAI.

Souhaitant vivement que nos propositions constructives alimentent la suite de la démarche, nous voterons bien sur ce PDALPD.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. JOLY :** Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Juste un mot à madame Vessiller : si, sur les projets de logements du type par exemple Carré de Soie -je parle sous le contrôle de mon collègue Genin-, on pouvait ne pas avoir des recours diligents sur tous les projets de construction de logements, ce serait mieux pour le développement de la chaîne du logement depuis l'accession à la propriété jusqu'au logement pour personnes défavorisées dont nous parlons ici.

Je mets donc aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

**N° 2012-2933 - urbanisme** - Entreprise sociale de l'habitat Société française des habitations économiques - Participation de la Communauté urbaine de Lyon dans l'actionnariat - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2933. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

**M. LÉVÊQUE, rapporteur :** Ce rapport concerne la participation du Grand Lyon dans l'actionnariat et la désignation d'un représentant du Grand Lyon au Conseil d'administration d'une entreprise sociale de l'habitat, la Société française des habitations économiques qui appartient au groupe Arcade.

**M. LE PRESIDENT :** Avant de procéder au scrutin pour désigner notre représentant, nous devons d'abord approuver le rapport. Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

---

**Désignation d'un représentant  
au sein de l'assemblée générale de  
l'ESH Société française des habitations économiques  
(Dossier n° 2012-2933)**

**M. LE PRESIDENT :** Donc je propose la candidature de monsieur Olivier Brachet. Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

*(Monsieur Olivier Brachet est désigné).*

---

**M. LE PRESIDENT :** Juste un mot avant le prochain dossier pour dire que monsieur le Préfet, cet après-midi, a décidé de prendre un arrêté pour la création du pôle métropolitain.

---

**N° 2012-2938 - urbanisme** - Pierre Bénite - Irigny - Secteur d'Yvours - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-2939 - urbanisme** - Irigny - Pierre Bénite - Site d'Yvours - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) pour l'avant-projet de la halte ferroviaire d'Yvours-Irigny - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2938 et 2012-2939. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

**M. LÉVÊQUE, rapporteur :** Il s'agit de deux délibérations qui concernent le site d'Yvours :

- la première pour l'ouverture et les modalités de la concertation préalable concernant l'aménagement de ce site et la réalisation de la halte ferroviaire, avec une note au rapporteur puisqu'il y a une erreur dans le périmètre du plan annexé au projet de délibération numéro 2012-2938 ; il faut donc enlever de ce périmètre l'emprise de la parcelle cadastrée AD 176 située au 17, rue d'Yvours à Grigny. Voilà la modification ;

- la deuxième délibération concerne l'attribution d'une subvention du Grand Lyon à Réseau ferré de France pour l'avant-projet de halte ferroviaire d'Yvours-Irigny

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Le groupe Centriste et démocrate.

**M. GILLET :** Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe se réjouit de ces deux délibérations qui marquent ce soir une étape déterminante dans la création de la halte ferroviaire d'Yvours, sur le territoire de la Commune d'Irigny.

Cet équipement est absolument nécessaire pour l'ensemble du sud-ouest lyonnais. Chacun d'entre nous connaît les difficultés de déplacement des habitants de tout ce secteur, conséquences à la fois d'infrastructures inadaptées et de transports en commun insuffisants. L'A 450 et ses échangeurs avec l'A 7, dont nous

avons maintes fois parlé dans cette assemblée, sont en effet gravement engorgés chaque jour, aux heures de pointe, pour deux raisons principales :

- la première c'est que l'Etat, responsable de ces voiries, a pris un retard considérable dans le traitement de ce dossier, malgré les demandes pressantes et réitérées des Maires et des Conseils municipaux. A ce jour, malgré des réunions innombrables et de nombreuses études-alibis et des promesses de circonstance, rien n'est encore réglé ;

- la deuxième c'est que la configuration des voiries ne permet pas la création de sites propres pour les transports en commun. Ceux-ci sont donc englués dans la circulation automobile, ce qui fait qu'ils sont peu attractifs pour la population.

C'est pourquoi notre ami Jean-Luc Da Passano, Maire d'Irigny, a proposé il y a quelques années la création de la halte ferroviaire d'Yvours. Cet équipement, associé à un cadencement de la ligne Givors-Perrache, sera très apprécié de l'ensemble des habitants du secteur. Le fait que le Grand Lyon soit propriétaire, le long de la voie ferrée, d'un vaste terrain de près de 22 hectares permettra d'y aménager un grand parc-relais, d'autant plus utile que les capacités des parkings situés à proximité des gares de Vernaison et de Pierre Bénite sont et resteront très limitées.

Desservie à la fois par l'A 450 et la RD 315, la future halte ferroviaire soulagera très sensiblement ces voiries et incitera les habitants de toutes les Communes voisines à utiliser davantage les transports en commun. Cette ligne sera d'autant plus attractive qu'elle sera connectée -comme chacun le sait- fin 2013 à la ligne B du métro, au niveau du pôle multimodal d'Oullins.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, cette création doit être considérée comme prioritaire. Il s'agit, en effet, non pas d'un équipement local mais d'un véritable équipement d'agglomération qui va enfin permettre aux habitants de tout le secteur sud-ouest lyonnais d'être correctement reliés au réseau des transports en commun.

Nous approuverons bien entendu ces deux délibérations et vous demandons, monsieur le Président, de tout mettre en œuvre auprès de la Région, de la SNCF et de Réseau ferré de France pour que ce dossier puisse être accéléré. Il en va de la vie quotidienne des habitants de tout ce secteur. Il en va également de l'affirmation de notre politique en faveur des transports en commun et, plus généralement, du développement durable.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

**N° 2012-2943 - urbanisme** - Lyon 5° - Projet directeur Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice - Déclaration de projet à la suite de l'enquête publique - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-2944 - urbanisme** - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du Palais de Justice - Aménagement de la promenade du Défilé de la Saône - Aménagement du bas-port Gillet - Aménagement du chemin nature - Approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-2945 - urbanisme** - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Rives de Saône - Aménagement du chemin nature - Aménagement de l'ancienne écluse - Approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-2946 - urbanisme** - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 2° - Rives de Saône - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-2947 - urbanisme** - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Promenade de Fontaines sur Saône - Promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Rousseau a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2943 à 2012-2947. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

**M. ROUSSEAU, rapporteur** : Nous avons toute une série de délibérations qui concernent le projet directeur des Rives de Saône.

Le dossier numéro 2012-2943 concerne l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice et la déclaration de projet à la suite de l'enquête publique. Ce projet avait fait l'objet d'une concertation. Il y a eu une enquête publique en décembre 2011-janvier 2012. Monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à la réalisation des travaux projetés.

Le projet d'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice a appelé de sa part des remarques générales suivantes : le projet s'inscrit dans une politique de requalification des espaces publics dont la qualité a été reconnue localement et au plan international. Les observations inscrites sur les registres sont toutes favorables au projet. Le projet aura un impact significatif et positif sur la perception et l'accessibilité du patrimoine bâti remarquable. Le projet participera au développement du réseau de déplacements en modes doux de l'agglomération. L'intérêt de l'opération n'est pas remis en cause par le peu d'informations sur le coût d'investissement du projet. Il est rappelé que l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice répond aux principes et aux objectifs suivants :

- l'amélioration de la relation entre les deux rives de la Saône, entre le quartier de la Presqu'île et le Vieux Lyon,
- la mise en valeur de la façade urbaine patrimoniale du Vieux Lyon et en particulier du bâtiment du Palais de justice,
- la création d'un lien entre le quartier Saint Jean et la Saône.

La présente déclaration de projet s'appuie donc sur le rapport de monsieur le commissaire-enquêteur et sur ses conclusions.

Le dossier numéro 2012-2944 concerne l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice, l'aménagement de la promenade du Défilé de la Saône, l'aménagement du bas-port Gillet, l'aménagement du chemin nature, l'approbation

des conventions de maîtrise d'ouvrage unique, la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes, l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

La stratégie opérationnelle du projet directeur a permis d'identifier des sites prioritaires d'intervention dans l'ensemble du périmètre de la Ville de Lyon, parmi lesquels l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice à Lyon 5°, de la promenade du Défilé de la Saône de l'espace Kitchener Marchand à Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1<sup>er</sup>, du bas-port Gillet à Lyon 1<sup>er</sup> et Lyon 4°, du chemin nature à Lyon 4° et Caluire et Cuire.

Les quatre conventions de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon, respectivement pour les opérations du débouché de la passerelle du Palais de justice à Lyon 5°, de la promenade du Défilé de la Saône, de l'espace Kitchener Marchand et Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1<sup>er</sup> et du bas-port Gillet à Lyon 1<sup>er</sup> et Lyon 4°, du chemin nature dans sa partie du 4° arrondissement de Lyon dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône.

Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention d'équipement d'un montant de 7 809 526 € pour les travaux de la promenade du Défilé, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité, d'accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation, de signer les conventions de maîtrise d'ouvrage unique, de décider des individualisations complémentaires d'autorisation de programme suivants :

- ouvrages d'art et tunnels sur l'opération n° 0P12O2075 : aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice pour le montant total de 1 353 500 € en recettes à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant : 541 400 € en 2012, 812 100 € en 2013 ;

- aménagements urbains sur l'opération n° 0P06O2074 : aménagement de la promenade du Défilé, pour un montant total de 10 514 000 € en recettes, à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant : 3 500 000 € en 2012, 4 000 000 € en 2013, 3 014 000 € en 2014 ;

- aménagement urbain sur l'opération aménagement du bas-port Gillet, pour un montant total de 1,332 M€, en recettes à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant : 532 800 € en 2012, 532 800 € en 2013, 266 400 € en 2014 ;

- préservation et promotion des espaces naturels sur l'opération aménagement du chemin nature pour un montant total de 301 500 € en recettes à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant : 120 600 € en 2012, 180 900 € en 1993.

Les recettes d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012, 2013 et 2014 - compte 1312 et 1314 - fonction 824.

Délibération numéro 2012-2945 : aménagement du chemin nature - aménagement de l'ancienne écluse - Vu la longueur du projet, il va falloir que vous participiez au montant total ! Cela mérite plus que de dire avis favorable de la commission ! - Aménagement de l'ancienne écluse : approbation des conventions des maîtrises d'ouvrage unique - demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme :

- approuve les deux conventions de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune

de Caluire et Cuire, respectivement pour les opérations d'aménagement du chemin nature et de l'ancienne écluse à Caluire et Cuire dans le cadre du projet directeur Rives de Saône ;

- autorise monsieur le Président à solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention d'équipement d'un montant de 700 000 €, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération de centralité, à accomplir toute démarche et signer tout document nécessaire à l'instruction de ladite demande et sa régularisation, signer les conventions de maîtrise d'ouvrage unique ;

- décide l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme : préservation et promotion des espaces naturels sur l'opération pour un montant total de 405 600 € TTC en recettes, à la charge du budget principal, selon l'échéancier.

Le dossier numéro 2012-2946 : aménagement de la promenade du défilé de la Saône, lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le dossier a pour objet d'autoriser monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 3, ouvrages fluviaux relatifs à l'aménagement de la promenade du défilé de la Saône sur les 1<sup>er</sup> et 2° arrondissements de Lyon, dans le cadre du projet directeur de Rives de Saône, de tous les actes contractuels et afférents avec le groupement d'entreprises Tournaud (mandataire)/Maïa-Sonnier/Maïa fondation pour un montant de 10 250 357,31 HT, soit 12 259 427,34 € TTC.

Quand vous voyez le montant des investissements que vous allez voter, je crois que cela mérite de consacrer un petit peu de temps, surtout quand on voit le temps que l'on a consacré à l'élaboration de ce projet.

Le dossier numéro 2012-2947 -et c'est le plus important- : promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

Deux conventions de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le SIGERLY, respectivement pour les opérations de la promenade de Fontaines sur Saône et de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône, dans le cadre du projet directeur Rives de Saône.

Les recettes d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et 2013, fonction 824.

Voilà ! (*Applaudissements*).

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

(*Rires dans la salle*).

**M. LE PRÉSIDENT** : L'intervention du groupe Centriste et démocrate va paraître pâle mais je donne tout de même la parole !

**M. AUGOYARD** : On va essayer de la rendre moins pâle. Monsieur le Président, mes chers collègues, beaucoup a déjà été dit sur le projet Rives de Saône ; il fait l'objet d'un large consensus et d'une attention très vigilante de notre part sur les coûts et la qualité du projet. Je veux donc juste dire quelques mots sur le débouché de la passerelle du Palais de Justice et quelques généralités.

Avec cette opération, le Grand Lyon pourra participer à la magnificence du palais de justice, profondément réhabilité -rappelons-le- par l'Etat et le Conseil général qui ont aussi remis en valeur les façades de la cathédrale Saint Jean.

Il ne manque plus qu'un élément à mettre en valeur et nous avons besoin de votre aide, monsieur le Président du Grand Lyon. Pourriez-vous, s'il vous plaît, convaincre le Maire de Lyon d'agir sur le palais Saint Jean ? Ceci afin d'améliorer le panorama offert aux touristes depuis le belvédère que nous allons construire. Le Maire de Lyon vous répondra peut-être qu'il a déjà annoncé cela à plusieurs reprises, que cela va bientôt se faire ; vous pourrez alors l'inviter à passer de la parole aux actes.

En fait, je veux ici pointer un des fondements et peut-être un des excès de votre méthode, c'est-à-dire la communication. Ce qu'il y a de bien avec vous, c'est que l'on a toujours l'impression que les vieux projets sont nouveaux, qu'ils sont le fruit d'une créativité sans cesse renouvelée alors qu'il ne s'agit, en fait, que d'une communication répétitive sur des projets annoncés depuis bien longtemps mais présentés comme des nouveautés.

Les exemples sont nombreux : la Part-Dieu avec ses nouvelles tours sans cesse annoncées mais dont la perspective n'est que d'être annoncées à nouveau au MIPIM suivant. Votre dernière conférence de presse sur le quartier de l'Industrie, dont on avait l'impression qu'en fait, on recommençait tout le projet. La rénovation du palais Saint Jean est là aussi emblématique ; sans cesse annoncée, jamais réalisée ; c'est un dossier qui concerne la Ville de Lyon mais qui peut s'insérer dans une perspective plus générale avec le développement touristique du Vieux Lyon et ce beau projet Rives de Saône.

Monsieur le Président, Saint Vincent de Paul disait : "Le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit...".

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. HAVARD** : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises sur le projet des Rives de Saône et vous savez que c'est un projet que nous soutenons également.

Je voudrais donc intervenir simplement sur le dossier numéro 2012-2943 sur l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice, brillamment rapporté par notre collègue.

Nous avons déjà eu l'occasion d'avoir ce débat au Conseil municipal mais je voudrais le porter ici, à la Communauté urbaine, puisque j'ai évoqué, au Conseil municipal dernier, la contradiction qu'il y a entre cet aménagement et le plan climat que nous avons tous voté, ici, à l'unanimité et qui prévoit que nous devons, dans le cadre de ce plan climat, éviter de créer des îlots de chaleur. Pourquoi ? Parce que, dans le domaine du réchauffement climatique et des augmentations de la température, la vie en ville, par période estivale et de forte chaleur, est souvent compliquée et que nous devons, dans nos aménagements, anticiper la question de la chaleur générée par les espaces que nous aménageons.

Or, pour cet espace-là, vous avez choisi l'acier Corten contre lequel je n'ai rien du tout mais qui, situé dans une zone en plein soleil, va générer un îlot de chaleur. Je pointe cette contradiction qu'il y a entre des engagements que nous prenons tous collectivement et, malheureusement, un premier

aménagement qui arrive en parfaite contradiction avec ces mêmes engagements collectifs.

Alors, la concertation a été extrêmement brève et d'ailleurs le commissaire-enquêteur a signalé que, sans doute, la communication avait été peu faite sur l'aménagement de ce projet puisque seules quelques remarques ont été formulées dans le rapport.

Je crois qu'il faut que nous fassions attention à ce que nos engagements soient en cohérence avec nos actes.

Il y a un deuxième élément que je voudrais signaler, qu'effectivement cette façade magnifique qui est rendue, à la plus grande joie du public, ne soit pas non plus gâchée par les deux grands candélabres que vous envisagez de poser sur le côté ; et là-aussi je ne crois pas que la concertation ait été faite, en tout cas pas avec les associations du quartier et je pense qu'il faut, entre les déclarations et ce que nous votons dans les différents plans tous ensemble, que les réalisations qui suivent les respectent.

En conséquence, nous nous abstiendrons sur le rapport 2012-2943 et voterons tous les autres.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente GELAS** : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes amenés à nouveau ce soir à approuver une série de délibérations concernant le projet d'aménagement des Rives de Saône. Ces délibérations montrent que cette action est menée tambour battant et que, pour un certain nombre de séquences, les travaux vont commencer de façon imminente en respectant un calendrier très serré.

Je voudrais tout d'abord remercier les différents acteurs et équipes qui veillent sur ce projet avec compétence et un souci permanent de répondre à toutes les contraintes, à toutes les aspirations, avec dynamisme, enthousiasme et passion.

Je voudrais aussi une nouvelle fois souligner la belle ambition de ce projet qui est à la fois urbanistique et artistique, même si de aspect-là il n'est pas question dans les délibérations de ce soir. Il s'agit bien de révéler, de magnifier les Rives de Saône dans leur diversité, dans leur singularité urbaine, patrimoniale, bucolique et d'offrir à tous les habitants un environnement de grande qualité, et même plus par l'attention accordée aux usages et aux pratiques, un exceptionnel art de vivre ensemble au bord de l'eau.

Il s'agit aussi, à travers une promenade continue de 25 kilomètres ponctuée d'interventions artistiques, de signaler notre territoire comme une agglomération cohérente, rassemblée, généreuse et créative. Il s'agit encore de développer l'attractivité de notre territoire dans le jeu des métropoles européennes.

Fin mai, au cœur du cheminement, sur le parc de stationnement Saint Antoine, ouvrira pour plusieurs années la maison du projet ; cette maison est conçue par un artiste, Didier Faustino. Elle est à l'image de ce projet Rives de Saône ; elle est à la fois le lieu des informations, des dialogues mais aussi le lieu des imaginaires. Je ne doute pas de son succès pour tous les curieux d'explications mais aussi tous les avides de rêves. Ces Rives de Saône comme l'a titré très récemment un journal, sont aussi des rives de rêve, que nous soutenons pleinement.

Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Juste un mot pour monsieur Augoyard, pour lui dire- vous le savez- qu'il existe ce qu'on appelle une programmation prévisionnelle des investissements ; elle a été élaborée à la Ville de Lyon au début du mandat, comme elle a été élaborée pour le Grand Lyon. On essaie de suivre notre feuille de route et, depuis le début de ce mandat, la rénovation du palais Saint Jean a été programmée pour 2013 et donc, comme nous l'avions annoncé, elle sera faite en 2013.

Pour le reste, qu'il connaisse un peu mieux les dossiers ! Sur le quartier de l'Industrie, on ne refait pas dix fois la même histoire, on programme tout simplement 650 logements sur un terrain où on n'avait pas pu les faire avant parce que ce terrain appartenait au Conseil général et celui-ci ne nous l'a vendu qu'il y a deux ou trois mois ; donc, dès qu'il a pu nous le vendre, nous avons évidemment programmé la réalisation de ces logements.

Quant à la tour de la Part-Dieu, peut-être ne voit-il pas les tours se démolir ! Mais, dans ce cas-là, c'est qu'il a une connaissance de la ville un peu limitée puisque, si même dans ces quartiers centraux il ne voit pas la ville bouger, alors que voit-il ?

Quant à monsieur Havard, je lui dirai simplement que, si tout ce que vous reprenez du projet Rives de Saône, ce sont les deux candélabres, alors à quoi ça sert que monsieur Rousseau se décarcasse ? (*Rires*).

Je mets donc ces dossiers aux voix :

**- Dossiers n° 2012-2944 à 2012-2947 -**

Adoptés à l'unanimité.

**- Dossier n° 2012-2943 -**

Adopté, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon s'étant abstenu (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour).

Rapporteur : M. ROUSSEAU.

**N° 2012-2948 - urbanisme** - Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine pour la gestion des aides à la pierre 2009-2014 - Bilan de l'année 2011 et conventions d'application 2012 pour le parc public et le parc privé - Reconstitution de l'offre démolie - Individualisation d'autorisation de programme - Subventions 2012 aux associations - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Vice-Présidente David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-2948. Madame David, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. Nous en venons à la délégation des aides à la pierre. Par délibération de mars 2009, le Conseil de communauté a décidé de renouveler la convention passée avec l'Etat portant sur la délégation des aides à la pierre pour le parc public et le parc privé, pour les années 2009 à 2014.

Le présent rapport a donc pour objet de présenter le bilan de l'année 2011 ainsi que les objectifs et moyens à dédier au financement du logement social pour l'année 2012.

En ce qui concerne le bilan, plus particulièrement pour la délégation des aides au parc public, 4 008 logements sociaux ont été financés, répondant ainsi aux objectifs du PLH pour la période 2011-2013. Il est à noter un financement de logements PLAI supérieur aux PLS : 1 141 PLAI financés, 1 964 PLUS et PLUS CD et 903 PLS.

Sur les 4 008 logements financés, 3 446 le sont dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et 562 dans le cadre de l'ANRU. Concernant l'ANRU, la participation du Grand Lyon s'est élevée à 4 M€. En 2011 -je le rappelle-, la dotation initiale de 40,02 M€ a permis de financer, avec une aide de 50 % de l'Etat, 2 543 logements en PLUS et en PLAI.

Si on en vient aux objectifs pour 2012, c'est un petit peu plus compliqué et préoccupant. En effet, pour 2012, l'Etat a réduit sa participation de plus de 1,5 M€, ce qui fait que la dotation initiale complète est de 36,87 M€, avec un objectif de 2 416 logements à financer en PLUS et en PLAI. Cela veut donc dire que 3 M€ en moins pour cette année 2012, c'est évidemment considérable et cela pourrait avoir des conséquences difficiles sur le nombre de logements sociaux financés et construits alors qu'on le sait, tout le monde le voit et tout le monde le dit, la demande ne cesse d'augmenter.

Je ne peux que souhaiter fortement qu'au cours de 2012, cette situation soit réexaminée pour déclencher une réévaluation de l'intervention de l'Etat et donc de celle du Grand Lyon, nous permettant de faire face à la demande et de revenir au moins au niveau de 2011, c'est-à-dire un petit peu plus de 40 M€.

En ce qui concerne la délégation des aides au parc privé existant, le bilan 2011, en raison de la réforme du dispositif d'aide de l'ANAH, les aides visant à la requalification des copropriétés dégradées ont connu un important ralentissement en 2011. En effet, l'engagement des crédits n'a pu intervenir qu'à partir du mois de mai, notamment l'aide aux propriétaires bailleurs. Le montant de l'ANAH est passé de 3,3 M€ à 2,8 M€ entre 2010 et 2011 et, pour les syndicats de copropriétés, pour la même période, les aides sont passées de 1,6 M€ à 0,8 M€.

Pour les objectifs 2012, la Communauté urbaine de Lyon fait un effort important pour le conventionnement sans travaux en faveur des propriétaires mais aussi des copropriétés. Le Grand Lyon financera également fortement l'animation des dispositifs et la communication pour 2 M€. Le Grand Lyon complète ainsi le système de financement de l'ANAH qui va majoritairement en aide aux propriétaires bailleurs.

Enfin, dernier élément de cette délibération, en ce qui concerne les financements spécifiques, le Grand Lyon maintient sa participation au financement de la maison de la veille sociale -c'était notre délibération du 25 octobre 2010- au titre de sa compétence habitat pour la partie accès au logement social des personnes en hébergement ; il s'agit là d'une participation de 71 000 €. Le Grand Lyon confirme également sa participation à l'association de gestion du fichier commun de la demande locative ; cette dotation s'élève à 81 000 €. La mise en service du fichier commun est prévue dans les quelques semaines qui viennent maintenant, donc conformément à ce qui avait été prévu, mais a nécessité un énorme travail de préparation.

Voilà pour la présentation de ce rapport, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologiste et citoyenne.

**Mme la Vice-Présidente BESSON :** Merci, monsieur le Président. Ce rapport annuel nous permet de faire le point sur tous les domaines du logement concernés par les aides à la pierre et donc le financement des logements sociaux, la reconstitution de l'offre de logements démolis et des financements dans le parc privé. Il est pour nous un enjeu majeur de ce mandat.

En effet, comme l'a rappelé Martine David, 4 008 logements ont été financés, 3 446 logements sociaux ont été construits au

titre de la délégation de compétence des aides à la pierre, alors que 562 logements auront été financés par l'ANRU au titre de la reconstitution de l'offre de logements démolis. Pour la première fois, la production de PLAI, logements très abordables, dépasse la production de PLS sur l'agglomération et nous ne pouvons que nous en féliciter, ce qui démontre bien la volonté politique forte. Malheureusement, nous connaissons toutes et tous l'ampleur de la demande persistante et je tiens à en témoigner en tant qu'adjointe au logement dans le neuvième arrondissement de Lyon.

Ce rythme doit pouvoir être poursuivi. Mais dans quelles conditions un tel rythme va-t-il pouvoir être maintenu ? Avec l'envolée des prix du foncier qui ne faiblit pas, l'équilibre des opérations devient de plus en plus fragile. Jusqu'à maintenant, des montages financiers comme la cession aux bailleurs par des baux emphytéotiques ont permis, avec une bonne dose de volontarisme et une bonne mobilisation des bailleurs d'arriver à équilibrer les opérations. Il ne faut pas oublier que le contexte global reste très dur. D'ailleurs, la part affectée par l'Etat dans les dépenses liées au logement social a été d'un niveau très insuffisant par rapport aux besoins et Martine David a rappelé qu'en 2012, la baisse va être considérable. La demande des ménages est importante. Le retard qui avait été accumulé pendant plusieurs décennies rend les besoins très immenses, toujours immenses.

Je souhaiterais aussi insister sur le fait que, sur les territoires et Communes où nous avons eu des opérations de démolition-reconstruction, beaucoup de quartiers attendent un ANRU 2 pour véritablement participer à la mixité sociale parce que, vous le savez, dans ces opérations-là, des projets attendent véritablement que d'autres quartiers soient reliés à ces grands projets de ville ; et je pense à la Duchère notamment, auquel nous participons concrètement.

Enfin, je voudrais insister -et c'est ce qui me paraît fondamental quand on est un élu de proximité- sur le partenariat local et sur le fait qu'il est vrai que la production de logements est une priorité mais l'accompagnement des ménages et des associations agréées est fondamental. Il est vraiment pertinent d'avoir une politique qui concilie les deux aspects et qui permette concrètement de rassembler tous les acteurs locaux ; d'ailleurs, les initiatives locales d'accueil (ILA) sont l'expression même du partenariat ancré sur les territoires.

Il est également important de rappeler que ce bilan démontre bien que nous favorisons l'équilibre géographique et il va falloir de plus en plus participer à une intervention en faveur de la précarité énergétique car, vous le savez -en tant qu'adjointe de proximité-, le loyer, il est vrai, pèse fortement sur les budgets des ménages mais, dans les factures, quand on a des problèmes d'impayés aujourd'hui, c'est surtout, la facture énergétique qui pèse sur le budget des ménages ; et nous avons beaucoup d'inquiétude sur les territoires.

Donc, pour toutes ces raisons, nous donnerons un avis très favorable et nous espérons vraiment que l'Etat participera concrètement à la production de logement social. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme VESSILLER** : Monsieur le Président, chers collègues, la crise du logement est toujours là avec des besoins de logements sociaux, tant dans le parc public que privé. Si l'effort du Grand Lyon en faveur de la production du logement social est toujours soutenu financièrement avec plus de 21 M€ prévus en 2012 sur

le parc public et plus de 9 M€ sur le parc privé, nous notons bien sûr -comme cela a été dit- que le montant mis par l'Etat, lui, diminue, passant de 23 M€ en 2010 à à peine plus de 18 M€ en 2012.

Malgré l'investissement du Grand Lyon, le nombre de logements visé en 2012, 3 516 au total, est inférieur aux 3 880 visés en 2011 et 4 060 en 2010, ce qui est dommage car les demandeurs sont, eux, toujours aussi nombreux.

Vous avez souligné qu'en 2011, les logements PLAI étaient supérieurs à ceux produits en PLS, ce qui est effectivement un point positif, compte tenu que les trois quarts des demandeurs sont éligibles au logement à loyer plus modeste du PLAI. Pourtant, en 2012, la programmation annonce à nouveau un nombre plus important en PLS qu'en PLAI. Mais ce n'est pas tant ce qui nous inquiète car nous notons que, sur les 1 100 logements prévus en PLS, il y aura 300 logements étudiants bien placés par rapport aux campus et aux transports en commun mais, en revanche, au total, la programmation en PLAI n'augmente pas par rapport à 2011 (1 021 logements en PLAI dont seulement 500 en logements familiaux et le reste en résidences sociales) alors que, dans le même temps -comme je l'ai dit tout à l'heure-, le PDALPD pointe l'enjeu de production du logement très social. Nous proposons qu'en cours d'année, un effort supplémentaire puisse être fait sur le PLAI.

Concernant le parc privé, c'est un enjeu important de parvenir à lui redonner une vocation sociale qu'il a largement perdue depuis vingt ans : rappelons que seulement 5 % des loyers privés ont un niveau équivalent à ceux du parc HLM alors qu'ils étaient 50 % il y a vingt ans. Ceci est lié au gré des sorties du conventionnement, des ventes à la découpe ou des aides fiscales à l'investissement non conditionnées à des montants de loyers ou des niveaux de ressources des locataires ; et nous le regrettons, bien sûr. C'est pourquoi le travail avec les associations de logement pour la captation d'une offre abordable dans le parc privé est indispensable. Mais, là aussi, ne faut-il pas revoir les objectifs à la hausse pour sortir un nombre de logements beaucoup plus important ?

La démarche de conventionnement sans travaux est intéressante pour capter un parc en état et plus facilement mobilisable. Nous trouvons également positif que les personnes morales deviennent éligibles au dispositif pour redonner au parc des bailleurs institutionnels une vocation sociale qu'ils ont largement perdue au cours des dernières années ; le parc locatif institutionnel, au niveau français, a été divisé par quatre entre 2009 et 2004 au plan national, même l'UNPI le regrette !

Pour autant, nous souhaitons qu'à la fois dans la dynamique du PLH et dans celle du plan climat, nous augmentions les objectifs d'offre de logements à loyer modéré dans le parc privé, des logements avec travaux cette fois-ci, bien réhabilités au plan thermique afin de ne pas grever les charges des locataires. Nous sommes bien conscients que cela nécessite des moyens humains et financiers supplémentaires mais, au vu de notre situation financière, les marges de manœuvre nous semblent accessibles. Et évidemment, après une alternance présidentielle très attendue sous quelques semaines, nous espérons de nouvelles dotations de l'Etat sur le logement.

Comptant sur un avenant au cours de l'année, nous voterons bien sûr cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. LÉVÊQUE :** Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de mon intervention sur la délégation des aides à la pierre 2011 il y a un an, j'indiquais que notre satisfaction d'un haut niveau de production de logements sociaux en 2010 pourrait être de courte durée tant l'avenir s'annonçait moins favorable quant à l'évolution de la délégation des aides à la pierre de l'Etat. Avec une production de 4 008 logements sociaux en 2011, tout juste au niveau des objectifs du PLH (4 000), nous sommes en retrait de 1 000 logements par rapport à 2010 et de 600 par rapport à 2009, confirmant les craintes que j'exprimais alors.

Cette réduction de la production est bien la conséquence d'une insuffisance des aides à la pierre puisque 200 logements déposés n'ont pu être financés, faute de crédits. Des aides à la pierre de l'Etat qui n'ont cessé de décroître depuis 2002 au plan national, avec une nouvelle baisse, de 500 M€ en 2011 à 450 M€ en 2012, dont en réalité seuls 304 M€ viennent du budget de l'Etat, les 146 M€ restants venant du prélèvement sur les organismes HLM.

Une baisse qui se traduit sur le Grand Lyon depuis 2009 -puisque Rhône-Alpes n'est plus une Région prioritaire aux yeux de l'Etat et que seules l'Île de France et PACA le sont- avec :

- 25 M€ en 2009 réabondés à 28,9 M€,
- 23,4 M€ en 2010 réabondés à 26,9 M€,
- 20,11 M€ en 2011 sans réabondement,
- 18,4 M€ en 2012,

soit au final moins 10 M€ en quatre ans.

Il est à noter d'ailleurs que la délégation des aides à la pierre en 2011 n'a pas permis de financer l'objectif affiché de 2 650 logements PLUS/PLAI mais seulement 2 543. Les objectifs de production pour 2012 sont pratiquement équivalents avec 2 M€ de moins. Je rappelle que le CRH (Comité Régional de l'Habitat) réuni le 9 février dernier, a adopté à l'unanimité moins une voix -celle de l'Etat- une motion dont je vais citer quelques extraits :

"Le CRH constate l'érosion continue des dotations de l'Etat au profit de la production de nouveaux logements sociaux et s'en inquiète..."

La dotation régionale est proposée en baisse de 5,5 % en moyenne, après une baisse significative en 2011, pour des objectifs à peu près équivalents en 2012 par rapport à 2011.

Le CRH souhaite ainsi tout particulièrement faire part de ses inquiétudes sur les risques de telles orientations quant au maintien de la dynamique de production, dont tout le monde sait qu'elle doit s'inscrire dans la durée et que son ralentissement pourrait être préjudiciable sur le moyen terme ; en particulier, il aurait un impact dramatique sur les acteurs économiques du bâtiment, à une période pour le moins inappropriée, sans oublier l'impact pour les locataires et les demandeurs de logement." -fin de citation-

Dans ce contexte particulièrement défavorable, c'est bien l'engagement des collectivités, Grand Lyon et Communes, qui permet de maintenir un niveau de production conforme aux objectifs du PLH :

- 20,11 M€ pour les aides à la pierre du Grand Lyon, à parité avec l'Etat, auxquels il convient d'ajouter la participation des communes ; 4 M€ pour la seule Ville de Lyon par exemple ;

- 21,4 M€ pour la politique foncière du Grand Lyon pour le logement social. Avec un élément très positif dans le bilan 2011 -qui a déjà été souligné-, celui de la production de 1 141 logements PLAI qu'il convient de souligner puisqu'il n'a jamais été atteint depuis 2001.

Il faut rappeler que près de 80 % des 50 000 ménages demandeurs de logement sur le Grand Lyon ont des revenus inférieurs aux plafonds de ressources du logement très social, le PLAI.

Cependant la baisse des aides à la pierre n'est pas le seul élément qui pèse sur la production du logement social. En effet, se rajoutent :

- la ponction sur les organismes HLM de 245 M€, équivalant en fonds propres pour la production de 15 000 logements ;

- le détournement du 1 % logement des entreprises pour financer l'ANRU et l'ANAH ;

- le passage de la TVA réduite de 5,5 % à 7 %, dont le coût annuel est estimé à 225 M€ pour les organismes HLM.

Dans le même temps, les coûts de l'immobilier continuent à progresser dans les secteurs tendus (foncier et coûts de construction). C'est le cas du Grand Lyon, en particulier sur le secteur centre, rendant les équilibres économiques des opérations de plus en plus difficiles et où l'effort des collectivités et des bailleurs en fonds propres ne pourra compenser durablement le désengagement de l'Etat.

La délibération pointe cette question à propos de l'action foncière du Grand Lyon pour le logement social ; elle note, à juste titre, que les prix d'acquisition restent élevés et rendent le montage des opérations difficile, y compris avec le dispositif des baux emphytéotiques. Pour autant, les acquisitions-améliorations sont les seules possibilités de production de logement social dans les secteurs de l'hypercentre : par exemple, depuis 2001, 97 % de la production de logement social dans le premier arrondissement a été réalisé en acquisition-amélioration. C'est le prix du maintien des populations modestes dans le centre de l'agglomération.

Aussi, j'attire l'attention plus généralement sur les limites d'un raisonnement en ratio moyen par logement pour la gestion des aides à la pierre en lieu et place d'une analyse opération par opération. Ce raisonnement aboutirait à la remise en cause des objectifs de mixité sociale, d'équilibre de l'agglomération et à reconcentrer la production de logement social dans les secteurs qui en comptent déjà le plus, à l'inverse des politiques de renouvellement urbain que nous conduisons. De ce point de vue, la répartition entre le secteur est (27 % de la production 2011) et le secteur ouest (22 %) doit être un point d'alerte et de vigilance pour ne pas inverser les efforts engagés depuis 2001 pour que le nombre de logements sociaux financés soit plus important sur l'ouest que sur l'est.

Pour conclure mon propos, il est urgent de revenir à une politique nationale de soutien à la production de logements à loyers maîtrisés, avec en priorité le logement social qui a connu un désengagement continu de l'Etat depuis les années 2002 ; aujourd'hui 67 % des aides publiques, 36,3 milliards d'euros (aide directe à la production, aide à la personne, mesures fiscales) sont à destination du locatif privé et des propriétaires occupants. Il faut en particulier revenir à une aide à la pierre suffisante pour avoir un véritable effet levier pour des loyers modérés ; aujourd'hui, des logements neufs en PLUS ne sont plus accessibles à des salariés gagnant le SMIC, leur taux d'effort dépassant les 30 %.

Enfin, faute de temps, je ne suis pas intervenu sur le parc privé, pour lequel il conviendrait que toute intervention publique, qu'elle soit en aide aux travaux ou à la construction ou en mesure fiscale, soit soumise à des contreparties sociales ; je pense en particulier que les lois Grenelle sur l'environnement nécessiteraient une grande politique nationale, articulant réhabilitation thermique des logements, loyers maîtrisés, aides

publiques de l'Etat et des collectivités, politique nationale sans laquelle je crains que l'objectif des 16 000 logements réhabilités par an de notre plan climat ne reste un vœu pieux.

Notre groupe votera sans enthousiasme cette délibération qui marque un nouveau désengagement de l'Etat pour la production de logements à loyer maîtrisé.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. BUFFET** : Monsieur le Président, chers collègues, quelques observations sur ce rapport, peut-être d'abord pour rappeler qu'il est de coutume de placer en responsabilité l'Etat, surtout dans ce type de délibération ; moi, je rappellerai simplement que la politique du logement en France c'est 45 milliards d'euros, je rappellerai que la production de logements c'est 360 000 logements par an et que le logement social en production c'est un peu plus de 130 000 logements par an. Je me permettrai de rappeler qu'il y a une époque pas si lointaine que cela où la production était moindre mais on entendait moins de bruit sur les bancs.

Je me permets aussi de vous dire que, lorsque l'on regarde les documents qui nous ont été donnés par le Grand Lyon, certes, on peut constater que, sur 2011, il y a un tassement par rapport à 2010 mais vous oubliez de préciser que, depuis 2006, la progression était constante en matière d'aide à la pierre pour le logement social. Alors, il est un peu simple de regarder simplement la situation en fonction de ce qui nous intéresse mais pas de la regarder totalement ; et je reviens sur ce que disait tout à l'heure Henry Chabert : il faut tout dire, absolument tout dire, même si parfois cela peut être un peu gênant. Voilà la réalité des choses !

Le deuxième point que je voudrais soulever c'est que, de ce point de vue-là d'ailleurs, la Communauté urbaine -et on l'a dit ici dans cet hémicycle- a plutôt été exemplaire en termes de production de logements. Ce n'est donc pas une question de vouloir à tout prix stigmatiser les uns ou les autres. On a une bonne production de logements, qui était utile aux habitants de l'agglomération ; moi, je n'hésite pas à le dire. Ce que je refuse c'est la stigmatisation qui vient d'être soulevée par un certain nombre de collègues.

Ensuite, je pense que, dans ce travail qui s'ouvre en matière de logement social et pour lequel nous avons une obligation impérieuse qui est d'abord celle de rétablir un parcours résidentiel complet pour l'ensemble des habitants de cette agglomération, il y a sans doute des améliorations à apporter, en particulier sur la nature même du logement et la composition même des logements, c'est-à-dire que, dans les années qui viennent, on ne peut pas construire des logements sur la même typologie qu'ils ont aujourd'hui, afin de tenir compte aussi d'une évolution à la fois démographique mais aussi de composition des familles : les divorces et les recompositions familiales font que nous avons besoin d'avoir des logements adaptés à ce type de situations. Sans compter qu'il faut aussi se poser la question de la durée de vie qui est plus longue et de l'adaptation des logements pour les personnes les plus âgées d'entre nous. Ces trois facteurs, qui sont des facteurs objectifs et constatés, nous devons en tenir compte dans le cadre de ces opérations.

Enfin, construire plus : pour répondre à ce qui a été dit tout à l'heure sur les 30 % supplémentaires de constructibilité -qui étaient raillés par un de nos collègues-, je voudrais simplement rappeler que c'est un principe qui a été défini et qu'il appartient à chaque collectivité locale, qu'elle s'appelle Commune ou Communauté urbaine, de décider de ce qu'elle veut faire, de

décider de faire à tel ou tel endroit effectivement ces 30 % supplémentaires ou de décider de ne pas les faire. Et ce choix-là nous appartient. Nous avons un principe et après, le choix nous appartient ; je crois savoir -en tous les cas, j'imagine- que ce choix sur la Communauté urbaine me paraît assez partagé en termes de démarche. Donc on ne va pas se plaindre non plus sur ce type de dossier.

Enfin, je voudrais peut-être terminer pour dire, en ce qui concerne l'aide aux logements privés, que c'est un sujet essentiel parce qu'au moment où l'on parle beaucoup de densification, de reconstructions, de démolitions, de projets nouveaux, de territoires nouveaux à conquérir, il y a incontestablement un travail important à faire en matière de réhabilitation de patrimoine ancien.

L'aide aux propriétaires privés dans cette optique-là est également un objectif que nous devons nous fixer car il est parfaitement utile à deux points de vue : d'un point de vue patrimonial probablement mais aussi d'un intérêt d'ouverture de logements supplémentaires facilement accessibles pour une partie de notre population. Sur ce point-là, je crois que l'on peut partager le point de vue que l'aide n'a pas faibli en la matière.

Enfin, reconnaître qu'il y a un élément important qui a été évoqué tout à l'heure, celui du conventionnement sans travaux. On l'a évoqué à une autre occasion avec le Vice-Président Olivier Brachet. C'est un sujet qui paraît également essentiel pour remettre sur le marché du logement privé dans le cadre d'un conventionnement social sans travaux. Cela nécessite simplement un débat juridique un peu serré pour établir cette convention mais c'est une piste sur laquelle il semble utile de travailler.

Enfin, voilà ce que je souhaitais vous dire, tout en terminant comme je l'avais fait précédemment sur une autre intervention de même nature, sur le point de savoir si un jour il faudra rester uniquement sur l'aide à la pierre et ne pas aller un peu plus sur l'aide à la personne. C'est un sujet de fond, certes, qui ne s'ouvre pas dans cette assemblée mais que l'on devra se poser car, effectivement, on peut tout de même considérer que ce n'est pas le logement qui est social mais c'est plutôt la famille ou la personne qui a besoin d'avoir cette aide parce que ses revenus ne lui permettent pas de faire mieux. De mon point de vue, la question ne peut pas rester trop longtemps sans réponse.

Voilà, monsieur le Président et mes chers collègues, ce que je souhaitais dire sur cette délibération que nous voterons. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. DESCHAMPS** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons voter bien évidemment cette délibération, je le précise tout de suite pour que les choses soient dites.

Pour autant, je crois qu'il est nécessaire de se pencher sur tel ou tel des éléments de cette délibération, sur son contexte et sur les besoins qui existent en la matière.

Rapidement, sur les besoins, il faut environ chaque année, au plan national, 300 000 constructions de logements, ne serait-ce que pour renouveler le parc existant et vieillissant et autant pour répondre aux besoins nouveaux qui apparaissent chaque jour. Au total, ce sont 600 000 logements qu'il faut bâtir chaque année. On en construit seulement 400 000.

Les prix élevés de l'immobilier, doublés en dix ans, ont incité ceux qui n'ont que des revenus moyens à se reporter sur le



locatif, déjà insuffisant. C'est le serpent qui se mord la queue en quelque sorte et pourtant, le secteur du logement représente 20 % du produit intérieur brut du pays. Un logement construit c'est 1,8 % emplois créés.

Dans le rapport annuel sur l'état du logement en France, la Fondation Abbé Pierre propose par exemple d'imbriquer et d'associer plus fortement les politiques de l'habitat et de l'aménagement urbain. C'est ce que nous venons de décider tout à l'heure par l'intégration du PLH dans le PLU et la création du PLUH.

La même fondation estime à 3,6 millions les personnes non ou très mal logées ; ajoutées à ceux qui sont en fragilité de logement à court ou moyen terme, ce sont environ 8 à 10 millions de personnes qui sont touchées par la crise du logement. Le mal-logement concerne de façon spécifique les différentes catégories sociales : les plus vulnérables ont vu leurs difficultés s'approfondir alors que le périmètre du mal-logement s'élargit hélas aux salariés modestes et aux cadres intermédiaires.

La fondation conclut -et c'est elle qui parle et non moi- que la politique gouvernementale du logement est ni juste ni solidaire. Fermez le banc -si je puis dire-. Je suis désolé de répéter et reproduire ce que pensent les acteurs de terrain.

Au niveau de la Région Rhône-Alpes, la production de logements sociaux poursuit sa diminution. Nous avons effectivement constaté les progressions d'il y a quelques années de cela. Depuis 2010, les chiffres sont différents. 12 280 logements sociaux ont été financés en Rhône-Alpes en 2011 (6 300 PLUS, 3 051 PLS et 2 926 PLAI). C'est en 2011 qu'il a été constaté une diminution du niveau de 9,4 %, après qu'un premier fléchissement ait été constaté en 2010. Cette orientation baissière a donc tendance à s'installer. Les financements de l'Etat en Rhône-Alpes -pour ne pas reparler de ce qui a été dit tout à l'heure sur la Communauté urbaine- ont diminué sur l'année 2010. C'était 61,7 M€ en 2010, le nombre de logements baissait à 13 355 logements. En 2011, la dotation financière notifiée au Préfet de Région passait de 61,7 M€ l'année précédente à 43,54 M€ cette année, soit 30 % de baisse.

Seul l'objectif de production des PLS est en augmentation. Ces PLS, nous le savons tous, ne correspondent pas aux besoins sociaux, et cela surtout dans un contexte de forte demande sociale de la part de ménages aux ressources de plus en plus précarisées. Mais pour l'Etat, le PLS est "pain béni" : il ne reçoit pas d'aide du niveau national.

Point relativement positif néanmoins, il faut le reconnaître, le développement des PLAI se poursuit, à petits pas, certes, mais se poursuit (1 619 PLAI en 2007, 1 653 en 2008, 2 362 en 2009, 2 802 en 2010, 2 926 en 2011) mais nous sommes toujours très loin du besoin des demandeurs qui, nous le savons, se paupérisent de plus en plus.

C'est tout ce contexte qui a récemment amené le Comité régional de l'habitat en Rhône-Alpes à adopter à l'unanimité moins une voix, celle de l'Etat, une motion qui :

- constate l'érosion continue des dotations de l'Etat ;
- constate néanmoins, de façon positive, les résultats de la dynamique engagée ces dernières années ;
- déplore que, malgré cette dynamique, la dotation proposée soit en baisse de 5,5 % en 2012, après une baisse -je l'ai dit tout à l'heure- très significative en 2011, pour des objectifs à peu près équivalents en 2012 par rapport à 2011.

Mais ceci aura conséquence, mes chers collègues, notamment sur la typologie des logements. Chacun sait qu'un logement acheté aujourd'hui, c'est 10 à 15 % de surface en moins pour un prix qui a été multiplié par dix ou par vingt. Je crois qu'il faut se rappeler de ces réalités-là.

Pour le Comité régional de l'habitat, cette baisse d'objectifs et de moyens n'est justifiée par aucun critère objectif et ce comité comme nous-mêmes nous étonnons que Rhône-Alpes soit classée en zone 2 c'est-à-dire non prioritaire, zone non tendue et non pas en zone 1, ce qui est un paradoxe lorsqu'on connaît le dynamisme et le développement de notre Région et, au cœur de notre Région, de notre agglomération.

Le comité souhaitait faire part de son inquiétude sur les risques d'une telle orientation quant au maintien d'une dynamique, qui aura forcément des conséquences néfastes et négatives sur l'appareil économique, sur les acteurs économiques du bâtiment, à une période où le chômage est hélas dans le développement que nous savons, et cela sans oublier l'impact sur les locataires et les demandeurs de logement.

En conclusion, le Comité régional de l'habitat n'a pas approuvé la programmation proposée par l'Etat et demande son réexamen. Il n'a pas souhaité, néanmoins -parce que voulant être positif-, bloquer les subdélégations proposées pour l'exercice 2012. Tout ceci -cela a été dit tout à l'heure, je ne reviendrai pas là-dessus- a été accompagné d'un prélèvement douloureux pour les organismes HLM sur leur potentiel financier. Ceci a été accompagné de l'augmentation de la TVA de 5,5 % à 7 %. Ceci a été accompagné de ce que les acteurs eux-mêmes du 1 % logement qualifient de «hold-up» sur leurs finances.

Bref, malgré cela, les mesures positives prises par le Grand Lyon -je pense notamment à une politique volontariste en matière de développement foncier, je pense aux mesures volontaristes telle que la création de secteurs de mixité sociale inscrite dans le PLU qui ont permis à notre agglomération de rester à un niveau à peu près correct par rapport à la création de logements sociaux-, j'ai dit nos inquiétudes sur les tendances nationales, je dirai nos inquiétudes, en craignant que les dispositions et objectifs que nous fixons ici, tous ensemble, par exemple dans les SCOT ou le PLUH, ne puissent être, étant accompagnés par l'Etat, accompagnés des résultats objectifs que nous souhaitons fixer dans ces documents programmatiques.

Nous voterons donc -je l'ai dit tout à l'heure- la convention d'application 2012 et le bilan 2012, en sachant toutes les difficultés des années à venir.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien, monsieur Brachet, vous voulez dire quelques mots en réponse aux différents orateurs ?

**M. le Vice-Président BRACHET** : Simplement, d'abord, je ne pouvais pas présenter cette délibération étant donné que je suis au Conseil d'administration d'un certain nombre d'associations. Donc simplement tout de même deux ou trois choses, pour ne pas noircir par excès le tableau ni le rendre trop reluisant.

D'abord, dans la comparaison des chiffres sur la série de ces quatre ou cinq dernières années, il faut tout de même gommer les années 2009-2010 qui sont sous l'effet du plan de relance et pour lesquelles les résultats que nous avons ne sont pas dans la tendance ; ils sont au-delà de la tendance. Par conséquent, la question qui se pose aujourd'hui c'est de savoir si nous restons dans cette tendance ou si nous n'y restons pas.

Je crois que nous avons des raisons de nous inquiéter. En tous les cas, les montages, l'économie générale du système

vont vers un désengagement de l'Etat et en tous les cas une diminution des subventions et, on le voit, tendanciellement. Il se posera donc une question -d'ailleurs qui va se reposer dans d'autres agglomérations- : je pense qu'il faudra suivre, regarder de près ce qu'il advient de l'évolution des délégataires d'aide à la pierre. En fait, on va observer le mouvement dans d'autres agglomérations, à Bordeaux, à Strasbourg, voir un peu ce qui se passe à Toulouse, etc.

D'autre part, concernant les chiffres de production et les valeurs financières, il faut faire attention parce qu'en fait, nous consommons nos moyens financiers en subvention essentiellement pour les PLAI. Or, les PLAI, cela représente un quart de la production et la moitié d'entre eux -cela a été rappelé tout l'heure- sont des logements familiaux. En réalité, tout le reste ce sont des PLUS et des PLS pour lesquels la consommation de subventions à partir de l'enveloppe de subventions de l'Etat que nous doublons est faible pour les PLUS et inexistante pour les PLS -cela a été rappelé tout à l'heure-. Autrement dit, le débat sur la corrélation entre les moyens financiers et les volumes de production sont à rapporter au quart de la production de logements sociaux et pas au reste. Bien entendu, ce sont ceux dont nous avons le plus besoin mais vous allez observer les uns et les autres que nous avons battu des records en matière de PLAI cette année.

Il va falloir être très attentif pour cette partie production de logement social les années à venir et surtout rappeler -et cela fait partie du rééquilibrage dans l'interprétation qui peut être donnée ici ou là- que les secteurs de mixité sociale, qui aujourd'hui sont pratiqués par le biais du PLU dans les Communes qui n'ont pas les 20 % de logements sociaux, sont le principal facteur d'entraînement de la production de logements sociaux. C'est dans ces Communes aujourd'hui que nous produisons ; 60 % des nouveaux logements sociaux collectifs familiaux sont produits dans les secteurs de mixité sociale par le biais de la règle du PLU et de la mixité sociale. Autrement dit, nous avons là un effet de rééquilibrage territorial qui est tout à fait manifeste : 60 % de la production de logements familiaux s'opèrent dans ces territoires de mixité sociale par l'intermédiaire de la règle des SMS. La manière dont le système se déploie sur le territoire grand lyonnais correspond aux objectifs de mixité, de rééquilibrages territoriaux que nous nous sommes donnés et correspond aux objectifs quantitatifs que nous nous donnons à travers le PLH.

Je pense que, l'année qui va venir, nous réussirons encore à maintenir nos objectifs. Tout le monde devra faire des efforts. Les Communes devront réfléchir sur leur part communale ; vous savez qu'il y a un débat sur la part communale de financement (les 35 € le mètre carré). Il faudra faire un effort. Le Grand Lyon va réfléchir sur son problème de parité et regardera ce que font les autres agglomérations. Pour le reste, je le redis, cette question de subvention n'affecte que pratiquement un quart de la production de logement social.

Enfin, les PLS sont-ils ou pas des logements sociaux ? Ils sont des logements sociaux : à 35 € du mètre carré, en-dessous du marché locatif privé, ils sont plus sociaux que les prix du marché dans lesquels il y a les deux tiers des gens qui sont sous plafond HLM. Par conséquent, il ne faut pas avoir des visions doctrinaires.

Alors, pour finir, je dirai simplement que nous faisons de très beaux résultats en matière de production. Nous passons sans doute un moment difficile. Ce qui fait que nous y arrivons, c'est le consensus très global qui assure la production et la recherche de la satisfaction des besoins en volumes de production privé et public. On a un bon partenariat avec la promotion immobilière.

Je vous propose surtout de voter et de continuer.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

**N° 2012-2956 - urbanisme - Oullins - La Saulaie - Pôle multimodal - Travaux d'aménagement - Convention de participation financière avec l'Etat, la Région, la Commune d'Oullins, Réseau ferré de France (RFF), la SNCF, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -**

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2956. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

**M. LÉVÊQUE, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur ce rapport qui concerne le pôle multimodal de la Saulaie à Oullins. Il s'agit d'approuver la convention de participation financière avec l'Etat, la Région, la Commune d'Oullins, RFF, la SNCF, le SYTRAL, avec une note au rapporteur puisque, dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise", il convient de lire, entre les parenthèses, SYTRAL au lieu de SYMALIM.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Monsieur Buffet peut-être ?

**M. BUFFET** : Oui, je ne pouvais pas rater l'occasion de cette délibération, monsieur le Président, d'abord pour dire que c'est une délibération extrêmement importante pour la Ville mais aussi pour l'agglomération.

La réalisation de ce pôle multimodal, longtemps attendu, longtemps espéré, va permettre un réel désenclavement du sud-ouest de l'agglomération et sera un outil de développement non moins incontestable de la Ville d'Oullins, et en particulier du foncier qui se situe sur le quartier de la Saulaie et également du réaménagement des berges de l'Yzeron. Il constituera un levier important, à telle enseigne que je crois qu'aujourd'hui, l'enjeu est de gérer la croissance de la Commune et de ne pas faire n'importe quoi d'ailleurs dans cette croissance, d'où le souhait, réitéré ici ce soir, de la Ville de s'engager sur un projet d'écoquartier à la hauteur des 15 hectares existant ici, qui constituent le seul lieu de développement de la ville possible aujourd'hui et qui, par ailleurs, constituent aussi l'entrée sud de l'agglomération et j'allais dire le pendant de la Ville de Lyon et de Gerland en particulier puisque ce territoire, relié par le métro dans quelques mois avec le centre-ville de Lyon, va nous lier j'allais presque dire définitivement.

Ce que je voudrais souligner ce soir, c'est la nécessité, monsieur le Président, à l'instar de ce que vous avez déclaré d'ailleurs à Pierre Bénite il y a quelques semaines, dans la vision que vous avez affichée du sud-ouest de l'agglomération, de pouvoir engager sans délai les démarches de réflexion à l'aménagement de ce foncier. Je vous le demande instamment parce que nous ne pouvons pas prendre la responsabilité collective de laisser arriver un métro, un pôle multimodal qui est un outil aussi important dans l'agglomération lyonnaise au milieu d'un espace qui lui-même ne serait pas engagé dans sa préparation et dans son développement. Beaucoup d'études ont été faites par le Grand Lyon depuis de nombreuses années, nous savons à peu près les uns et les autres où nous voulons aller et je crois qu'il y a nécessité maintenant que vous puissiez "donner le feu vert"

-si vous me permettez cette expression- pour que le travail de réflexion à l'aménagement de ce foncier s'engage désormais de façon très concrète.

Et restera en suspens l'affaire du tronçon ouest du périphérique, nouvellement dénommé "Anneau des sciences". Le débat est engagé, n'en parlons pas, la Commission nationale du débat public est saisie et les choses sont en route. Chacun connaît les positions respectives des uns et des autres ; ce que je souhaite pour le territoire, sincèrement, c'est que les points de vue puissent, le moment venu, se rapprocher pour avoir un beau projet pour cette agglomération lyonnaise.

Compte tenu des enjeux qui sont en cause aujourd'hui sur ce territoire-là et du travail que nous allons faire, nous n'avons pas le droit de nous tromper. Nous n'avons pas le droit de nous tromper, je crois que c'est cela le sujet de fond parce que, lorsque les choses seront faites, elles le seront pour de longues années. Je souhaite c'est que nous ayons un dialogue extrêmement constructif pour que l'on puisse réussir ce territoire qui est le seul intérêt que nous avons pour nos territoires, nos habitants et pour l'agglomération.

Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien, monsieur Buffet. Je ne vais pas lancer le débat ce soir, vous avez eu une phrase que j'approuve volontiers : "Tout le monde sait où il veut aller" ; l'essentiel c'est que nous ayons la volonté d'aller dans le même sens, c'est peut-être là où se posera le problème.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N° 2012-2887** - Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) du territoire Saône Mont D'Or - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont D'Or - Direction de la prospective et du dialogue public -

**N° 2012-2888** - Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour son programme d'actions 2012 - Direction de la prospective et du dialogue public -

**M. LE PRESIDENT :** La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2887 et 2012-2888. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. CHABRIER, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président .

**M. LE PRESIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

**N° 2012-2890** - Lyon - Tunnel sous Fourvière - Boulevard périphérique nord de Lyon - Système Coordination et régulation du trafic sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise (CORALY) - Convention du 11 août 2008 - Approbation du budget prévisionnel pour 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2012-2893** - Lyon 3° - Aménagement de la rue Montebello - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT :** La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2890 et 2012-2893. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE absent momentanément :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

**N° 2012-2891** - Charly - Voie nouvelle Louis Vignon - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT :** La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Vial comme rapporteur du dossier numéro 2012-2891. Monsieur Vial, vous avez la parole.

**M. VIAL, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. VIAL.

### II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2012-2895** - Modalités d'application de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

**N° 2012-2896** - Classement de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Demande de classement en catégorie I - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

**N° 2012-2898** - Convention tripartite de partenariat entre la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lausanne (Suisse) - Année 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**N° 2012-2899** - Attribution d'une subvention à l'association Do Massé pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**N° 2012-2900** - Attribution d'une subvention à l'association Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) pour son programme d'actions - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**N° 2012-2957** - Organisation de la 7<sup>ème</sup> édition des journées culturelles du Burkina Faso - Attribution d'une subvention à l'association Les Burkinabè de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Daclin comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2895, 2012-2896, 2012-2898 à 2012-2900 et 2012-2957. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DACLIN, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur ces six dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Collomb, Mmes Gelas, Besson, M. Daclin, Mme Lévy, MM. Rudigoz, Gignoux, Guimet, Grivel, Augoyard, Réale, David, délégués du Grand Lyon au sein de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2012-2896 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

**N° 2012-2901** - Marché de la mode Vintage - Edition 2012 - Attribution d'une subvention à l'association ModaLyon - Direction de l'information et de la communication -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2012-2901. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

**N° 2012-2902** - Attribution d'une subvention à l'association Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2012-2902. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. DESBOS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président .

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Daclin, membre du Bureau de l'association Conseil des Communes et Régions d'Europe, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DESBOS.

**N° 2012-2904** - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association TECHLID pour son programme d'actions 2012 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2012-2905** - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Sud-ouest emploi pour son programme d'actions 2012 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2012-2906** - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Alliés pour son programme d'actions 2012 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2012-2907** - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association UNI EST pour son programme d'actions 2012 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2012-2908** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2012-2909** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2012-2910** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'Incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2012-2911** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2012-2912** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2012-2913** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la fondation Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2904 à 2012-2913. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président KIMELFELD absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, mais il y a une note au rapporteur déposée sur les pupitres pour le dossier numéro 2012-2910 : dans le budget prévisionnel 2012 figurant dans l'exposé des motifs, il convient de supprimer, dans la colonne relative aux charges, la ligne "impôts et taxes : 100 €". Le montant total des charges reste inchangé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Martinez, Président de l'association UNI-EST, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-2907 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

**N° 2012-2914** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Besson comme rapporteur du dossier numéro 2012-2914. Madame Besson, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

### III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

**N° 2012-2916** - Exercice 2012 - Décisions modificatives n° 2 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

**N° 2012-2919** - Lyon 3° - Extension des locaux de la mission Part-Dieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2916 et 2012-2919. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

**N° 2012-2917** - Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et organismes - Année 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2012-2917. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N° 2012-2918** - Association Amitié des personnels communautaires et municipaux - Avenant à la convention 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2012-2918. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

### IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

**N° 2012-2921** - Givors - Grigny - Contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable sur les Communes - Avenant n° 1 au protocole de fin de contrat - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2012-2924** - Travaux de déplacements des réseaux de distribution de chaleur, froid et vapeur dans le cadre de la réalisation du prolongement de la ligne de tramway T1 entre Montrochet (Lyon 2°) et Debourg (Lyon 7°) - Approbation d'une convention tripartite avec le SYTRAL et Elvya - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2921 et 2012-2924. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. DESBOS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Barthélémy n'ayant pris part ni au débat ni au vote des dossiers (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DESBOS.

**N° 2012-2925** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention au Comité de jumelage de Saint Priest en Jarez pour le projet de construction de 34 latrines et de 2 captages d'eau de pluie dans 10 écoles et collèges de l'île Sainte Marie à Madagascar - Direction de l'eau -

**N° 2012-2926** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association ADAIS pour le projet Eau porteuse de vie au Kouritenga au Burkina Faso - Direction de l'eau -

**N° 2012-2931** - Saint Genis Laval - Travaux de restructuration de la station relais d'eau potable de Darcieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Quiniou comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2925, 2012-2926 et 2012-2931. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

**M. QUINIOU, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. QUINIOU.

**N° 2012-2927** - Partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Rhône-Alpes sur les indicateurs de développement durable - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2012-2932** - Lyon 9° - Extension et réaménagement du bâtiment ET-Nord de la direction de l'eau situé au 368, boulevard de Balmont - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Gillet comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2927 et 2012-2932. Monsieur Gillet, vous avez la parole.

**M. GILLET, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GILLET.

**N° 2012-2929** - Caluire et Cuire - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône - Fontaines sur Saône - Neuville sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRI) du Rhône et de la Saône : secteur Saône - Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations existantes face aux inondations - Attribution d'une subvention à l'Etablissement public de bassin Saône-Doubs - Demande de subvention auprès de l'Etat - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2012-2930** - Corbas - Feyzin - Vénissieux - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Décines Charpieu - Chassieu - Rillieux la Pape - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Charly - Vernaison - Projets nature du ruisseau des Echets, du ruisseau de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la Branche Nord du V Vert, de Sermenaz, du Vallon des Torrières, des Grandes Terres, du projet agricole du plateau des étangs - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les programmes d'actions 2012 - Individualisation d'autorisation de programme 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2012-2958** - Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité et diagnostics des espaces nature en ville - Approbation du programme d'actions 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution de subventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ariagno comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2929, 2012-2930 et 2012-2958. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

**M. ARIAGNO, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Justet, Président de l'association Naturama, et M. Brachet, délégué du Grand Lyon au sein de l'assemblée générale d'Alliade Habitat, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-2958 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. ARIAGNO.

**N° 2012-2959** - Grand projet transport fluvial - Réalisation d'une exposition d'actions de médiation et d'une rencontre territoriale - Attribution d'une subvention à la Maison du fleuve Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Millet comme rapporteur du dossier numéro 2012-2959. Monsieur Millet, vous avez la parole.

**M. MILLET, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. MILLET.

**N° 2012-2960** - Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attributions de subventions aux associations Naturama, Les Péniches du Val de Rhône et Science et art pour l'année 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Coste comme rapporteur du dossier numéro 2012-2960. Monsieur Coste, vous avez la parole.

**M. COSTE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Justet, Président de l'association Naturama n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. COSTE.

## V - COMMISSION URBANISME

**N° 2012-2936** - Dardilly - Secteur de l'Esplanade de la Poste - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-2937** - Dardilly - Secteur de l'Esplanade de la Poste - Aménagement - Lancement de la procédure de consultation des aménageurs - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-2941** - Neuville sur Saône - Zone en Champagne - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-2954** - Neuville sur Saône - Résidence de l'Aventurière - 1<sup>ère</sup> tranche - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur Rousseau comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2936, 2012-2937, 2012-2941 et 2012-2954. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

**M. ROUSSEAU, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju, Giordano et Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano et Daclin, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-2954 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. ROUSSEAU.

**N° 2012-2940** - Lyon 7<sup>e</sup> - 75, rue de Gerland - Aménagement des voiries publiques - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-2942** - Corbas - Rue des Corbèges - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2012-2949** - Plan énergie climat - Etude thermique du bâti ancien destinée à l'élaboration d'un guide de réhabilitation thermique dans le cadre de la politique de ravalement des façades - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2012-2953** - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Restructuration du centre commercial - Avenant n° 1 à la convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur Lévêque comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2940, 2012-2942, 2012-2949 et 2012-2953. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

**M. LÉVÊQUE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

**N° 2012-2950** - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur du dossier numéro 2012-2950. Madame David, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), MM. Buna, Charrier (pouvoir à Mme Besson), Bouju, Sécheresse et Buffet, délégués du Grand Lyon au sein de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

**N° 2012-2951** - Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenant n° 6 au contrat européen avec la Commission européenne - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur Augoyard comme rapporteur du dossier numéro 2012-2951. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

**M. AUGOYARD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- M. Coste, Président de l'association Hespul,

- Mmes Vullien (pouvoir à M. Bouju), Vessiller, Perrin-Gilbert, Aït-Maten, Yéréman, MM Barge, Da Passano, Darne JC., Quiniou, Charles, Justet et Imbert, délégués du Grand Lyon au sein de l'assemblée générale de l'ALE,

- MM. Collomb, Darne J., Lévêque, Bouju, Giordano, Crimier, Broliquier, Barret, Bernard R. et Deschamps, délégués du Grand Lyon au sein du conseil d'administration de la SPLA Lyon-Confluence.

Rapporteur : M. AUGOYARD.

**N° 2012-2952** - Attribution d'une subvention au Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2012-2955** - Rillieux la Pape - Terres Bourdin - Opération d'aménagement d'une zone d'activités économiques - Etudes de maîtrise d'œuvre - Etudes techniques complémentaires - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur Appell comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2952 et 2012-2955. Monsieur Appell, vous avez la parole.

**M. APPELL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. APPELL.

---

**Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative à la zone de sécurité renforcée des deux centrales nucléaires les plus proches de l'agglomération**

**M. LE PRESIDENT** : Nous avons une question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Si vous voulez résumer et je vous donnerai une réponse.

(VOIR annexe 2 page 62).

**M. COSTE** : Un an après la catastrophe nucléaire de Fukushima, 26 ans après celle de Tchernobyl et 33 ans après celle de Three Miles Island, il est dorénavant clair que l'accident nucléaire ne dépend ni du type de centrale ni de l'organisation politique du pays mais plutôt de son impréparation.

La mobilisation sans précédent pour la chaîne humaine de Lyon à Avignon confirme que de plus en plus de citoyens doutent de cette énergie nucléaire et souhaitent en sortir. Cependant, le choix de prolonger la vie de plusieurs centrales a été fait. Parallèlement, le récent rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a, pour la première fois, soulevé de vraies carences dans le fonctionnement et la sécurité des installations nucléaires françaises.

L'agglomération lyonnaise est concernée au premier chef par le nucléaire car elle se situe à moins de 40 kilomètres de 2 centrales nucléaires : Bugey dans l'Ain (4 réacteurs en activité) et Saint Alban-Saint Maurice l'Exil dans l'Isère (2 réacteurs en activité). L'ASN fait des recommandations claires pour les nôtres. A Bugey comme à Saint Alban et dans toutes les centrales nucléaires, l'ensemble des préconisations de sécurité résultant de la catastrophe de Fukushima ne seront pas effectives avant au moins 2020.

Trop peu de Grands Lyonnais savent qu'en cas d'accident à Bugey ou à Saint Alban comparable à celui de Fukushima, notre agglomération se situerait dans la zone dans laquelle il est recommandé de déménager. Nos concitoyens ont droit à la transparence, à une information précise, détaillée et continue. En ce sens, la seule concertation avec les riverains les plus

proches (moins de 10 kilomètres) et la simple commission locale d'information rassemblant des élus et habitants des communes environnantes ne sont pas suffisantes.

Le Préfet de Région commence à peine à étudier ce que pourrait être une zone de sécurité renforcée sur laquelle se déclencherait un périmètre de protection renforcée autour de ces centrales. Plutôt que de se trouver dans une situation non maîtrisée, le groupe Europe Ecologie-Les Verts souhaite que les élus du Grand Lyon demandent au Préfet du Rhône et de Région si des réunions d'informations publiques notamment avec les élus sont prévues afin de :

- présenter les scénarios du plan particulier d'intervention en cas d'accident à Bugey ou Saint Alban-Saint Maurice l'Exil,
- présenter les actions à mettre en œuvre dans les centrales nucléaires proches ainsi que le calendrier prévu,
- discuter de l'extension du périmètre de la zone de sécurité renforcée.

**M. LE PRESIDENT** : Pour répondre à votre interpellation, je demanderai au Préfet que le Grand Lyon puisse être représenté parce que ce qui concerne la centrale nucléaire voisine, évidemment, c'est assez important pour une agglomération comme le Grand Lyon. Donc je demanderai notre représentation. Ce sera une façon pour nous de nous introduire dans ce débat qui est évidemment capital pour une agglomération comme la nôtre.

Monsieur Millet, vous voulez ajouter un mot.

**M. MILLET** : Autant on peut partager bien évidemment les conclusions de la question orale, autant l'affirmation initiale est une contre-vérité et je vous invite à voir sur mon blog le petit texte que j'ai écrit en réponse. Vous verrez que tout indique au contraire que les choix techniques et le système politique qui conditionnaient les conditions d'exploitation de TEPCO sont au cœur de l'impréparation.

(Rumeurs dans la salle).

Je sais bien qu'il faut être un productiviste pour défendre le nucléaire..., faux, c'est pourtant ce que préconise Patrick Moore, ex-cofondateur de Greenpeace.

(Rumeurs dans la salle)

---

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, nous en avons terminé.

(La séance est levée à 21 heures 25).

---



**Annexe 1 (1/13)**

**Révision générale du PLU tenant lieu de PLH de la Communauté urbaine de Lyon (dossier n° 2012-2934)**

**Documents projetés lors de la présentation du dossier  
par madame la Vice-Présidente David et monsieur le Vice-Président Brachet**

# **Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH)**

**Prescription de la révision et définition des  
objectifs poursuivis et des modalités de la  
concertation**

**Conseil de communauté 16 avril 2012**

## Annexe 1 (2/13)

## Rappel du contexte

Le **PLU opposable** à fait l'objet d'une approbation le 11 juillet 2005

**2 éléments majeurs** impliquent la mise en révision du PLU actuel :

- La loi portant "engagement national pour l'environnement" (Grenelle II) du 12 juillet 2010
- Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010.

## Annexe 1 (3/13)

**La loi portant "engagement national pour l'environnement"**  
**(Grenelle II)**

- Les PLU doivent intégrer les nouvelles dispositions normatives au plus tard au **1er janvier 2016**
- Evolution du contenu du PLU :
  - d'un **renforcement de la prise en compte des objectifs de développement durable,**
  - de la **conception d'un urbanisme global** par l'harmonisation des outils de planification. **Le PLU tient lieu de programme local de l'habitat (PLH).**

## Annexe 1 (4/13)

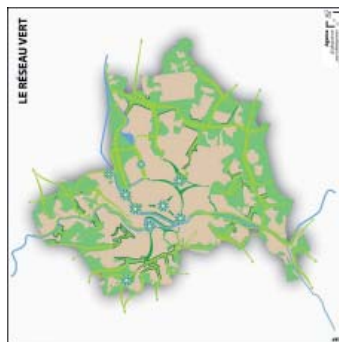
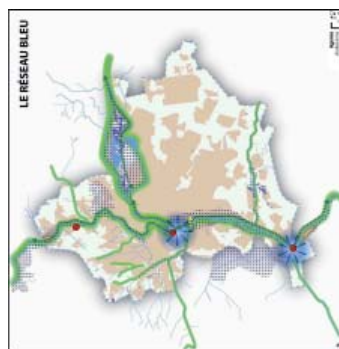
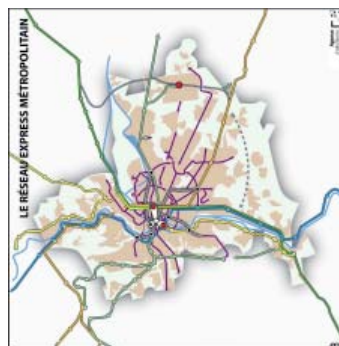
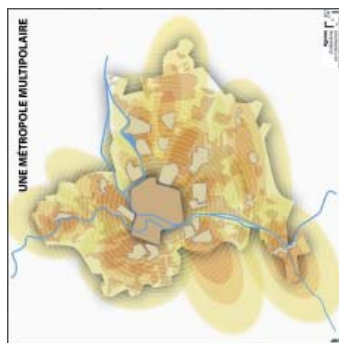
**Le schéma de cohérence territoriale (SCOT)**

**3 choix politiques** qui fondent le développement :

- développement résidentiel et économique,
- solidarité sociale et territoriale,
- environnement comme moteur du développement.

Un développement urbain structuré selon **3 réseaux** :

- réseau vert des espaces naturels et agricoles,
- réseau bleu des fleuves
- réseau métropolitain de transport public.

**Un développement urbain multipolaire****Réseau Vert****Réseau Bleu****Réseau Express****Multipolarité**

## Annexe 1 (5/13)

La révision du PLU doit également permettre de trouver une **traduction des orientations portées par des documents cadres et des politiques publiques thématiques**, notamment en matière :

- **de développement économique** (schéma d'accueil des entreprises (SAE) et ses déclinaisons thématiques)
- **d'habitat** avec le PLH adopté le 10 janvier 2007
- **de déplacement** avec le plan des déplacements urbains (PDU) élaboré par le SYTRAL et adopté en juin 2005
- **de développement durable** en matière de **climat, énergie** (Plan Energie Climat), **air, bruit, gestion de la ressource en eau, agriculture, biodiversité, nature et paysage, etc.**

## Annexe 1 (6/13)

## Les objectifs poursuivis

- 1 - La Communauté urbaine, une agglomération qui contribue à l'attractivité et au rayonnement métropolitain
- 2 - Renforcer le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesse et d'emplois
- 3 - Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants
- 4 - Relever les défis environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien être des habitants

Annexe 1 (7/13)

# Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH)

Prescription de la révision et définition des  
objectifs poursuivis et des modalités de la  
concertation

Conseil de communauté 16 avril 2012

## Annexe 1 (8/13)

# Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH)

Prescription de la révision et définition des  
objectifs poursuivis et des modalités de la  
concertation

Conseil de communauté 16 avril 2012



## Annexe 1 (9/13)

## Les échelles territoriales de la révision du PLU

L'organisation de la révision est articulée autour de **3 échelles territoriales** qui permettront de décliner le futur projet politique d'agglomération du PLU à des échelles spatiales compatibles avec le concept de **multipolarité**

- **l'échelle de l'agglomération,**
- **l'échelle du bassin de vie,**
- **l'échelle communale.**

## Annexe 1 (10/13)

## Les modalités de la concertation

Concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet

La concertation débutera le **31 mai 2012** et se clôturera **au moins 90 jours** avant la date prévue pour l'arrêt du projet de PLU.

### Objectifs de la concertation :

- fournir une information claire sur le projet de PLU tout au long de sa révision ;
- viser un large public ;
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue, et encourager une participation la plus large possible

## Annexe 1 (11/13)

**Modalités d'information** : information régulière du public durant toute la phase de concertation par la mise à disposition:

- d'un **dossier de concertation**
- du **site internet** de la communauté urbaine de Lyon
- d'autres supports tels que **affiches, plaquettes, articles de presse.**

## Annexe 1 (12/13)

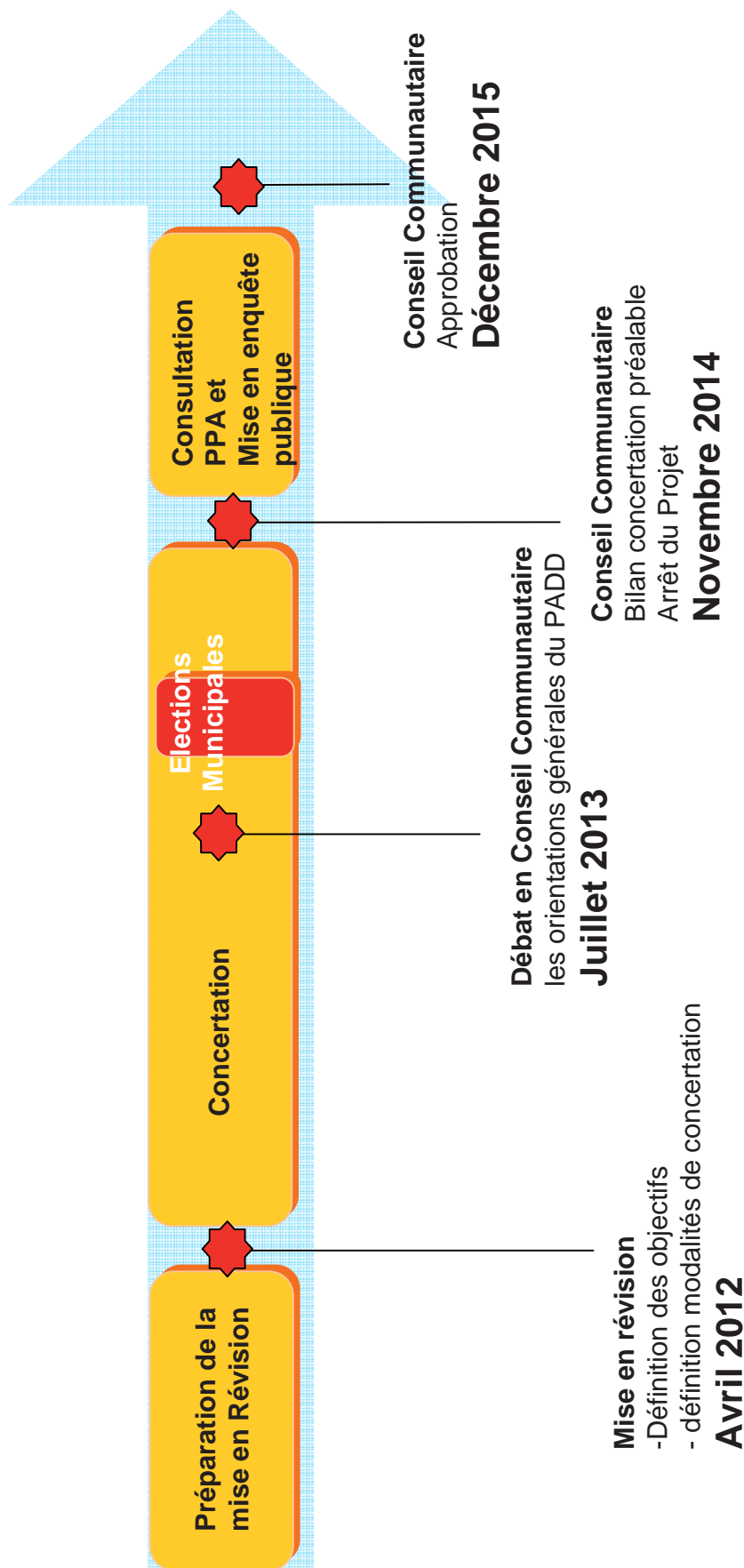
**Modalités de concertation:** Le public pourra faire connaître ses observations:

- en les consignant dans un **cahier de concertation**.
- en les adressant **par écrit** à la Communauté urbaine de Lyon.
- en les postant sur le **site internet** de la communauté urbaine de Lyon.

**Des réunions d'échange et de concertation** se tiendront tout au long de la procédure. Au moins une réunion publique aura lieu dans chaque commune et arrondissement de Lyon.

Annexe 1 (12/1)

# Rappel du planning cible de la procédure



## Annexe 2

**Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts  
relative à la zone de sécurité renforcée des deux centrales nucléaires les plus proches de l'agglomération**



**Groupe des élus EELV  
du Grand Lyon**

Grand Lyon, le 13 avril 2012

**Question orale au conseil communautaire du 16 avril 2012 relative  
à la zone de sécurité renforcée des deux centrales nucléaires  
les plus proches de l'agglomération**

Un an après la catastrophe nucléaire de Fukushima, 26 ans après celle de Tchernobyl et 33 ans après celle de Three Miles Island, il est dorénavant clair que l'accident nucléaire ne dépend ni du type de centrale ni de l'organisation politique du pays, mais plutôt de son impréparation.

La mobilisation sans précédent pour la chaîne humaine de Lyon à Avignon, confirme que de plus en plus de citoyens doutent de cette énergie nucléaire et souhaitent en sortir. Cependant le choix de prolonger la vie de plusieurs centrales a été fait. Parallèlement le récent rapport de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) a, pour la première fois, soulevé de vraies carences dans le fonctionnement et la sécurité des installations nucléaires françaises.

L'agglomération lyonnaise est concernée au premier chef par le nucléaire car elle se situe à moins de 40 km de 2 centrales nucléaires : Bugey dans l'Ain (4 réacteurs en activité) et Saint Alban-Saint Maurice l'exil dans l'Isère (2 réacteurs en activité). L'ASN fait des recommandations claires pour « les nôtres ». A Bugey comme à St Alban et dans toutes les centrales nucléaires, l'ensemble des préconisations de sécurité résultant de la catastrophe de Fukushima ne seront pas effectives avant au moins 2020.

Trop peu de grands lyonnais savent qu'en cas d'accident au Bugey ou à Saint Alban comparable à celui de Fukushima, notre agglomération se situerait dans la zone dans laquelle il est recommandé de déménager. Nos concitoyens ont droit à la transparence, à une information précise détaillée et continue. En ce sens, la seule concertation avec les riverains les plus proches (moins de 10 km) et la simple Commission Locale d'Information rassemblant des élus et habitants des communes environnantes ne sont pas suffisantes.

Le Préfet de Région commence à peine à étudier ce que pourrait être une «Zone de Sécurité Renforcée» sur laquelle se déclencherait un périmètre de protection renforcée autour de ces centrales. Plutôt que de se trouver dans une situation non maîtrisée, le groupe Europe Ecologie Les Verts souhaite que les élus du Grand Lyon demandent au Préfet du Rhône et de Région, si des réunions d'informations publiques notamment avec les élus sont prévues afin de :

- Présenter les scénarios du plan particulier d'intervention en cas d'accident à Bugey ou Saint Alban Saint Maurice l'exil ;
- Présenter les actions à mettre en oeuvre dans les centrales nucléaires proches ainsi que le calendrier prévu ;
- Discuter de l'extension du périmètre de la Zone de Sécurité Renforcée.

**Paul COSTE**  
Président de groupe EELV

**Hôtel de Communauté– 20 rue du Lac– BP 3103 - 69399 Lyon cedex 03  
Tel. : 04-26-99-38-89 – fax : 04-26-99-39-56**

[groupeeelv@grandlyon.org](mailto:groupeeelv@grandlyon.org) <http://www.grandlyon.eelv.fr>

communauté urbaine  
**GRAND LYON**